

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les dépenses ordinaires de l'Etat belge. Leur évolution depuis l'avant-guerre La politique agricole de la Belgique - Recensement général de l'agriculture et du cheptel au 15 mai 1951 - Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique - Législation économique - Statistiques.

LES DÉPENSES ORDINAIRES DE L'ÉTAT BELGE LEUR ÉVOLUTION DEPUIS L'AVANT-GUERRE

Le présent article compare les dépenses ordinaires (1) de l'exercice 1938 et celles des différents exercices d'après-guerre et s'efforce d'expliquer les variations que cette comparaison fait apparaître.

Voyons tout d'abord quelle a été l'évolution de l'ensemble des dépenses ordinaires depuis l'avant-guerre. La première colonne du Tableau I donne les dépenses effectives des exercices 1938 et 1945-1950 et les crédits votés pour l'exercice 1951. L'influence des modifications survenues dans la valeur de la monnaie est ensuite éliminée au moyen d'un indice des prix de détail sur base 1938 = 100. Ceci permet d'établir un indice retraçant l'évolution des dépenses réelles depuis 1938.

Il n'existe pas d'indice des prix de détail pour les années 1945 et 1946 et il n'a donc pas été possible d'exprimer en termes réels les dépenses des exercices 1945-1946. L'indice pour l'année 1947 (328) sousestime la réalité, car il ne tient compte que des prix officiels, et le marché noir n'avait pas encore complètement disparu à cette époque. Les dépenses réelles de l'exercice 1947 n'ont donc sans doute pas atteint le chiffre de 16.305 millions qui figure à la colonne (c) du tableau. Par contre, les dépenses tant nominales que réelles de l'exercice 1951 dépasseront sensiblement les chiffres qui figurent au tableau. Ces chiffres ne tiennent pas compte, en effet, des crédits supplémentaires qui seront sollicités du Parlement par

la voie des feuillets d'ajustements budgétaires. Un premier feuillet (1) a déjà été publié, mais trop tard pour qu'il puisse en être tenu compte dans le présent article. Un second feuillet doit encore être déposé sur le bureau des Chambres.

TABLEAU I

Evolution des dépenses ordinaires depuis l'avant-guerre

Exercice	Dépenses nominales en millions de francs	Indice des prix de détail (1938 = 100)	Dépenses réelles	
			En millions de francs col. (a) × 100	Indice 1938 = 100
			col. (b)	col. (c)
1938....	11.953 (1)	100	11.953	100
1945....	46.476 (2) (3)	—	—	—
1946....	44.653 (2) (3)	—	—	—
1947....	53.481 (2)	328	16.305	136
1948....	63.619 (2) (4)	376	16.920	142
1949....	67.273 (2)	364	18.482	155
1950....	62.316 (5)	360	17.310	145
1951....	63.511 (6)	392 (7)	16.202	136

(1) Crédits définitifs (loi du 14 décembre 1946 contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1938).

(2) Dépenses effectuées (chiffres provisoires d'après la Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1951 — Document de la Chambre n° 597, session 1950-1951).

(3) Non compris les imputations sur crédits ouverts par la loi d'intégration du 29 juin 1948.

(4) Non compris 64,6 milliards pour reprise par l'Etat de la créance de la Banque Nationale de Belgique sur la Banque d'Emission (loi du 27 juillet 1948).

(5) Dépenses probables (d'après la Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1951).

(6) Lois budgétaires.

(7) Moyenne des neuf premiers mois.

(1) Tout au long du présent article, le terme « dépenses ordinaires » est employé au sens large; il comprend donc à la fois les dépenses ordinaires proprement dites et les dépenses résultant de la guerre.

(1) Document de la Chambre, n° 602 — session 1950-1951.

Si nous examinons maintenant, à la lumière de ces différentes remarques, le Tableau I, nous y découvrirons quatre phénomènes intéressants :

1) Au cours des quatre derniers exercices (1948 à 1951), les dépenses ordinaires réelles ont dépassé de 40 à 50 p. c. celles de 1938.

2) Les dépenses ordinaires tant nominales que réelles se sont accrues de façon continue au cours des exercices 1947, 1948 et 1949.

3) L'exercice 1950 a été marqué par une importante diminution des dépenses nominales et réelles.

4) Cette diminution a été cependant de courte durée et une importante augmentation des dépenses ordinaires s'est produite en 1951.

Dans les pages qui suivent, nous essaierons d'expliquer les trois premiers de ces phénomènes. Une analyse du quatrième est impossible sans un recours aux renseignements détaillés fournis par les feuillets d'ajustements budgétaires.

Toute explication des phénomènes dont il vient d'être question doit nécessairement se faire en termes des différentes espèces de dépenses ordinaires. Cependant, comme il n'est manifestement pas possible de passer en revue toutes les dépenses qui figurent à tous les budgets ordinaires, nous nous bornerons à analyser les sept grandes catégories suivantes :

- 1) La dette publique.
- 2) Les pensions.
- 3) Les dépenses de personnel.
- 4) Les subventions économiques.
- 5) Les dépenses de prévoyance sociale.
- 6) Les dépenses en faveur des provinces et des communes.
- 7) Les dépenses en faveur des victimes de la guerre.

Ces diverses catégories ont été choisies soit parce qu'elles revêtent une grande importance en termes absolus — c'est le cas des dépenses de personnel qui représentent à l'heure actuelle quelque 25 p. c. de l'ensemble des dépenses ordinaires —, soit parce que leurs variations ont été particulièrement fortes au cours de la période sous revue — c'est le cas des subventions économiques qui sont passées de néant en 1938 à un maximum de 11.761 millions en 1947, pour retomber à 1.985 millions en 1951.

La Dette publique

La première colonne du Tableau II donne l'évolution des dépenses qui sont imputées sur le budget de la Dette publique. Nous ne ferons cependant pas porter l'analyse sur ces dépenses telles quelles, mais nous en soustrairons d'abord les charges résultant de l'Emprunt d'Assainissement monétaire. Cette soustraction s'impose pour différentes raisons :

1) Dans le cas de tous les emprunts consolidés, l'amortissement aussi bien que les intérêts sont à charge du budget de la Dette publique. Or, l'Emprunt d'Assainissement monétaire fait exception à cette règle, les crédits destinés à son amortissement figurant au Budget extraordinaire.

2) Les crédits destinés au paiement des intérêts sur l'Emprunt d'Assainissement monétaire n'ont été inscrits au budget de la Dette publique qu'à partir de l'exercice 1948. Antérieurement, ils étaient inscrits au Budget extraordinaire. Toute comparaison directe entre les budgets de la Dette publique des exercices 1946 et 1947 et ceux des exercices ultérieurs se trouve de ce fait faussée.

3) L'intérêt payé aux porteurs des obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire est sensiblement inférieur à celui payé aux porteurs des autres emprunts consolidés intérieurs. L'émission de l'Emprunt d'Assainissement monétaire n'a donc pas gonflé le budget de la Dette publique dans la mesure où l'aurait fait un emprunt normal de cette importance et de cette durée.

4) Le paiement des intérêts sur l'Emprunt d'Assainissement monétaire ne représente pas dans son intégralité une charge pour l'Etat. Il est, en effet, dans une large mesure, compensé par la perception d'intérêts de retard sur les impôts d'assainissement monétaire.

TABEAU II

Evolution du Budget de la Dette publique depuis l'avant-guerre

(en millions de francs)

Exercice	Budget de la Dette publique	Dont Intérêts sur les obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire	Budget de la Dette publique moins Intérêts sur les obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire
1938.....	2.584 (1)	—	2.584
1945.....	5.948 (2)	—	5.948
1946.....	5.819 (2)	(7)	5.819
1947.....	6.433 (2)	(7)	6.433
1948.....	8.003 (3)	1.435 (5)	6.568
1949.....	7.673 (4)	1.253 (5)	6.420
1950.....	8.522 (5)	1.081 (5)	7.441
1951.....	8.685 (6)	1.197 (6)	7.488

(1) Crédits définitifs (Document de la Chambre n° 70, session 1944-1945).

(2) Compte provisoire au 31 décembre 1948 (Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1949).

(3) Compte provisoire au 31 décembre 1949 (Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1950).

(4) Compte provisoire au 31 décembre 1950 (Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1951).

(5) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(6) Budget de la Dette publique.

(7) En 1946 et 1947, les crédits destinés à financer les intérêts sur les obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire étaient inscrits au budget extraordinaire.

Un examen des dépenses imputées sur le budget de la Dette publique, abstraction faite des intérêts sur les obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire (troisième colonne du Tableau II), montre que ces dépenses n'ont atteint pour l'exercice 1951 que 2,9 fois leur niveau de l'exercice 1938. Elles ont

donc augmenté, depuis l'avant-guerre, dans une mesure moindre que l'ensemble des dépenses ordinaires et enregistrent même une diminution assez sensible en termes réels.

Ceci n'a rien de très surprenant. Le budget de la Dette constitue, en effet, un des rares secteurs des dépenses publiques qui ne subissent pas une majoration automatique en période d'inflation. En pareille période, la hausse des prix nécessite un accroissement compensatoire des pensions et des dépenses de personnel. Les efforts déployés pour freiner l'augmentation du coût de la vie entraînent généralement une forte majoration des subventions économiques. Mais la charge de la Dette publique n'augmente que dans la mesure où la Dette publique est constituée par des emprunts extérieurs et où la dépréciation de la monnaie est consacrée par une dévaluation.

En d'autres termes, la charge de la Dette publique n'augmente que dans la mesure où la Dette elle-même augmente et une période d'inflation ne provoque directement qu'une faible augmentation de la Dette.

L'augmentation relativement modérée du budget de la Dette publique, entre l'exercice 1938 et l'exercice 1951, pourrait donc s'expliquer très simplement par une augmentation également modérée de la Dette publique.

Le Tableau III montre cependant que cette explication est inadéquate. La Dette publique, abstraction faite de l'Emprunt d'Assainissement monétaire (colonne c du tableau), atteignait, en effet, au 31 décembre 1950, 4,3 fois son niveau du 31 décembre 1937. Comment se fait-il que cette augmentation de la Dette publique n'ait pas entraîné une augmentation correspondante du budget de la Dette publique ?

TABLEAU III

Evolution de la Dette publique depuis l'avant-guerre
(en millions de francs)

Date	Dette publique totale (a)	Dont Emprunt d'Assainissement monétaire (b)	Dette publique moins Emprunt d'Assainissement monétaire (c)	Dont Dette sans intérêt (d)	Dette publique moins Emprunt d'Assainissement monétaire et Dette sans intérêt (e)	Dont Dette à court terme portant intérêt	
						Chiffres absolus (f)	En p. c. de la colonne (e) (g)
31 décembre 1937	55.762	—	55.762	13.639	42.123	1.505 (1)	3,6
31 décembre 1944	187.568	—	187.568	56.103	131.465	52.063 (2)	39,6
31 décembre 1945	224.822	—	224.822	78.221	146.601	59.429 (2)	40,6
31 décembre 1946	273.612	53.322	220.290	86.141	134.149	45.449 (2)	33,9
31 décembre 1947	277.338	43.984	233.354	97.673	135.681	43.780 (2)	32,3
31 décembre 1948	265.024	38.252	226.772	85.547	141.225	47.093 (2)	33,3
31 décembre 1949	273.706	33.346	240.360	90.449	149.911	44.775 (2)	29,9
31 décembre 1950	270.008	28.213	241.795	88.825	152.970	49.686 (2)	32,5

(1) Dette à court et moyen terme.

(2) Y compris les Certificats de Trésorerie qui figurent, aux situations de la Dette publique, parmi la dette à moyen terme sous la rubrique « Certificats divers à plus d'un an portant intérêt ».

Il y a à cela quatre raisons principales :

1) La dette sans intérêt atteignait 36,7 p. c. de la Dette totale (abstraction faite de l'Emprunt d'Assainissement monétaire) au 31 décembre 1950, contre 24,5 p. c. seulement au 31 décembre 1937. Cet accroissement dans l'importance relative de la dette sans intérêt s'explique surtout par l'existence, au 31 décembre 1950, des deux dettes suivantes :

a) une dette sans intérêt de 37.404 millions vis-à-vis de la Banque Nationale, reliquat des avances sans intérêt qui ont été consenties par la Banque à l'Etat au cours des années de guerre et d'immédiat après-guerre et grâce auxquelles l'Etat a pu financer ses déficits budgétaires pendant cette période sans aggraver la charge de la Dette publique ;

b) une dette sans intérêt de 10.233 millions vis-à-vis de la Banque Internationale et du Fonds Monétaire.

Abstraction faite de l'Emprunt d'Assainissement monétaire et de la dette sans intérêt, la Dette

publique, au 31 décembre 1950, n'atteignait que 3,6 fois son niveau du 31 décembre 1937.

2) Au 31 décembre 1937, la dette à court terme était insignifiante. Au 31 décembre 1950, elle atteignait près d'un tiers de la dette portant intérêt. Or, le taux d'intérêt payé sur cette dette est très inférieur à celui payé sur la dette à moyen terme et sur la dette consolidée.

3) Le taux moyen sur la dette consolidée et à moyen terme a quel peu fléchi entre 1938 et 1951. Ceci ressort du Tableau IV où ce taux a été calculé sur la base du montant de la Dette au 31 décembre des années 1937 et 1950 et de la charge des intérêts prévue aux projets de budget pour les exercices 1938 et 1951. Etant donné que les prévisions de dépenses tiennent compte de ce qu'une partie de la Dette sera amortie en cours d'exercice et ne donnera, de ce fait, pas lieu à des paiements d'intérêts au taux plein, cette méthode entraîne une certaine sous-évaluation des taux véritables. L'erreur est cependant peu importante.

TABLEAU IV

**Taux d'intérêt moyens payés par l'Etat
en 1938 et en 1951**

sur ses dettes consolidées et à moyen terme

A — EXERCICE 1938

	Montant au 31 décembre 1937		Charge des intérêts (1) (en millions de francs)	Taux d'intérêt moyen en p. c.
	En millions de francs	En p. c. du total		
Dettes consolidées intérieures	33.194	82,7	1.299	3,91
Dettes consolidées extérieures	6.287	15,6	311	4,96
Dettes à moyen terme intérieures	700	1,7	18	2,60
Dettes à moyen terme extérieures	—	—	—	—
Total . . .	40.181 (2)	100,-	1.628	4,05

(1) Crédits sollicités au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1938.

(2) Sur une dette totale consolidée et à moyen terme portant intérêt, de 41.318 millions. La charge des intérêts sur les 1.157 millions restants n'est pas renseignée séparément au projet de Budget.

B — EXERCICE 1951

	Montant au 31 décembre 1950		Charge des intérêts (1) (en millions de francs)	Taux d'intérêt moyen en p. c.
	En millions de francs	En p. c. du total		
Dettes consolidées intérieures	48.005	49,1	1.878	3,91
Dettes consolidées extérieures	13.037	13,3	323	2,48
Dettes à moyen terme intérieures	35.540	36,3	1.340	3,77
Dettes à moyen terme extérieures	1.250 (2)	1,3	40	3,17 (2)
Total . . .	97.832 (3)	100,-	3.581	3,66

(1) Crédits sollicités au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1951.

(2) Il s'agit en fait d'un seul emprunt, le prêt de \$ 50 millions accordé en 1948 par les Etats-Unis à la Belgique et qui porte intérêt au taux de 3,5 p. c. La différence entre ce dernier taux et le taux de 3,17 p. c. qui figure à la dernière colonne du tableau résulte du facteur général de sous-évaluation dont il est question dans le texte et dont l'influence est ici exceptionnellement forte.

(3) Sur une dette totale consolidée et à moyen terme portant intérêt, de 103.284 millions [colonne (e) moins colonne (f) du tableau III]. La charge des intérêts sur les 5.452 millions restants n'est pas renseignée séparément au projet de Budget.

Le léger fléchissement du taux moyen sur la dette consolidée et à moyen terme ne s'explique pas par une baisse du taux sur la dette consolidée intérieure, qui n'a pas varié entre 1938 et 1951, mais par :

a) une importante diminution du taux sur la dette consolidée extérieure. Cette diminution a été tellement forte que la charge des intérêts n'a pratiquement pas varié, alors que la dette a plus que doublé depuis l'avant-guerre. Elle s'explique par la politique suivie par les Etats-Unis depuis la guerre d'accorder des prêts à des taux avantageux aux pays européens afin de favoriser leur redressement économique;

b) une forte augmentation de la dette à moyen terme intérieure, le taux d'intérêt sur celle-ci étant légèrement inférieur à celui sur la dette consolidée intérieure. La modicité du taux à moyen terme est d'ailleurs due uniquement aux divers emprunts qui

ont pu être émis à 3 1/2 p. c. pendant les années de guerre, lorsque les liquidités étaient abondantes. Tous les emprunts à moyen terme émis en Belgique depuis 1947 l'ont été à 4 p. c.

4) Les points 1 à 3 ci-dessus expliquent la faible augmentation du budget de la Dette publique depuis 1938 par la faible augmentation de la charge des intérêts. Mais la charge de l'amortissement ne s'est pas non plus accrue dans la même mesure que la Dette publique. Cette charge est, en effet, fonction de la seule Dette consolidée, l'amortissement de la Dette flottante étant à charge de la Trésorerie. Et l'augmentation de la Dette consolidée depuis l'avant-guerre a été proportionnellement beaucoup moins importante que l'augmentation de la Dette globale (Tableaux III et IV).

Après avoir comparé de la sorte les dépenses imputées sur le budget de la Dette publique en 1938 et en 1951, voyons comment ces dépenses ont évolué depuis la fin de la guerre.

Le Tableau II montre que le budget de la Dette publique, abstraction faite des intérêts sur les obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire, a augmenté plus ou moins régulièrement depuis 1945. L'augmentation a été de 26 p. c. environ, ce qui est sensiblement plus que les 16 p. c. dont a augmenté la Dette publique, abstraction faite de l'Emprunt d'Assainissement monétaire et de la dette sans intérêt, entre le 31 décembre 1944 et le 31 décembre 1950. La différence entre ces deux pourcentages s'explique par la diminution de la part de la dette à court terme dans la Dette globale, part qui a fléchi de 39,6 p. c. au 31 décembre 1944 à 32,5 p. c. au 31 décembre 1950. Le fléchissement s'est produit presque exclusivement au cours de l'année 1946 et résulte principalement des deux faits suivants :

1) La loi du 14 octobre 1945 provoqua une diminution nette de 6,9 milliards dans la dette à court terme de l'Etat vis-à-vis des institutions financières, celles-ci cédant, d'une part, au Trésor pour 20,2 milliards de Certificats de Trésorerie en contrepartie de l'annulation de leurs comptes-dépôts bloqués et recevant, d'autre part, pour 13,3 milliards de Certificats en contrepartie de la transformation de leurs comptes-billets temporairement indisponibles en comptes-dépôts de la même espèce.

2) Les banques réduisirent de quelque 4,1 milliards leur portefeuille-effets publics en 1946 en vue d'accroître leur crédit à l'économie privée.

Les Pensions

Le budget des Pensions de l'exercice 1951 marque par rapport à celui de 1938 une augmentation de 262,5 p. c. (première colonne du Tableau V). Cette augmentation apparaît comme extraordinairement faible si l'on songe qu'elle est inférieure à l'augmentation du coût de la vie entre 1938 et 1951, alors que

la seconde guerre mondiale a entraîné une forte augmentation du nombre de ceux qui bénéficient d'une pension de l'Etat. Ce paradoxe s'explique en partie par le fait que les budgets de 1951 et de 1938 ne sont pas strictement comparables. Celui de 1938 comprend les dépenses pour pensions des veuves et orphelins du personnel civil de l'Etat et des membres de l'Armée et de la Gendarmerie, dépenses qui ne constituent pas une charge pour l'Etat puisqu'elles sont financées par une retenue de 6 p. c. sur les traitements, mais qui ont figuré au budget des Pensions depuis l'exercice 1937 jusqu'à l'exercice 1939. La dernière colonne du Tableau v donne l'évolution du budget des Pensions, abstraction faite de ces dépenses.

L'augmentation du budget des Pensions depuis 1938 se trouve portée de la sorte à 292 p. c. Ce pourcentage est encore très inférieur à celui auquel on aurait pu s'attendre *a priori*. Nous allons nous efforcer d'expliquer sa modicité ou, en d'autres termes, d'expliquer pourquoi la charge réelle des pensions pour l'Etat est restée quasi stationnaire de 1938 à 1951.

Le Tableau vi montre que ce plafonnement de la charge réelle des pensions est la résultante d'une série de facteurs de réduction et d'augmentation.

TABLEAU V

Evolution du Budget des Pensions
depuis l'avant-guerre
(en millions de francs)

Exercice	Budget des Pensions	Dont Pensions des veuves et orphelins des fonctionnaires	Budget des Pensions moins Pensions des veuves et orphelins des fonctionnaires
1938.....	2.692 (1)	203 (7)	2.489
1945.....	4.265 (2)	—	4.265
1946.....	5.429 (2)	—	5.429
1947.....	6.001 (2)	—	6.001
1948.....	7.539 (3)	—	7.539
1949.....	8.625 (4)	—	8.625
1950.....	9.193 (5)	—	9.193
1951.....	9.759 (6)	—	9.759

(1) Crédits définitifs (Document de la Chambre n° 70, session 1944-1945).

(2) Compte provisoire au 31 décembre 1948 (Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1949).

(3) Compte provisoire au 31 décembre 1949 (Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1950).

(4) Compte provisoire au 31 décembre 1950 (Situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1951).

(5) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(6) Budget des Pensions.

(7) Dépenses effectives (Exposé général du Budget pour l'exercice 1948, Tableau X, p. 97).

TABLEAU VI

Comparaison des principales catégories de pensions en 1938 et en 1951

	Exercice 1938			Exercice 1951			Coefficient d'augmentation de la pension moyenne
	Nombre de pensions (1)	Crédits votés (en millions de francs) (2)	Pension moyenne (en francs) (3)	Nombre de pensions (4)	Crédits votés (en millions de francs) (5)	Pension moyenne (en francs) (6)	
1. Pensions d'ancienneté :							
a) civiles	22.716	419,7	18.500	32.999	1.638,7	49.700	2,7
b) militaires	24.305	300,1	12.350	31.469	1.147,8	36.500	3,0
2. Pensions de guerre :							
a) Guerre 1914-1918 :				(5)			
Invalides.....	92.600	459,2	4.960	72.300	871,0	12.050	2,4
Veuves.....	18.100	107,4	5.930	23.000	375,0	16.300	2,7
Ascendants.....	15.000	35,3	2.350	4.700	33,0	7.020	3,0
Chevrons de front.....	188.000	276,6	1.470	241.000	581,0	2.410	1,6
Victimes civiles.....	32.901	79,9	2.430	20.927	159,0	7.600	3,1
b) Guerre 1940-1945.....	—	—	—	127.151	1.539,9	12.100	—
3. Pensions de prévoyance sociale :							
a) Majorations de rentes.....	325.000 (6)	578,0 (7)	1.780	435.401	1.664,3 (8)	3.820	2,1
b) Constitution de rentes.....	—	25,0	—	—	115,0	—	(9)
4. Pensions des ouvriers mineurs.....	69.050	162,5	2.350	103.000	1.625,0	15.800	6,7

(1) Rapport de la Commission des Finances du Sénat chargée d'examiner le Budget des Pensions pour l'exercice 1938, pp. 6 et 7 (Document du Sénat n° 98).

(2) Budget des Pensions et feuillet d'ajustements budgétaires (à l'exclusion des crédits se rapportant à des exercices antérieurs).

(3) Appendice à l'Exposé-général du Budget pour l'exercice 1951, Annexe XIII, pp. 62 et suivantes.

(4) Budget des Pensions.

(5) Les pensions de la guerre 1914-1918 sont payées à l'intervention de la Caisse Nationale des Pensions de Guerre. Celle-ci paiera en 1951, outre les sommes mentionnées au Tableau, 13 millions de rentes dans les ordres nationaux, soit au total 2.032 millions. De ce montant, 1.883 millions seulement seront à charge de l'Etat, le surplus devant être couvert par une avance de la Caisse d'Epargne. Il s'ensuit que les sommes mentionnées au Tableau sont quelque peu supérieures aux crédits qui ont dû être inscrits au Budget des Pensions de l'exercice 1951 pour financer les pensions de la guerre 1914-1918.

(6) Chiffre inférieur à la réalité, car il ne tient pas compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui a résulté de la loi du 15 décembre 1937.

(7) Les majorations des rentes de vieillesse, des rentes de veuves et des allocations d'orphelins ont coûté en 1938 quelque 675 millions. La différence entre cette dépense et les 578 millions à charge du Budget des Pensions, soit 97 millions, a été couverte hors budget par l'emprunt.

(8) Les majorations des rentes de vieillesse, des rentes de veuves et des allocations d'orphelins coûteront en 1951 quelque 2.128 millions. La différence entre cette dépense et les 1.664 millions à charge du Budget des Pensions, soit 464 millions, sera couverte hors budget par l'emprunt.

(9) L'augmentation de 360 p. c. enregistrée entre 1938 et 1951, par les crédits destinés à la constitution de rentes, ne résulte pas de la dépréciation de la monnaie. Avant-guerre déjà, il avait été calculé que ces crédits atteindraient 139 millions en 1951.

Le principal *facteur de réduction* a été la forte diminution du montant réel de la « pension moyenne ». Il ressort du Tableau VI que le coefficient d'augmentation de la pension moyenne nominale n'a dépassé 3,1 que dans un seul cas, celui des pensions des ouvriers mineurs.

Ces chiffres doivent naturellement être interprétés avec une grande prudence. Aucune des subdivisions figurant au tableau n'est homogène. Chacune comprend plusieurs catégories de bénéficiaires et la pension accordée varie naturellement d'une catégorie de bénéficiaires à l'autre. Les modifications qui sont survenues entre 1938 et 1951 dans l'importance relative des diverses catégories à l'intérieur de chaque subdivision ont eu sur les coefficients d'augmentation une influence qui aurait dû mais n'a pas pu être éliminée.

Une distinction très nette doit de plus être faite entre les pensions d'ancienneté et de guerre, d'une part, et les pensions de prévoyance sociale et des ouvriers mineurs, d'autre part. Les premières sont tout entières à charge de l'Etat. Les coefficients d'augmentation qui figurent au Tableau VI peuvent donc, dans le cas de ces pensions et sous réserve de ce qui a été dit au paragraphe précédent, être considérés comme les coefficients d'augmentation des pensions effectivement reçues par les bénéficiaires. Les pensions de prévoyance sociale et des ouvriers mineurs ne sont, par contre, que partiellement financées par l'Etat de sorte que les coefficients d'augmentation ne représentent dans ce cas que les coefficients d'augmentation des interventions de l'Etat par bénéficiaire. En fait, le coefficient d'augmentation des pensions effectivement reçues par les bénéficiaires a été de loin supérieur à 2,1 dans le cas des pensions de

prévoyance sociale et inférieur à 6,7 dans le cas des pensions des ouvriers mineurs.

En d'autres termes, la part que l'Etat assume dans les dépenses résultant des pensions de prévoyance sociale est devenue moins importante qu'avant-guerre. La raison principale en est que les « compléments de pensions » versés depuis 1945 aux assurés obligatoires ne sont pas financés par l'Etat, mais par l'Office national de Sécurité sociale. De plus, si la valeur de la monnaie n'avait pas varié, la « majoration de rente moyenne » — et c'est sur la base de cette seule « majoration » qu'a été calculé le coefficient 2,1 mentionné plus haut — aurait enregistré une certaine diminution de 1938 à 1951 de par le jeu même de la législation en vigueur. En effet, la « majoration » en question a pour but de compenser l'insuffisance des versements effectués par les assurés en vue de la vieillesse et du décès prématuré, nés entre 1867 et 1907. Or, au fur et à mesure que les années passent, la pension que les assurés ont pu se constituer par leurs cotisations propres augmente de telle sorte que la majoration que leur octroie l'Etat peut être réduite.

Notons enfin que les chiffres du Tableau VI ne tiennent pas compte de l'augmentation générale de 5 p. c. accordée aux pensionnés depuis le 1^{er} mai dernier et de certaines autres mesures de péréquation prises depuis le début de 1951.

La charge résultant des pensions de la guerre 1914-1918 doit commencer tôt ou tard à se contracter sous l'influence d'une diminution du nombre de bénéficiaires et finir, après un laps de quelques années, par disparaître complètement. Le Tableau VII montre cependant que l'allègement du budget des Pensions qui doit se produire de la sorte avec le temps n'a pas constitué un *facteur de diminution* important au cours de la période 1938-1951.

TABLEAU VII

Diminution, résultant de la réduction du nombre de bénéficiaires, dans la charge des pensions de la guerre 1914-1918, entre 1938 et 1951

	Nombre de pensions en 1938 (1)	Pension moyenne en 1951 (en francs) (2)	Charge en 1951 si le nombre de pensions avait été le même qu'en 1938 (en millions de francs) (3)	Charge effective en 1951 (en millions de francs) (3)	Différence en plus ou en moins (en millions de francs)
	(a)	(b)	(a) × (b) = (c)	(d)	(d) - (c) = (e)
Invalides.....	92.600	12.050	1.116	871	- 245
Veuves.....	18.100	16.300	295	375	+ 80
Ascendants.....	15.000	7.020	105	33	- 72
Chevrons de front.....	188.000	2.410	453	581	+ 128
Victimes civiles.....	32.901	7.600	250	159	- 91
Total...			2.219	2.019	- 200

(1) Tableau VI, première colonne.

(2) Tableau VI, sixième colonne.

(3) Tableau VI, cinquième colonne.

Venons-en maintenant aux *facteurs d'augmentation*. Ils sont au nombre de trois :

1) L'augmentation de la part de l'Etat dans les dépenses résultant des pensions des ouvriers mineurs. Elle s'explique notamment par les deux faits suivants :

a) les « suppléments de pensions » que reçoivent les ouvriers mineurs ne sont pas supportés par la Sécurité sociale, comme c'est le cas pour les « compléments de pensions » que reçoivent les autres catégories d'ouvriers, mais, en partie du moins, par l'Etat ;

b) les dépenses résultant de l'octroi des pensions anticipées auxquelles ont droit, depuis 1945, les travailleurs de fond qui ont accompli trente ans de service, sont entièrement à charge de l'Etat.

La pension réelle de l'ouvrier mineur a aussi été quelque peu majorée.

2) La charge des pensions résultant de la guerre 1940-1945.

3) L'augmentation du nombre des pensionnés. Elle résulte de causes différentes selon les cas :

a) Pensions civiles d'ancienneté : l'augmentation résulte de l'accroissement du personnel de l'Etat au sens large et notamment de l'important recrutement d'instituteurs et d'institutrices auquel il a été procédé à partir de 1919 en vue de donner effet à la loi du 19 mai 1914 sur l'instruction obligatoire ;

b) Pensions militaires d'ancienneté : l'augmentation résulte surtout de la décision prise en 1946 d'abaisser l'âge de la mise à la pension des officiers et militaires de carrière dont le nombre avait été accru pour faire face aux besoins de la mobilisation et de la guerre ;

c) Pensions de prévoyance sociale et des ouvriers mineurs : l'augmentation résulte des assouplissements apportés aux conditions d'octroi de majorations, etc. par l'Etat et à l'accroissement progressif du nombre de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans.

En résumé, la charge réelle du budget des Pensions est restée stationnaire entre 1938 et 1951 parce que la diminution des pensions réelles d'ancienneté et de guerre et de la part de l'Etat dans les dépenses résultant des pensions de prévoyance sociale est venue compenser les dépenses nouvelles qu'ont entraînées les pensions de la guerre 1940-1945, l'augmentation du nombre des pensionnés et l'accroissement de la part de l'Etat dans les dépenses résultant des pensions des ouvriers mineurs.

L'augmentation nominale du budget des Pensions entre 1945 et 1951 a été particulièrement forte, à tel point qu'elle constitue 75 p. c. de l'augmentation globale survenue entre 1938 et 1951. De ce fait, elle s'explique dans une large mesure par des facteurs dont nous avons déjà eu l'occasion de parler lorsque nous avons comparé, dans les pages qui précèdent, les budgets des Pensions des exercices 1938 et 1951. Ces fac-

teurs sont entre autres : l'adaptation du niveau des pensions au coût de la vie, adaptation qui était beaucoup plus imparfaite en 1945 qu'elle ne l'est aujourd'hui, l'accroissement du nombre de pensions d'ancienneté qui s'est surtout produit après 1945 et l'augmentation de la charge résultant des pensions de la guerre 1940-1945, charge qui était encore insignifiante en 1945 (192 millions).

Le Tableau VIII permet une analyse plus approfondie de l'évolution depuis 1945 des dépenses imputées sur le budget des Pensions. Les données d'après lesquelles ce tableau a été établi ne sont malheureusement pas homogènes ; les chiffres de la charge budgétaire sont par exemple ceux des dépenses liquidées pour les exercices 1945 à 1947 et ceux des crédits sollicités, à l'exclusion des crédits supplémentaires, pour les exercices 1948 à 1951. De plus, la charge budgétaire de chaque exercice comprend des crédits destinés à financer des arriérés de pensions ou à régulariser des pensions déjà payées, crédits qui peuvent subir de fortes fluctuations d'un exercice à l'autre ; la présence de crédits très importants de cette espèce pour les pensions civiles de l'exercice 1949 explique notamment le fléchissement de la charge budgétaire de ces pensions en 1950. Enfin, les réserves faites plus haut concernant le concept de « pension moyenne » sont vraies ici *a fortiori* puisque la subdivision des pensions en différentes catégories est beaucoup moins poussée au Tableau VIII qu'au Tableau VI.

(Voir Tableau VIII, page 136.)

Il résulte de tout ceci que les variations d'un exercice à l'autre, des données figurant au Tableau VIII sont sans signification et que seules les tendances générales doivent retenir l'attention. Nous nous bornerons donc à signaler quelques traits saillants :

1) L'augmentation des dépenses résultant des pensions de guerre a été particulièrement importante en 1948 et 1949, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 26 août 1947 sur les pensions de réparation (guerre 1940-1945) ;

2) Les dépenses résultant des pensions de prévoyance sociale qui étaient restées pratiquement stationnaires entre 1945 et 1949 ont fortement augmenté au cours des deux derniers exercices à la suite de la prise en charge par l'Etat d'une part importante des dépenses résultant de l'intégration des allocations compensatoires dans les « compléments de pensions » et du doublement de la « majoration de rente » par la loi du 30 décembre 1950 ;

3) Les dépenses résultant des pensions des ouvriers mineurs se sont accrues sans discontinuer depuis 1945, à la suite de relèvements successifs dans le montant de ces pensions et notamment de l'octroi, aux ouvriers mineurs, d'avantages semblables à ceux accordés aux autres catégories d'ouvriers par la loi du 30 décembre 1950.

TABLEAU VIII
Tableau synoptique des pensions (1945-1951) (1)

Catégories	Nombre de pensions						Charge budgétaire (en millions de francs)					Pension moyenne (en francs)																	
	1946		1947		1948 (2)		1949 (3)		1950 (3)		1951 (3)		1945 (4)		1946 (4)		1947 (4)		1948 (5)		1949 (5)		1950 (5)		1951 (5)				
	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	
1. Pensions civiles	24.038	25.385	25.927	28.730	30.999	31.842	32.999	794,2	1.025,0	1.071,0	1.101,3	1.657,2	1.560,4	1.638,7	33.000	40.400	41.300	38.300	53.500	49.000	49.700	33.000	40.400	41.300	38.300	53.500	49.000	49.700	
2. Pensions militaires	26.632	26.611	30.459	29.375	32.940	32.004	31.469	499,3	720,6	853,9	844,8	1.142,7	1.129,3	1.147,8	18.700	27.100	28.000	28.800	35.700	35.300	36.500	18.700	27.100	28.000	28.800	35.700	35.300	36.500	
3. Caisse des ouvriers de l'Etat	405.817	422.095	443.106	431.472	496.450	479.006	489.078	1.584,6	1.923,0	2.248,0	3.097,3	3.544,1	3.399,7	3.409,9	3.900	4.560	5.070	3.900	4.580	4.740	4.550	3.900	4.560	5.070	3.900	4.580	4.740	4.550	
4. Pensions de guerre aux ordres nation.	17.598	17.631	16.936	17.667	17.164	16.664	18.164	9,2	10,1	10,1	10,1	12,1	12,1	13,1	523	573	596	572	705	726	721	523	573	596	572	705	726	721	
5. Pensions de prévoyance sociale	369.606	380.051	398.957	374.507	409.785	413.958	435.401	1.005,1	882,8	986,2	942,0	951,0	1.408,3	1.779,3	2.720	2.320	2.470	2.520	2.320	3.400	4.090	2.720	2.320	2.470	2.520	2.320	3.400	4.090	
6. Pensions des ouvriers mineurs	85.638	88.175	86.127	88.136	87.302	98.000	103.000	584,2	713,1	918,2	990,6	1.097,0	1.397,0	1.625,0	6.820	8.090	10.700	11.200	12.600	14.300	15.800	6.820	8.090	10.700	11.200	12.600	14.300	15.800	
7. Divers																													
Total																													

(1) Sources : 1945 — Rapport de la Commission sénatoriale des Finances et du Budget chargée d'examiner le Projet de loi contenant le Budget des Pensions pour l'exercice 1947, Document 1946 et 1947 — Rapport de la Commission sénatoriale des Finances chargée d'examiner le Projet de loi contenant le Budget des Pensions pour l'exercice 1948, Document du Sénat n° 305, session 1947-1948, pp. 26 et suivantes.

1948 à 1951 — Annexes à l'Exposé général du Budget.

(2) Au 1^{er} août 1947.

(3) Nombre présumé.

(4) Dépenses liquidées.

(5) Crédits sollicités.

Les dépenses de Personnel

La section que nous commençons est sans conteste, du point de vue statistique, la moins satisfaisante de toutes celles que contient le présent article. Alors, en effet, que les termes « Dette publique », « Pensions », « Subventions économiques », etc. ont une acception raisonnablement précise, la question se pose souvent de savoir si telle ou telle dépense (par exemple les soldes des militaires soldés) doit ou non être considérée comme dépense de personnel. Et comme la question n'a pas toujours été tranchée dans le même sens par les administrations ministérielles, les chiffres des dépenses de personnel qui sont fournis par les documents budgétaires ne sont pas strictement comparables d'un exercice à l'autre. De même, il n'apparaît pas toujours nettement si tel ou tel membre du personnel de l'Etat (un membre du personnel administratif de l'enseignement moyen ou normal, par exemple) doit être considéré comme appartenant aux Départements ministériels ou aux Corps spéciaux. Ici aussi les critères de répartition ont varié à plusieurs reprises depuis l'avant-guerre. Enfin, les définitions des dépenses de personnel des Départements ministériels et des Corps spéciaux, d'une part, et celles des effectifs des Départements ministériels et des Corps spéciaux, d'autre part, ne sont pas toujours concordantes. Ainsi, les traitements du clergé sont compris dans les dépenses de personnel des Corps spéciaux, puisque ces traitements sont à charge de l'Etat, mais les membres du clergé ne sont pas inclus dans l'effectif des Corps spéciaux, car ils ne font pas partie du personnel de l'Etat. Il s'ensuit que, même en l'absence de toute variation dans les taux de rémunération, l'évolution des dépenses de personnel ne serait pas nécessairement parallèle à celle des effectifs.

Afin d'obtenir, pour les dépenses de personnel et les effectifs du personnel de l'Etat, des chiffres qui soient, dans toute la mesure du possible, comparables, de nombreuses corrections ont été apportées aux données fournies par les documents budgétaires. Elles sont énumérées en note des tableaux. Il n'en reste pas moins que de nombreuses corrections auraient dû être apportées qui n'ont pu l'être. Pour ne citer qu'un exemple, les chiffres de 1951 comprennent et ceux de 1938 ne comprennent pas les dépenses de personnel et les effectifs des services extérieurs du Ministère des Affaires étrangères. Il convient donc de faire montre de beaucoup de circonspection dans la formulation de conclusions basées sur les chiffres qui figurent aux Tableaux IX à XI.

Certaines conclusions émergent, cependant, avec suffisamment de netteté pour rester vraies même si nos évaluations des dépenses de personnel et des effectifs des Départements ministériels et des Corps spéciaux se trouvaient différer assez sensiblement de la réalité.

TABLEAU IX

Comparaison des dépenses de personnel en 1938 et en 1951

	1938	1951	Coefficient d'augmentation
<i>Départements ministériels (1) :</i>			
Effectif (2)	51.229 (3) (4)	73.850 (5) (6)	1,4
Crédits budgétaires (9) (en millions de francs)	950 (4) (7)	5.813 (6) (8)	6,1
Rémunération moyenne (en francs)	18.500	78.900	4,3
<i>Corps spéciaux (1) :</i>			
Crédits budgétaires (9) (en millions de francs)	1.210 (7) (10)	6.133 (8) (10)	5,1
<i>Subsides-traitements à l'enseignement primaire, normal et technique :</i>			
Crédits budgétaires (en millions de francs) ...	835 (7)	3.756 (8)	4,5

(1) Toutes les dépenses de personnel du Ministère de la Défense nationale sont classées sous la rubrique « Corps spéciaux ». En ce qui concerne le Ministère de l'Instruction publique, les dépenses de l'Administration centrale (ou Ministère proprement dit) sont classées sous la rubrique « Départements ministériels » et toutes les autres dépenses sous les rubriques « Corps spéciaux » et « Subsides-traitements ». De même, l'effectif des « Départements ministériels » ne comprend aucun des agents du Ministère de la Défense nationale et, pour l'Instruction publique, ne comprend que les agents de l'Administration centrale.

(2) Non compris les agents en disponibilité.

(3) Effectif au 1^{er} janvier 1939 — *Bulletin de Statistique*, août 1946, p. 760.

(4) Non compris les services extérieurs du Département des Affaires étrangères.

(5) Effectif au 1^{er} juillet 1950 — *Bulletin de Statistique*, juin 1951, p. 1276, avec les corrections suivantes :

Défense nationale : néant, au lieu de 4.983.

Instruction publique : 734 (personnel de l'administration centrale), au lieu de 3.221 (personnel de l'administration centrale et personnel administratif des établissements d'enseignement et scientifiques).

(6) Y compris les services extérieurs du Département des Affaires étrangères.

(7) Crédits votés et crédits sollicités dans le feuillet de crédits supplémentaires.

(8) Crédits sollicités.

(9) Non compris les crédits destinés à couvrir les traitements des ministres et du personnel de leurs cabinets, les traitements des agents en disponibilité, les honoraires des avocats et des médecins, les indemnités pour prestations spéciales et de tiers et les dépenses de service social.

(10) Y compris les soldes des militaires soldés.

Nous constatons, tout d'abord, que le coefficient d'augmentation, entre 1938 et 1951, a été de loin plus élevé dans le cas des dépenses de personnel des Départements ministériels que dans le cas des dépenses résultant de la Dette publique ou de celles résultant des pensions. En fait, les dépenses réelles de personnel des Départements ministériels ont augmenté de quelque 50 p. c. depuis l'avant-guerre. Le Tableau IX fait apparaître une légère hausse de la rémunération moyenne réelle du personnel des Départements ministériels. Cette hausse, si elle s'est effectivement produite, ce qui n'est pas certain étant donné l'imperfection, soulignée plus haut, du matériel statistique, résulte soit d'une majoration du montant réel des rémunérations, soit d'un accroissement dans la proportion des agents les mieux rétribués. Mais la raison principale de l'augmentation dans les dépenses réelles de personnel des Départements ministériels réside manifestement dans le renforcement des effectifs, ceux-ci ayant progressé de plus de 40 p. c., de 1938 à 1951.

Une comparaison détaillée entre les effectifs actuels des Départements ministériels et ceux d'avant-guerre est difficile du fait que ces Départements ne sont plus exactement les mêmes aujourd'hui qu'il y a douze ans et du fait que certains services ont été dans l'entretemps transférés d'un Département à un autre. D'une façon très générale, on peut dire cependant que l'accroissement des effectifs depuis l'avant-guerre est dû à deux causes principales :

a) L'extension des activités normales de l'Etat. C'est ainsi que le Département des Finances et les services du Premier Ministre comptaient 19.885 agents en activité au 1^{er} juillet 1950, alors que le Département des Finances de 1939, qui comprenait non seulement les services du Premier Ministre mais la statistique commerciale, rattachée depuis au Département des Affaires économiques, ne comptait que 14.987 agents en activité; la plus grande partie de cette augmentation de personnel a été rendue nécessaire par l'extension de services permanents;

b) La création de services nouveaux mais temporaires à la suite de la guerre 1940-1945. Ces services sont à présent, par leur nombre et leurs effectifs, beaucoup moins considérables qu'au cours des années d'immédiat après-guerre; les plus importants sont ceux rattachés au Département de la Reconstruction, lequel comptait 3.855 agents au 1^{er} juillet 1950.

Les coefficients d'augmentation ne sont pas aussi élevés dans le cas des dépenses de personnel des Corps spéciaux et des subsides-traitements (1) que dans le cas des dépenses de personnel des Départements ministériels. Malheureusement, l'effectif des Corps spéciaux n'est pas connu pour l'avant-guerre et les bénéficiaires des subsides-traitements ne figurent pas aux relevés du personnel de l'Etat puisqu'ils n'appartiennent pas à ce personnel. Il n'est donc pas

(1) C'est-à-dire, des traitements dont bénéficient les membres du personnel enseignant qui ne font pas partie du personnel de l'Etat, mais, par exemple, du personnel des autorités communales.

possible de déterminer si l'augmentation moindre des dépenses de personnel des Corps spéciaux et des subsides-traitements est attribuable à une majoration moins forte des rémunérations nominales du personnel des Corps spéciaux et de l'enseignement primaire, normal et technique, ou à un accroissement moins rapide des effectifs de ce personnel, ou encore à une combinaison de ces deux facteurs.

Ainsi qu'il est expliqué en note du Tableau x, les dépenses de personnel des Départements ministériels et des Corps spéciaux au cours des exercices 1948 à 1950 ne peuvent être évaluées qu'avec beaucoup de difficultés et seulement de façon approximative. Pour

les exercices antérieurs à 1948, aucune évaluation n'a pu être établie.

Telles quelles, les données du Tableau x permettent néanmoins d'arriver à une conclusion intéressante : les dépenses de personnel des Corps spéciaux et les subsides-traitements ont augmenté beaucoup plus rapidement entre 1948 et 1951 que les dépenses de personnel des Départements ministériels. C'est au point que les dépenses de personnel des Corps spéciaux, qui étaient inférieures à celles des Départements ministériels en 1948, leur sont devenues supérieures en 1951, ce qui rétablit d'ailleurs la situation d'avant-guerre.

TABLEAU X

Evolution des dépenses de personnel (1) entre 1948 et 1951 (2)

(en millions de francs)

Exercice	Départements ministériels (3) (4)			Corps spéciaux (3)			Subsides-traitements
	Projets de budget	Crédits votés et premier feuillet de crédits supplémentaires	Crédits votés et premier et second feuillets de crédits supplémentaires	Projets de budget	Crédits votés et premier feuillet de crédits supplémentaires	Crédits votés et premier et second feuillets de crédits supplémentaires	Crédits votés et feuillets de crédits supplémentaires
1948.....	4.536 (5)	—	5.118 (6)	4.273	—	4.821 (6)	2.842
1949.....	5.136	5.443 (6)	—	4.916	5.211 (6)	—	3.231
1950.....	—	5.776	5.736 (6)	—	5.703	5.699 (6)	3.460
1951.....	5.813	—	—	6.133 (7)	—	—	3.756 (8)

(1) Le terme « dépenses de personnel » est pris ici dans la même acception qu'au tableau IX [voir notamment notes (9) et (10) de ce tableau], sauf que les crédits destinés à financer les traitements des agents en disponibilité sont compris dans les crédits de l'exercice 1948.

(2) L'Exposé des motifs qui précède les projets de loi d'ajustements budgétaires donne rarement un chiffre précis concernant le montant global des crédits supplémentaires sollicités pour dépenses de personnel et jamais la répartition de ce montant entre Départements ministériels et Corps spéciaux. Il n'est donc pas possible de déterminer avec exactitude quels sont pour un exercice donné les crédits (y compris les crédits supplémentaires) qui ont été sollicités par le Gouvernement en vue de couvrir les dépenses de personnel des Départements ministériels d'une part, et les dépenses de personnel des Corps spéciaux d'autre part. Pour cette raison, deux chiffres figurent au tableau, pour chacun des exercices 1948 à 1950. Le premier est un chiffre précis, basé sur les données fournies par les Exposés généraux, mais ne tient pas compte de tous les crédits sollicités; le second, au contraire, tient compte de tous les crédits sollicités, mais ne constitue qu'une approximation.

(3) La répartition des crédits entre Départements ministériels et Corps spéciaux a été faite selon les mêmes critères qu'au tableau IX [voir note (1) de ce tableau].

(4) Y compris les services extérieurs du Département des Affaires étrangères.

(5) Y compris 30 millions de crédits votés pour les dépenses de personnel du Ministère des Colonies. Le projet de budget pour l'exercice 1948 ne comprenait qu'un seul crédit, celui destiné à financer le traitement du Ministre.

(6) Chiffre approximatif [voir note (2)].

(7) Ne tient pas compte de la part des dépenses de personnel que comporte le crédit global de 607 millions sollicité au titre de « dépenses diverses » du projet de budget du Ministère de la Défense nationale et qui représente l'effort supplémentaire consenti par la Belgique en 1951 en vue de satisfaire à ses engagements internationaux.

(8) Projet de budget.

L'explication de l'augmentation plus rapide des dépenses de personnel des Corps spéciaux est fournie par le Tableau XI. Il ressort, en effet, de ce tableau que les effectifs des Départements ministériels ont diminué jusqu'au 1^{er} mai 1949 alors que les effectifs des Corps spéciaux restaient plus ou moins constants, et que l'augmentation des effectifs qui s'est produite depuis 1949 a été plus rapide dans le cas des Corps spéciaux que dans le cas des Départements ministériels.

Il n'est sans doute pas sans intérêt de rechercher les causes de cette différence dans l'évolution des

effectifs des Départements ministériels et des Corps spéciaux.

Au 1^{er} mars 1947, les Départements ministériels comptaient un nombre beaucoup plus considérable d'agents appartenant à des services nés de la guerre que les Corps spéciaux : le seul Ministère du Ravitaillement occupait 7.131 agents, alors que les juridictions militaires, qui constituaient le service le plus important né de la guerre parmi les Corps spéciaux, n'en occupaient que 2.403. Dans ces conditions, la liquidation de nombreux services de guerre qui marqua

les années 1947 à 1949 amena une réduction beaucoup plus importante des effectifs des Départements ministériels que des Corps spéciaux.

TABLEAU XI

**Relevé du personnel
émargeant au budget de l'Etat (1)**

	Départements ministériels (2)	Corps spéciaux (2)	Total
1 ^{er} janvier 1939	51.229 (3)		
15 octobre 1945	76.299 (3)		
1 ^{er} mars 1947..	78.194 (4) (6)	55.978 (4)	134.172
1 ^{er} mai 1948...	76.030 (4) (7)	54.444 (4)	130.474
1 ^{er} mai 1949 (8)	73.882 (4) (7)	55.948 (4) (10)	129.830
1 ^{er} juil. 1950 (9)	76.337 (5) (7)	60.442 (5) (10)	136.893
1 ^{er} janvier 1951	77.319 (5) (7)		

(1) Non compris les agents en disponibilité.

(2) Tous les agents du Ministère de la Défense nationale sont classés sous la rubrique « Corps spéciaux ».

(3) Affaires étrangères et Mission économique : Non compris les agents des services extérieurs.

Instruction publique : Administration centrale seulement.

(4) Instruction publique : tout le personnel de l'Administration centrale, des établissements scientifiques et des Beaux-Arts est classé sous la rubrique « Départements ministériels » et tout le personnel des établissements d'enseignement moyen, normal, supérieur et technique sous la rubrique « Corps spéciaux ».

(5) Instruction publique : le personnel de l'Administration centrale et le personnel *administratif* des établissements d'enseignement et scientifiques sont classés sous la rubrique « Départements ministériels » et le personnel enseignant et scientifique des mêmes établissements sous la rubrique : « Corps spéciaux ».

(6) Affaires étrangères et Commerce extérieur : Non compris le personnel *temporaire* des postes diplomatiques et consulaires, recruté sur place.

(7) Affaires étrangères et Commerce extérieur : Y compris le personnel *temporaire* des postes diplomatiques et consulaires, recruté sur place.

(8) Cumuls éliminés.

(9) Cumuls non éliminés.

(10) Non compris le Conseil d'Etat.

L'augmentation plus rapide des effectifs des Corps spéciaux de 1949 à 1950 s'explique surtout par l'augmentation du personnel militaire qui est passé de 25.357 à 28.638 unités.

Les Subventions économiques

Les subventions économiques n'existaient pas avant-guerre. Nous n'avons donc qu'à commenter leur évolution depuis la libération.

Les crédits ordinaires destinés à financer les subventions économiques ont atteint leur montant le plus élevé en 1947. Une légère diminution fut enregistrée en 1948, mais elle était plus apparente que réelle; elle avait, en effet, été obtenue par le transfert de la charge de certaines subventions au budget extraordinaire. Mais en 1949, une diminution beaucoup plus importante et cette fois authentique fut enregistrée, suivie par d'autres non moins importantes en 1950 et en 1951. C'est à expliquer cette rapide contraction des subventions économiques depuis 1949 que nous nous attacherons dans le reste de la présente section.

Les subventions économiques qui ont été accordées par le Gouvernement belge depuis la libération se subdivisent en deux grandes catégories. La première catégorie comprend les subventions destinées à empêcher ou à compenser une hausse du coût de la vie et en particulier des prix des produits alimentaires. La seconde comprend les subventions destinées à combler le déficit d'exploitation de certains grands secteurs économiques : les charbonnages et les chemins de fer.

TABLEAU XII

Evolution des subventions économiques depuis l'avant-guerre

(en millions de francs)

	1938	1946 (1)	1947 (1)	1948 (1)	1949 (1)	1950 (1)	1951 (2)
A. Budgets ordinaires.							
1. Produits alimentaires	—			1.237	650	6	2
2. Produits industriels	—			225	—	—	—
3. Allocations compensatoires (y compris la subvention à l'industrie du gaz en compensation pour l'insuffisance du prix du gaz fourni au consommateur)	—			6.100	3.195	95	20
4. Société Nationale des Chemins de Fer	—			2.000	2.000	1.900	1.550
5. Charbonnages.....	—			1.852	1.942	1.000	413
Total...	—	7.310	11.761	11.414	7.787	3.001	1.985
B. Budget extraordinaire	—	—	—	550 (3)	600 (4)	—	—
TOTAL GÉNÉRAL...	—	7.310	11.761	11.964	8.387	3.001	1.985

(1) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(2) Projets de budget.

(3) Société Nationale des Chemins de Fer : 350 millions.

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux : 200 millions.

(4) Société Nationale des Chemins de Fer.

Les subventions destinées à parer à une hausse du coût de la vie ont aujourd'hui à peu près complètement disparu. Leur suppression a été opérée en trois étapes :

1) Entre août 1947 et février 1948, les subventions directes furent presque toutes supprimées, les « économiquement faibles » recevant en compensation une « allocation compensatoire » égale à la dépense sup-

plémentaire qu'entraînait pour eux la hausse des prix des produits anciennement subsidiés. Le Trésor faisait, d'autre part, l'économie des subventions qu'il avait accordées jusque-là sur les produits achetés par tous ceux qui n'étaient pas « économiquement faibles ». En l'absence de pareille réforme, les crédits destinés à financer les subventions économiques auraient dû être considérablement majorés en 1948 à la suite de la forte hausse des prix mondiaux survenue au cours du second semestre de 1947.

2) Dès le second semestre de 1948, les allocations compensatoires des ouvriers et des employés furent mises à charge de leurs employeurs. De ce fait, les crédits destinés à financer les allocations compensatoires purent être réduits de 6,1 à 3,2 milliards de 1948 à 1949.

3) Enfin, depuis l'exercice 1950, les allocations compensatoires qui restaient à charge de l'Etat ont été supprimées et leur suppression compensée par des augmentations de traitements ou d'avantages sociaux ou par des avantages sociaux nouveaux. Cette dernière mesure n'a cependant pas permis au Trésor de réaliser une économie correspondante. Les crédits qui figurent au Tableau XII sous la rubrique « Allocations compensatoires » ont pu être réduits à très peu de chose en 1950, mais, par contre, les crédits destinés à financer les pensions de prévoyance sociale et les pensions des ouvriers mineurs (Tableau VIII) et ceux destinés à financer certaines dépenses de prévoyance sociale (Tableau XIII) ont entre autres dû être majorés par voie de compensation.

Les crédits destinés à combler le déficit des charbonnages et celui de la Société Nationale des Chemins de Fer ont également pu être réduits au cours des dernières années, mais dans une mesure moindre que les autres subventions économiques. La réduction a été la plus importante dans le cas des charbonnages; elle a été rendue possible par les accords intervenus

dans les derniers mois de 1949 entre le Gouvernement et les associations charbonnières. La subvention aux Chemins de fer a, de son côté, pu être réduite à partir de 1950 grâce notamment aux majorations de tarifs entrées en vigueur au cours du second semestre de 1949.

Les dépenses de Prévoyance sociale

Les crédits ordinaires destinés à financer les dépenses de prévoyance sociale n'ont augmenté que de 241 p. c. de 1938 à 1951. Les crédits destinés à financer les allocations familiales, qui étaient insignifiants en 1938, atteignent, depuis 1950, un montant important, la suppression des allocations compensatoires ayant été compensée dans le chef de certains bénéficiaires par une majoration des allocations familiales; et les crédits destinés à financer les subventions aux organismes assureurs de l'assurance maladie-invalidité sont seize fois plus importants en 1951 qu'en 1938, conséquence de l'instauration de l'assurance obligatoire. Mais les crédits ordinaires destinés à financer les dépenses de chômage n'ont pas augmenté de 50 p. c. depuis 1938. Cette faible augmentation, qui est cause de la faible augmentation de l'ensemble des dépenses ordinaires de prévoyance sociale, s'explique par les trois facteurs suivants :

1) En 1951, une partie des dépenses de chômage à charge de l'Etat est couverte par un crédit figurant au budget extraordinaire;

2) Avant-guerre, l'Etat était presque seul à supporter les dépenses de chômage, alors qu'actuellement une part importante de ces dépenses est couverte par les cotisations des assurés et des employeurs;

3) La proportion des chômeurs qui bénéficient d'une allocation élevée (hommes et chômeurs habitant les grands centres) est à présent moins importante qu'avant-guerre.

TABLEAU XIII

Evolution des principales dépenses de prévoyance sociale depuis l'avant-guerre

(en millions de francs)

	1938 (1)	1946 (1)	1947 (1)	1948 (1)	1949 (1)	1950 (1)	1951 (2)
A. Dépenses ordinaires :							
1. Chômage.....	877	219	15	879	4.166	1.790	1.300
2. Allocations familiales.....	10	51	5	5	5	605	705
3. Assurance maladie-invalidité	81 (3)	567	749	1.245	1.869	1.417	1.294
dont: subventions spéciales aux							
organismes assureurs pour							
parer au défaut de coti-							
sations des assujettis chô-							
meurs involontaires ...		85	71	133	390	402	280
Total...	968	837	769	2.129	6.040	3.812	3.299
B. Dépenses extraordinaires	—	—	—	—	—	2.000 (4)	1.260 (4)
TOTAL GÉNÉRAL ...	968	837	769	2.129	6.040	5.812	4.559

(1) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(2) Projet de budget.

(3) Subsidés aux associations mutualistes.

(4) Chômage.

Les dépenses ordinaires de prévoyance sociale s'accroissent considérablement de 1947 à 1949 par suite de l'aggravation du chômage et de la nécessité où se trouva l'Etat d'accorder une aide supplémentaire à l'assurance maladie-invalidité sous forme d'une subvention spéciale destinée à parer à l'insuffisance des cotisations des ouvriers mineurs et sous forme d'un subside extraordinaire de 372 millions octroyé en 1949 en vue d'apurer le déficit qui existait à cette époque.

A partir de l'exercice 1950, les dépenses ordinaires de prévoyance sociale se sont fortement contractées, grâce à la régression du chômage, au transfert, du budget ordinaire au budget extraordinaire, d'une part des dépenses de chômage, et à la disparition du subside extraordinaire octroyé en 1949 à l'assurance maladie-invalidité.

Les dépenses en faveur des Provinces et des Communes

Les dépenses en faveur des Provinces et des Communes sont presque dix fois aussi élevées en 1951 qu'en 1938. Cette forte augmentation est dans une large mesure la conséquence de la réforme des Finances provinciales et communales instaurée par la loi du 24 décembre 1948. Cette loi ne s'est pas contentée cependant de majorer considérablement les sommes que l'Etat verse chaque année aux Provinces et aux Communes, et de mettre à charge de l'Etat la totalité

de certaines dépenses (entretien des indigents, etc., répression du vagabondage et de la mendicité) qui étaient antérieurement partiellement supportées par les Provinces et les Communes; elle a également procuré à l'Etat certaines ressources supplémentaires: si les pouvoirs subordonnés sont seuls désormais à pouvoir établir certaines taxes (taxes sur les divertissements, les chiens et les vélocipèdes), ils se sont vu, par contre, retirer le droit de percevoir des centimes additionnels à la taxe mobilière et à la taxe professionnelle, et l'Etat les perçoit à leur place. Ces diverses modifications apportées à la fiscalité par la loi du 24 décembre 1948 devaient, selon des calculs faits à l'époque, procurer à l'Etat un supplément net de ressources de quelque 1.750 millions pour l'exercice 1949. Le supplément de ressources pour les exercices ultérieurs a été sensiblement plus élevé.

Pour ces raisons, la charge *nette* que l'Etat supporte du fait de sa participation dans le financement des dépenses provinciales et communales ne s'est pas accrue dans la même mesure que les dépenses brutes qui figurent au Tableau XIV. Il ne fait aucun doute cependant qu'elle s'est accrue dans une mesure considérable et que son accroissement dépasse sensiblement celui du coût de la vie. Cet accroissement en termes réels résulte essentiellement de la détérioration des finances provinciales et communales par suite de la guerre.

TABLEAU XIV

Evolution des dépenses en faveur des provinces et des communes depuis l'avant-guerre

(en millions de francs)

	1938 (1)	1946 (1)	1947 (1)	1948 (1)	1949 (1)	1950 (1)	1951 (2)
1. Fonds des communes institué par la loi du 19 juillet 1922	374,5	686,5	745,-	1.443,5	—	—	—
2. Fonds provinciaux et communaux institués par la loi du 24 décembre 1948	—	—	—	—	5.600,-	5.620,-	5.640,-
3. Quote-part des provinces et des communes dans le produit des intérêts de retard	6,-	(3) 3,-	(3) 4,-	25,-	—	—	—
4. Quote-part des provinces et des communes dans le produit des impôts directs	355,-	717,-	1.323,5	1.533,9	1.500,-	1.050,-	830,-
5. Aide financière aux provinces et aux communes dont la situation est particulièrement obérée	—	535,3	410,3	990,3	—	—	—
6. Reprise par l'Etat des dépenses incombant aux provinces et aux communes pour l'entretien des indigents, aliénés, anormaux, etc.	—	—	—	—	320,-	379,4	354,4
7. Reprise par l'Etat des dépenses incombant aux provinces et aux communes pour la répression du vagabondage et de la mendicité	—	—	—	—	6,7	7,3	7,2
Total	735,5	1.941,8	2.482,8	3.992,7	7.426,7	7.056,7	6.831,6

(1) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(2) Projets de budget.

(3) Quote-part des provinces seulement. En 1946 et 1947, la quote-part des communes dans le produit des intérêts de retard a été versée au Fonds des communes.

Au cours de la période d'après-guerre, les dépenses ordinaires en faveur des provinces et des communes ont rapidement augmenté de 1946 à 1949, pour se contracter légèrement par la suite.

L'augmentation des exercices 1946 à 1949 s'explique par les quatre facteurs suivants :

1) Exercices 1947 et 1948 : augmentation du produit des impôts directs sous l'influence du redressement

économique au cours des années d'immédiat après-guerre. Sous le régime antérieur à la loi du 24 décembre 1948, une part importante des versements de l'Etat aux pouvoirs subordonnés (y compris une part du versement au Fonds des Communes) consistait en une quote-part dans le produit de certains impôts directs et s'accroissait par conséquent au même rythme que ce produit;

2) Exercice 1948 : majoration du prélèvement initial annuel opéré sur les ressources générales du Trésor au profit du Fonds des Communes. Ce prélèvement fut porté de 150 à 750 millions par la loi du 2 avril 1948;

3) Exercice 1948 : majoration de l'aide exceptionnelle accordée depuis la fin de la guerre aux provinces et aux communes dont la situation était particulièrement obérée;

4) Exercice 1949 : instauration du nouveau régime en matière de Finances provinciales et communales (loi du 24 décembre 1948).

La légère contraction des dépenses en faveur des provinces et des communes au cours des exercices 1950 et 1951 est attribuable à la diminution progressive

de la quote-part des provinces et des communes dans le produit des impôts directs. Depuis l'exercice 1949, cette quote-part consiste essentiellement en une quote-part dans le produit des impôts dus pour les exercices 1948 et antérieurs, c'est-à-dire pour les exercices antérieurs à la réforme, et ce produit va naturellement en diminuant d'année en année.

Les dépenses en faveur des victimes de la guerre

Le Tableau xv appelle peu de commentaires. A la veille de la seconde guerre mondiale, les dépenses en faveur des victimes de la guerre 1914-1918 étaient, à l'exception des dépenses pour pensions, devenues insignifiantes. Au cours des années d'immédiat après-guerre, les dépenses en faveur des victimes de guerre s'accrurent rapidement au fur et à mesure qu'était organisée l'aide aux victimes de la guerre 1940-1945. C'est ainsi que la loi du 19 mai 1948 nécessita, à partir de l'exercice 1948, l'inscription, parmi les dépenses ordinaires, d'un crédit annuel de 2,5 milliards en faveur de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre. Depuis l'exercice 1948, les dépenses en faveur des victimes de la guerre ont fluctué aux environs de 4 milliards.

TABLEAU XV

Evolution des dépenses en faveur des victimes de la guerre depuis l'avant-guerre (1)

(en millions de francs)

	1938 (2)	1946 (2)	1947 (2)	1948 (2)	1949 (2)	1950 (3)	1951 (4)
1. Réparation des dommages aux biens	29,1	1.648,2	2.260,4	2.740,0	2.700,1	2.920,3	2.913,5
2. Subventions aux œuvres assumant le service social en faveur des victimes de la guerre, de leurs ayants droit et des sinistrés; application des différents <i>status</i> des victimes de la guerre; assistance médicale aux victimes de dommages physiques	32,6	808,0	1.276,2	1.236,3	1.112,1	1.255,9	860,4
Total...	61,7	2.456,2	3.536,6	3.976,3	3.812,2	4.176,2	3.773,9

(1) Les chiffres du présent tableau sont empruntés au Tableau VIII de l'Appendice à l'Exposé général pour l'exercice 1951 (p. 18). Le tableau en question mentionne, outre les deux postes qui figurent au tableau ci-dessus : a) les dépenses pour réparation des dommages aux personnes, qui comprennent essentiellement les pensions de guerre, dont nous avons tenu compte par ailleurs, et b) les dépenses pour sépultures qui sont constituées en partie par des dépenses extraordinaires.

(2) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(3) Crédits votés, y compris le premier feuillet d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

(4) Projets de budget.

* * *

L'analyse des principales catégories de dépenses ordinaires à laquelle nous venons de procéder et dont les résultats sont résumés au Tableau XVI va nous permettre d'expliquer les trois premiers phénomènes dont il a été question au début du présent article. Les chiffres du Tableau XVI sont ceux des crédits budgétaires et diffèrent quelque peu, de ce fait, de certains chiffres figurant aux Tableaux I, II et V et qui sont ceux des dépenses effectuées. Pour bien faire, le Tableau XVI aurait dû être basé sur le montant des dépenses effectuées. Malheureusement,

celui-ci n'est connu que pour quelques catégories de dépenses, et le seul moyen d'obtenir des chiffres comparables était, en conséquence, de prendre dans tous les cas le montant des crédits budgétaires (1). Même ainsi, les chiffres du Tableau XVI ne sont pas parfaitement homogènes [voir note (1) du tableau]. Tels quels, cependant, ils sont de nature à nous fournir l'explication dont nous avons besoin.

(1) C'est également dans le but d'assurer la comparabilité des chiffres que tous les chiffres de l'exercice 1951 ont été établis sur la base des crédits sollicités aux projets de budget. Les chiffres des Tableaux I, II et V pour l'exercice 1951 étaient ceux des crédits ouverts par les lois budgétaires.

Evolution des principales catégories de dépenses ordinaires depuis l'avant-guerre (1)

(en millions de francs)

	1938	1946	1947	1948	1949	1950	1951
1. Dette publique	2.476	6.114	6.562	8.120 (2)	8.082 (2)	8.522 (2)	8.973 (2)
2. Pensions	2.657 (3)	5.489	6.069	7.887	8.608	9.193	9.759
3. Dépenses de personnel (4)	2.995	7.310	11.761	12.781	13.885	14.895	15.702
4. Subventions économiques (5)	—	7.310	11.761	11.414	7.787	3.001	1.985
5. Dépenses de prévoyance sociale (6)	968	837	769	2.129	6.040	3.812	3.299
6. Dépenses en faveur des provinces et des communes (7)	735	1.942	2.423	3.993	7.427	7.057	6.832
7. Dépenses en faveur des victimes de la guerre (8) (9)	62	2.456	3.537	3.976	3.812	4.176	3.774
Total des postes 1 à 7	9.893	46.701 (10)	61.261	50.300	55.641	50.656	50.324
Total des dépenses ordinaires...	11.837	46.701 (10)	61.261	62.383 (11)	67.125	64.724	63.745

(1) Crédits votés, y compris les feuillets d'ajustements budgétaires, pour les exercices 1938 et 1946 à 1950, et crédits sollicités aux projets de budget pour l'exercice 1951. Les crédits se rapportant à des exercices antérieurs ont été soustraits partout où la chose a été possible. Ils sont cependant compris dans les Dépenses de personnel de l'exercice 1938 et dans la Dette publique, les Pensions et le Total des dépenses ordinaires des exercices 1946 et 1947. De plus, les chiffres empruntés à l'Appendice à l'Exposé général pour l'exercice 1951 — à savoir ceux des Subventions économiques des exercices 1946 et 1947 et ceux des Dépenses en faveur des victimes de la guerre — comprennent les « crédits se rapportant à des exercices antérieurs » de l'exercice suivant; ainsi, par exemple, les 7.310 millions de subventions économiques pour l'exercice 1946 comprennent les crédits propres à l'exercice 1946 qui figurent aux lois budgétaires et au feuillet d'ajustements budgétaires de l'exercice 1946 et les crédits se rapportant aux exercices 1946 et antérieurs, qui figurent aux feuillets d'ajustements budgétaires de l'exercice 1947.

(2) Y compris les crédits destinés à financer les intérêts sur les obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire.

(3) Y compris les pensions des veuves et orphelins du personnel civil et militaire de l'Etat.

(4) Chiffres repris aux tableaux IX et X.

(5) Chiffres repris au tableau XII.

(6) Chiffres repris au tableau XIII.

(7) Chiffres repris au tableau XIV.

(8) Chiffres repris au tableau XV.

(9) Cette rubrique comprend les dépenses d'administration générale qu'entraîne l'aide aux victimes de la guerre; elle comprend par conséquent certains crédits qui sont déjà compris dans les Dépenses de personnel (rubrique 3).

(10) Non compris les crédits ouverts par la loi d'intégration du 29 juin 1948.

(11) Non compris 64,6 milliards pour reprise par l'Etat de la créance de la Banque Nationale de Belgique sur la Banque d'Emission (loi du 27 juillet 1948).

Le premier phénomène dont il a été question au début du présent article est la forte augmentation du montant réel des dépenses ordinaires entre l'exercice 1938 et les exercices 1948-1951. Il s'explique par les facteurs suivants :

- 1) Accroissement du personnel de l'Etat;
- 2) Octroi de subventions économiques depuis la guerre;
- 3) Instauration de l'assurance maladie-invalidité obligatoire en 1945;
- 4) Détérioration de la situation financière des provinces et des communes par suite de la guerre et réforme des rapports financiers entre l'Etat et les pouvoirs subordonnés par la loi du 24 décembre 1948. Rappelons que, sans aggraver la charge fiscale, la loi du 24 décembre 1948 a procuré à l'Etat une partie des ressources dont il a désormais besoin pour financer ses versements supplémentaires aux provinces et aux communes;
- 5) Nécessité de venir en aide aux victimes de la seconde guerre mondiale.

En résumé, l'on peut dire que l'augmentation du montant réel des dépenses ordinaires depuis l'avant-guerre résulte, d'une part, de l'extension des activités

de l'Etat (points 1 et 3) et représente, d'autre part, la conséquence directe ou indirecte de la seconde guerre mondiale (points 2, 4 et 5).

L'augmentation progressive des dépenses ordinaires entre l'exercice 1946 et l'exercice 1949 constitue le second phénomène à expliquer. Le Tableau XVI montre que les sept catégories de dépenses analysées dans le présent article ont toutes augmenté au cours de cette période. Les augmentations les plus importantes en termes absolus ont été provoquées par :

- 1) l'augmentation du chômage, qui a entraîné un supplément de dépenses de 4 milliards, et
- 2) les facteurs mentionnés sous 4) ci-dessus (dépenses en faveur des provinces et des communes), qui ont entraîné un supplément de dépenses de 5,5 milliards.

La diminution des dépenses ordinaires en 1950, qui constitue le troisième phénomène mentionné au début du présent article, s'explique essentiellement par :

- 1) le transfert au budget extraordinaire d'une partie des dépenses de chômage;
- 2) la transformation des dernières allocations compensatoires en augmentations de traitements et d'avantages sociaux et en avantages sociaux nouveaux; la forte diminution des subventions écono-

miques qui en est résultée a cependant été partiellement compensée par une augmentation de certaines autres catégories de dépenses : dépenses de prévoyance sociale, pensions, etc.

Une réduction des autres interventions gouvernementales en matière de prix (notamment des subventions aux charbonnages), une légère diminution du chômage et un fléchissement de la quote-part des pouvoirs subordonnés dans le produit des impôts directs, par suite de la contraction progressive des perceptions d'impôts dus pour les exercices 1948 et

antérieurs, ont également contribué à la diminution des dépenses ordinaires survenue au cours de l'exercice 1950.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le premier feuillet d'ajustements budgétaires pour l'exercice 1951 a été publié trop tard pour qu'il soit possible de tenter ici une explication du quatrième phénomène qu'avaient permis de constater le Tableau 1 et les remarques qui l'accompagnaient : l'augmentation importante des dépenses ordinaires au cours de l'exercice 1951.

LA POLITIQUE AGRICOLE DE LA BELGIQUE

Compte tenu de ses engagements vis-à-vis des pays participant à l'O.E.C.E. et de ses partenaires dans l'union économique Benelux, la politique agricole belge vise essentiellement à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur à des prix qui procurent une rémunération équitable à la production tout en réduisant au minimum les dépenses du consommateur. Pour les produits dont les prix présentent des oscillations d'amplitude considérable en de courts laps de temps, des prix de direction ont été déterminés conjointement par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Affaires économiques, en s'appuyant sur l'évolution d'indices adéquats et en prenant en considération les remarques et suggestions qui leur sont transmises par le Conseil supérieur de l'Agriculture. Tous les produits agricoles ne font donc pas actuellement l'objet d'une fixation d'un prix de direction, mais rien ne s'oppose à ce que certains soient placés sous l'application de ce régime, si la nécessité s'en fait sentir.

Pratiquement, la position d'équilibre entre l'offre et la demande à un niveau voisin du prix de direction ne peut être obtenue par le seul instrument de l'Office des Contingents et Licences. Dans ce domaine, l'action de cet Office, sans être négligeable, se situe à *long terme* en fonction de la durée de validité des licences et ne permet donc pas d'influencer immédiatement l'orientation du marché. De plus, cet organisme laisse exclusivement l'offre et la demande aux mains de l'initiative privée, qui peut désirer que le prix effectif ne se rapproche pas du prix de direction.

Il fallait donc avoir recours à un office dont l'action pût se traduire rapidement dans les faits. Bien que mis en liquidation par un arrêté du Régent du 30 mai 1949, l'O.C.R.A. put être désigné pour cette mission, grâce à une interprétation assez large de l'article 1^{er} de l'arrêté-loi organique du 25 janvier 1945. Aussi, suivant l'avis du Ministre compétent, l'O.C.R.A. intervint-il sur le marché de la viande porcine de la manière exposée ci-après, pour provoquer à bref délai une évolution des prix dans le sens et la proportion jugés adéquats. Le prix courant d'un produit dépassant sur le marché le prix de direction, l'O.C.R.A. a acheté aux importateurs dont les offres sont les plus avantageuses, certaines quantités du dit produit. Simultanément, cet office a revendu à ces mêmes importateurs à un prix inférieur et en concordance avec le prix de direction, prenant ainsi en

charge la différence entre le prix auquel il a acheté et celui auquel il a vendu. Les importateurs purent alors offrir le produit sur le marché à un prix égal ou presque au prix de direction.

Au cours de l'année 1951, il est arrivé que les prix courants sur le marché des porcs sur pied soient inférieurs au prix de direction. L'O.C.R.A., pour la première fois au cours de son existence, s'est porté acheteur sur le marché intérieur des sous-produits dont le marché influence celui du porc sur pied. Son action directe ne fut cependant pas nécessaire, la possibilité de son intervention, jointe à l'apparition opportune d'une demande étrangère, ayant suffi pour engendrer la hausse. Quoi qu'il en soit, par l'action effective des quantités marginales mises sur le marché par les importateurs contactés par l'O.C.R.A., ou par le climat psychologique que crée la possibilité de son intervention, cet organisme concilie, autant que faire se peut, les intérêts des consommateurs et des producteurs. Il contribue à assurer à l'éleveur une meilleure rémunération pour son travail, mais tend à empêcher la constitution de marges bénéficiaires exagérées autant pour les producteurs que pour les intermédiaires.

La politique agricole de la Belgique s'étend non seulement au domaine des prix, mais aussi à celui de la production. Pour atteindre ces objectifs, un projet de plan quinquennal de politique agricole pour les années 1951-1955 a été dressé par le Département de l'Agriculture. Ce plan prévoit entre autres :

« 1. L'augmentation de la production végétale et particulièrement de la production de fourrages, en vue de contribuer à la diminution du déséquilibre de la balance des paiements, créant en même temps la possibilité de nourrir un cheptel utilitaire plus important.

» 2. L'accroissement de la production animale, tenant compte des possibilités du marché intérieur et des marchés extérieurs.

» 3. Des investissements rationnels de capitaux provenant de diverses sources et notamment des épargnes de l'agriculture, du plan Marshall et du secteur public, en vue d'accroître l'efficacité du travail et pour diminuer les frais de production.

» Ces capitaux devraient être employés pour :

» a) le financement des travaux de recherche scientifique qui présentent le plus d'intérêt à l'égard de l'accroissement du revenu agricole;

» b) l'amélioration des herbages, le remembrement des terres, le défrichement des terres et autres travaux;

» c) la rationalisation et l'amélioration des bâtiments de ferme;

» d) l'amélioration et l'adaptation des machines et du matériel agricoles à l'évolution des nouvelles méthodes d'exploitation;

» e) contribuer à l'application générale de meilleures méthodes de conservation des produits agricoles et horticoles;

» f) le financement d'une lutte générale contre les maladies contagieuses et parasitaires et en particulier contre la tuberculose, la brucellose et la trichomonase du bétail (1). »

Ce plan oriente en fait notre économie agricole dans le sens le plus favorable aux exploitations petites et à celles d'importance moyenne.

Pour l'horticulture, le problème se pose dans des conditions à peu près analogues. Ce qui a été dit de l'activité de l'O.C.C.L. et de l'O.C.R.A. dans le domaine de l'agriculture est donc susceptible d'application dans le secteur horticole. Ici cependant, une innovation importante mérite d'être signalée; elle consiste dans l'application intégrale, en 1951, d'un calendrier d'importation de fruits et légumes frais en fonction des périodes de production en Belgique. Au cours des années précédentes, les régimes des importations de fruits et légumes en provenance de pays autres que les Pays-Bas, fonctionnaient de la manière suivante : lorsque sur le marché intérieur, le prix reçu par le producteur restait supérieur à une cotation obtenue en multipliant par un coefficient déterminé un prix d'avant-guerre choisi comme référence, l'importation était autorisée. Elle était arrêtée au moment où le prix payé au producteur descendait en dessous du niveau fixé par le calcul dont le processus vient d'être énoncé. C'est donc à ce système qu'on a substitué le calendrier d'importation de fruits et légumes frais. Sous réserve du maintien d'approvisionnement suffisant du marché intérieur, ce calendrier prévoit des périodes pour la durée desquelles les importations seront contingentées ou totalement suspendues. Cette politique permet donc d'assurer au producteur belge une rémunération suffisante de son travail, ce qui pourrait sérieusement compromettre une concurrence étrangère favorisée par des conditions plus avantageuses de production.

Ce calendrier, loin d'être établi *ne varietur*, constitue un élément assez souple pour permettre de parer aux conséquences imprévues de circonstances exceptionnelles. C'est ainsi qu'une hausse anormale consécutive, par exemple, à une période de sécheresse ou de pluies trop abondantes, et se plaçant en période d'interdiction d'importation, peut amener une revi-

sion du calendrier. Dans ce cas, il est, en effet, normal que l'intérêt de la communauté prime l'intérêt particulier. D'autre part, les accords commerciaux peuvent, autant que de besoin, déroger aux dates-limites mentionnées au calendrier.

Plus encore que l'agriculture, la culture maraîchère et la fruticulture doivent faire l'objet de la sollicitude du Gouvernement. Car, en dépit des efforts consentis par ces activités en vue d'améliorer la qualité de leurs produits et de diminuer leurs prix de revient, les conditions physiques de production sont telles qu'il est impossible, dans un système complet de libre-échange, de concurrencer avec succès la production italienne, française ou espagnole.

Dans le cadre du marché intérieur, la répartition des marges bénéficiaires constitue le problème crucial. Les prix offerts aux fruticulteurs ne couvrent parfois pas les frais de la cueillette.

D'aucuns ont contesté la nécessité de l'intervention du Gouvernement sur le marché intérieur des produits agricoles et alimentaires. Cette politique implique, en effet, les défauts inhérents à toute activité interventionniste. Mais le protectionnisme pratiqué par la plupart de nos partenaires commerciaux, et les écarts entre les conditions naturelles de production, justifient, aux yeux des autorités responsables, leur intervention qui, d'ailleurs, n'est jamais considérée par elles comme un but en soi.

Participation à la libération des échanges intra-européens

En vue d'harmoniser les échanges et de faciliter les relations commerciales si perturbées au lendemain de la guerre, l'O.E.C.E. a invité les pays membres à procéder, par étapes et dans la mesure la plus large possible, à la libération des échanges intra-européens. Cet appel a trouvé chez nous un accueil si favorable que, dans de nombreux secteurs de l'économie, les programmes de libération successifs de l'O.E.C.E. ont été souvent largement dépassés. Actuellement, les produits agricoles et alimentaires dont la libération a été consolidée par l'U.E.B.L. vis-à-vis des pays membres de l'O.E.C.E. et de leurs territoires d'outre-mer représentent en valeur environ 60 p. c. des importations réalisées en 1948 en provenance des pays participants.

Du point de vue de l'équilibre des relations commerciales internationales, des progrès ultérieurs dans ce domaine sont hautement souhaitables. Ils se heurtent cependant au fait que l'agriculture est handicapée par des prix de revient moyens très élevés. Ceux-ci résultent, en ordre principal, des hauts salaires et du morcellement des terres. Ce dernier facteur constitue une entrave classique à l'utilisation économique et rationnelle des engins mécanisés. La propriété et l'utilisation en coopérative de ces moyens modernes de production paraissent constituer, du point de vue de la rentabilité, la solution la plus effi-

(1) R. MAES, Rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture, Chambre des Représentants, n° 413, 1950-1951, p. 3.

face pour les exploitations moyennes ou un peu plus petites. Bien que cette solution rencontre de sérieux obstacles, tant psychologiques que matériels, il faut souligner les louables efforts que les exploitants agricoles ont déjà accomplis pour moderniser leur exploitation et en accroître la productivité. Nous n'en voulons pour preuve que l'accroissement de la production laitière, l'augmentation de la ponte et l'amélioration de la qualité de la viande porcine, le nombre croissant de motoculteurs, tracteurs, combinés, arracheuses de lin et de betteraves, trayeuses mécaniques, etc. Mais beaucoup d'efforts restent à accomplir, qui concernent notamment « un plus grand emploi de semences et de plants contrôlés, une fumure et un entretien plus rationnels des prairies, la généralisation de l'ensilage, de meilleurs soins à la récolte du foin et des fourrages verts » (1).

Participation à l'Accord international du Blé

En qualité de pays acheteur, la Belgique participe à l'Accord international du Blé. Pour ce produit de base à l'alimentation humaine, notre pays est donc assuré de bénéficier de quantités fixes à des prix stables.

Participation à l'union économique Benelux

Dans le cadre de l'union économique, la situation de l'agriculture belge était déterminée, depuis le 9 mai 1947, par un protocole spécial dont l'idée maîtresse consistait dans la nécessité, pour chacun des pays, de baser sa politique agricole sur la sécurité d'existence qu'il se devait d'assurer à son agriculture. Un *modus vivendi* fut élaboré sur le système des prix minima et, sous réserve du régime préférentiel à appliquer aux pays participant à l'Union, chacun d'eux pouvait utiliser toutes mesures propres à sauvegarder son marché intérieur : licences à l'importation et contingentement y compris.

Lors de la Conférence d'Ostende, à la fin de juillet 1950, les parties tirèrent les leçons de l'expérience en cours. Elles constatèrent notamment que leurs économies s'étaient rapprochées, mais que certaines difficultés subsistaient, principalement en matière d'unification du marché agricole. Devant la complexité de la question et les divergences sensibles d'opinion qui s'étaient manifestées entre les délégations hollandaise et belge, il fut décidé que l'examen de ces difficultés se poursuivrait lors d'une conférence ministérielle spéciale qui se tiendrait ultérieurement. Dans l'entre-temps, les produits agricoles et alimentaires ont été soumis aux régimes adoptés dans le cadre du Protocole du 9 mai 1947, et une commission permanente fut chargée de l'étude de la coordination de la politique commerciale néerlando-belgo-luxembourgeoise.

Nous retrouvons en partie les résultats des travaux de cette commission dans les décisions prises en conclusion des conversations ministérielles de Luxembourg, qui eurent lieu les 20 et 21 octobre 1950. Aux termes de celles-ci, la réalisation progressive de la libération complète des échanges de produits agricoles entre les trois pays participants était décrétée. Cet objectif ne pouvait cependant être immédiatement touché en raison de l'existence d'inégalités trop importantes entre les structures et les stades de développement atteints par les différentes économies agricoles nationales. Selon M. Conix, « l'exploitation belge est en moyenne de 6 ha., tandis qu'aux Pays-Bas elle est de 10 ha. » (1). Il parut donc nécessaire de passer par une période de transition au cours de laquelle on devrait notamment réaliser la diminution et même la suppression graduelle des subsides attribués d'une manière unilatérale. En outre, pour assurer une transition aisée, il était prévu la poursuite systématique du progrès technique au niveau le plus élevé des trois économies agricoles.

Les deux décisions énoncées ci-dessus, suivies d'application, pourraient avoir des conséquences favorables à l'Union. En dépit des efforts de l'I.R.S.I.A., de la Station de Recherches de l'Etat pour l'Amélioration des Plantes de grande culture, et d'autres centres, il faudra cependant beaucoup de temps avant de rejoindre le stade de développement technique atteint par l'agriculture néerlandaise. Il faut d'ailleurs ajouter que les crédits destinés à cette fin et portés au budget du Ministère de l'Agriculture sont toujours plus importants en Hollande qu'en Belgique. Enfin, la réduction ou l'abandon par la Hollande du système de subsides poserait pour ce pays, sous un angle nouveau et avec des difficultés plus grandes, le problème de l'exportation d'une partie de ses produits agricoles et alimentaires. Il convient donc de considérer ces mesures avec prudence et circonspection, et de ne leur attribuer que le crédit qu'elles méritent.

Le Protocole de Luxembourg, dans une disposition de caractère primordial, prévoit une liste d'articles qui ne peuvent être admis librement au trafic réciproque que moyennant l'application du régime des prix minima convenu entre les parties. Cette liste n'est pas limitative. Il est, en effet, prévu que des produits agricoles ou alimentaires peuvent y être portés si, par l'introduction d'éléments artificiels, les conditions normales de concurrence venaient à se modifier. Du côté belge, les produits assujettis au système des prix minima sont aussi soumis à licence. Cette concordance s'explique par le fait qu'il s'agit là de produits sensibles et essentiels à l'alimentation humaine et du bétail. En tout état de cause, les produits figurant à la liste ne peuvent être libérés à l'égard des pays tiers.

(1) *L'Agriculteur*, 12 août 1951, p. 1.

(1) Alph. CONIX, « L'agriculture belge et le Protocole de Luxembourg », *Etudes économiques*, décembre 1950, p. 37.

Le Protocole de Luxembourg détermine également la procédure à suivre en cas de contestation sur les prix minima. Si, au sein de la Commission « A.R.P. », un désaccord venait à se manifester au sujet d'un prix minimum ou de son application, le différend devrait être soumis à une réunion de ministres des trois gouvernements. Ceux-ci sont tenus de prendre, dans la huitaine, une décision applicable immédiatement.

Dans le cas où une mesure ne pourrait être adoptée à l'unanimité des membres de la dite réunion, le Gouvernement du pays importateur à l'origine de la contestation est libre d'appliquer sans délai la décision qu'il considère apte à sauvegarder ses intérêts.

Dans le cas où la décision du pays importateur lèserait gravement les intérêts du pays exportateur, le recours à un arbitrage est prévu. Un laps de temps de deux mois est alors accordé aux arbitres pour adopter un *modus vivendi* exécutoire immédiatement. A La Haye, en décembre 1950, les ministres ont marqué leur accord pour laisser en suspens ce paragraphe jusqu'après approbation du dit Protocole par les parlements belge et luxembourgeois.

Pour garantir le niveau des prix minima, des prélèvements égaux à la différence entre le prix minimum convenu et le prix intérieur du marché exportateur seront perçus par le pays exportateur. La somme totale de ces prélèvements sera répartie par moitié entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. à la fin de chaque trimestre.

Les dispositions du Protocole de Luxembourg n'ont pas recueilli l'unanimité des suffrages. Le texte laissait une trop large place à l'appréciation, et la notion même de prix minima telle qu'elle avait été donnée dans le Protocole du 9 mai 1947 était assez incomplète.

C'est à ces inconvénients que la réunion ministérielle tenue à La Haye les 28 et 29 décembre 1950 s'efforça de porter remède. Les prix minima y sont définis par les « prix réellement pratiqués dans le pays importateur pour les produits dont les qualités, types et variétés ont été arrêtés par les instances compétentes ». Le même protocole complète ensuite les dispositions de celui de Luxembourg en ce qui concerne l'application des prix minima. A cet égard, il charge une commission « A.R.P. » de suivre constamment l'évolution des prix. Il établit en outre que la « constatation faite par cette commission de prix pratiqués en dessous du niveau établi entraînera automatiquement la faculté pour le pays importateur de suspendre à titre de mesure conservatoire les importations de produits en cause, en attendant que la Commission « A.R.P. » réunie dans les trois jours, ou la réunion des ministres, ait pu prendre une décision au sujet du problème qui lui serait soumis. De la même manière, la restauration éventuelle des prix au niveau fixé, constatée par la dite délégation, entraînera automatiquement pour le pays exportateur la faculté de rétablir les exportations. »

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DU CHEPTEL

AU 15 MAI 1951

Lorsque l'on compare le total général des cultures pour les années 1950 et 1951, tel qu'il est donné par les recensements au 15 mai, il convient de se rappeler que celui de 1950 est un recensement décennal fait dans des conditions différentes. Les différences qui apparaissent entre les résultats des deux recensements sont sans doute dues en partie aux modalités de l'observation pratique. En particulier, il faut se garder d'attacher trop d'importance à la diminution de 25.000 ha. environ enregistrée par l'ensemble des surfaces cultivées, non seulement pour cette raison, mais aussi parce que des facteurs d'ordre psychologique ont influencé les déclarations en 1951, notamment la crainte de la mobilisation des récoltes par suite de la continuation de la guerre de Corée. Il n'est pas douteux, cependant, que la superficie cultivable de la Belgique a une tendance à diminuer d'année en année, en raison des progrès de l'urbanisation, de la construction de routes, de camps et plaines d'aviation, et de l'affectation de certaines terres à des fins industrielles ou au reboisement.

Dans l'ensemble, les principaux résultats du recensement de 1951 sont ceux que l'on était en droit d'attendre de l'évolution des conditions climatiques et des contingences économiques. L'agriculteur, tenant compte des exigences du système d'assolement, a basé la répartition de ses emblavements sur la considération de la rentabilité ou de la non-rentabilité des prix payés pour ses différents produits, au moment des semailles. L'extension de la culture du lin constitue l'exemple le plus typique du fonctionnement de cette règle.

Céréales panifiables

Froment

L'apparition de conditions climatiques défavorables à la fin de 1950, jointe à la mise sous allocation des fournitures de betteraves aux sucreries, explique la diminution des superficies emblavées en froment d'hiver. D'autre part, le fait que les cultivateurs ont estimé que le prix garanti pour le froment n'était pas suffisant, ne les a pas incités à augmenter, dans l'ensemble, les superficies consacrées au froment alternatif et de printemps.

Le contingent de 550.000 tonnes à importer annuellement dans le cadre de l'Accord international du Blé était pratiquement livré à la fin de janvier 1951.

Superficie des cultures recensées au 15 mai 1950 et 1951

Source : Institut National de Statistique.

Nature des cultures	1950	1951 (1)
	(hectares)	
<i>Céréales panifiables :</i>		
Froment	173.735	158.034
Seigle	89.053	81.771
Epeautre	5.521	6.500
Méteil	1.863	1.472
<i>Total des céréales panifiables ...</i>	<i>270.172</i>	<i>247.777</i>
<i>Céréales non panifiables :</i>		
Orge	83.570	88.084
Avoine	178.300	162.665
Sarrasin	112	114
Maïs cultivé pour la graine	355	610
<i>Total des céréales non panifiables ...</i>	<i>262.337</i>	<i>251.473</i>
TOTAL DES CÉRÉALES	532.509	499.250
<i>Plantes industrielles et oléagineuses :</i>		
Betteraves sucrières	62.628	65.279
Lin	24.438	33.982
Chicorée à café	2.470	3.093
Autres plantes industrielles et plantes oléagineuses	3.923	5.106
<i>Total des plantes industrielles et oléagineuses</i>	<i>93.459</i>	<i>107.460</i>
<i>Plantes racines et tuberculifères :</i>		
Pommes de terre	98.444	89.484
Betteraves fourragères et mi-sucrières	74.709	74.183
Autres plantes racines	2.034	1.695
<i>Total des plantes racines et tuberculifères</i>	<i>175.187</i>	<i>165.362</i>
<i>Autres cultures :</i>		
Fourrages	60.038	76.257
Prairies	827.870	828.389
Autres cultures (2)	110.022	97.582
<i>Total des autres cultures</i>	<i>997.930</i>	<i>1.002.228</i>
TOTAL GÉNÉRAL DES CULTURES ...	1.799.085	1.774.300

(1) Chiffres provisoires.

(2) Y compris cultures sous verre et légumineuses cultivées pour la graine.

Des négociations furent alors entreprises, sans succès d'ailleurs, avec le Canada, l'Italie et la Hollande, dans l'espoir d'obtenir de ces pays des quantités complémentaires. Finalement ce fut l'O.C.R.A. qui, par l'intermédiaire d'importateurs, acheta sur les marchés libres et à des prix supérieurs au prix garanti par l'A.I.B., 54.000 tonnes de froment américain et argentin.

Au cours de l'année agricole écoulée, 150.000 à 200.000 tonnes de froment indigène furent détournées de la fabrication du pain pour servir à l'alimentation animale. Ceci s'explique par le fait que le prix moyen

de direction du froment indigène demeura notablement inférieur au prix d'achat du maïs.

Le prix de direction du froment qui a été récemment fixé pour le mois d'août 1951, est de 430 francs les 100 kg., contre 410 francs les 100 kg. en août 1950. De l'avis des agriculteurs, cette hausse était manifestement trop faible d'environ 5 p. c. et ne pouvait couvrir l'accroissement des salaires agricoles — 10 p. c. en une année — et la hausse de la même ampleur des engrais.

Se rendant à ces arguments, le Gouvernement a porté le prix de direction pour le mois de septembre à 450 francs, prix qui évolue de la manière indiquée dans le tableau ci-après. Si ce prix assure une rémunération équitable au producteur, il ne semble cependant pas assez élevé pour empêcher que, dans les circonstances actuelles, des quantités importantes de froment ne soient soustraites à leur destination normale.

Période de livraison	Prix départ culture (francs par 100 kg.)		Période de livraison	Prix départ culture (francs par 100 kg.)	
	1950	1951		1951	1952
Août	410	430	Janvier	430	470
Septembre	410	450	Février	434	474
Octobre	415	455	Mars	438	478
Novembre	420	460	Avril	442	482
Décembre	425	465	Mai	446	486
			Juin	450	490

Seigle

La culture du seigle a continué à marquer un recul assez important pendant ces dernières années. Ceci provient notamment du fait que l'utilisation de nouvelles variétés de froment a permis la culture de cette céréale sur des terres relativement pauvres. De plus, la politique de prix progressifs de direction pratiquée par le Gouvernement incitait nettement l'exploitant agricole à la culture du froment. Ce stimulant s'est progressivement réduit au cours de l'année agricole 1950-1951. En effet, durant ce laps de temps, et en raison du disponible relativement faible en seigle exotique, les prix payés au producteur pour le seigle se sont sensiblement rapprochés des prix payés pour le froment, ainsi qu'il ressort des chiffres figurant au tableau ci-dessous :

Période	Seigle	Froment
	(Prix en francs par 100 kg.)	
1950 Août	318	412
Septembre	327	415
Octobre	326	418
Novembre	330	421
Décembre	360	427
1951 Janvier	404	434
Février	430	440
Mars	447	445
Avril	447	448
Mai	446	449
Juin	447	454

La production indigène totale de seigle, épeautre, méteil a été en 1950 de 253.000 tonnes. Elle s'est avérée insuffisante pour satisfaire la consommation humaine et du bétail. Selon M. Jurion, la première

peut, en effet, être estimée à 294.000 tonnes et la seconde à 40.000 tonnes.

La diminution, par rapport à l'avant-guerre, des superficies consacrées à la culture des céréales panifiables, a été partiellement compensée par un accroissement des rendements unitaires. Ce phénomène est en corrélation avec une rationalisation plus poussée des travaux et avec l'extension de l'emploi de semences sélectionnées et améliorées.

Production de céréales (1) (tonnes)

Cultures	Moyenne 1936-38 (a)	1949 (b)	1950 (c)
Froment	470.245	596.007	547.220
Seigle	362.395	257.810	238.226
Epeautre	21.721	14.332	10.647
Méteil	4.368	4.313	4.507
Céréales panifiables	858.729	872.462	800.600

(1) R. GROOTEN, « Aperçu de la situation de l'agriculture belge », in : *Revue de l'Agriculture*, mai 1951, p. 560.

(a) Estimation des Agronomes de l'Etat.

(b) Source : *Institut National de Statistique*.

(c) Données provisoires.

Céréales non panifiables

Avoine

Par rapport à l'avant-guerre et à l'année 1950, les superficies emblavées en avoine accusent une réduction marquée, et les quantités récoltées ne permettent plus de faire face à la totalité des besoins intérieurs. Nous pensons qu'il faut trouver à la diminution des

emblavements, une explication dans les deux faits ci-dessous énoncés :

1) substitution de l'orge d'été et du trèfle à l'avoine, en raison de la supériorité de l'orge sur l'avoine au triple point de vue des rendements, des prix payés aux producteurs, et de la valeur nutritive;

2) importance sans cesse croissante de la mécanisation des travaux agricoles pour lesquels on a de moins en moins recours au cheval. De même, l'usage de la traction hippomobile s'est fortement réduit dans le commerce de distribution. Or, l'avoine constitue la céréale fourragère la plus utilisée pour l'alimentation du cheval.

Le prix de l'avoine indigène s'est aligné sur celui des avoines exotiques et a évolué favorablement pour le producteur, au cours de l'année agricole écoulée.

Période	Prix moyen payé au producteur (en francs par 100 kg.)
1950 Août	301
Septembre	308
Octobre	309
Novembre	314
Décembre	343
1951 Janvier	378
Février	398
Mars	396
Avril	403
Mai	410
Juin	415

Orge

Dans les années d'après-guerre, l'extension de la culture de l'orge a été en partie liée à la diminution de la culture de l'avoine pour les raisons citées dans le paragraphe précédent. Outre que cette culture paraît plus rémunératrice que celle de l'avoine, il convient de souligner que les orges de bonne qualité trouvent, en plus, un débouché dans la demande des malteries et des brasseries. Nonobstant l'extension de la culture de cette céréale, la production indigène ne couvre que 40 à 50 p. c. des besoins.

Les cours, influencés par ceux des céréales exotiques, ont somme toute évolué d'une manière satisfaisante en 1950-1951. A cet égard, les reventes à la Hollande et à l'Allemagne sont venues alléger le marché au cours de l'année. Par contre, l'annonce, vers la mi-février, de l'importation d'une partie du contingent de 25.000 tonnes faisant l'objet d'un contrat avec l'U.R.S.S. a déterminé une certaine incertitude des cours.

Période	Prix moyen payé au producteur (en francs par 100 kg.)
1950 Août	326
Septembre	399
Octobre	389
Novembre	394
Décembre	410
1951 Janvier	453
Février	455
Mars	468
Avril	472
Mai	461
Juin	466

Escourgeon

La physionomie du marché des escourgeons est semblable à celle du marché de l'orge. Les cours, qui s'alignent sur ceux des céréales exotiques, ont parfois bénéficié de l'absence, sur le marché, d'orge « Kenia ». Toutefois, les hausses sont assez limitées, car elles incitent naturellement les acheteurs à se tourner vers les céréales exotiques. A certains égards, et dans le cadre du marché belge, la culture de l'escourgeon fait en quelque sorte figure de culture marginale.

Période	Prix moyen payé au producteur (en francs par 100 kg.)
1950 Août	318
Septembre	344
Octobre	348
Novembre	350
Décembre	372
1951 Janvier	392
Février	412
Mars	431
Avril	429
Mai	419
Juin	407

L'accroissement, par rapport à l'avant-guerre, des superficies consacrées à la culture des céréales fourragères va de pair avec une augmentation appréciable des rendements par unité de culture. Il s'ensuit que la production totale de céréales fourragères mise par l'agriculture belge à la disposition des éleveurs dépasse de loin les volumes produits en 1936-1938. Cette constatation ne doit pas nous inciter à un excès d'optimisme, la consommation de céréales fourragères portant encore sur un volume double de celui produit par l'agriculture belge. Au début de cette année, les milieux agricoles ont vivement protesté contre le prix élevé des céréales fourragères et des aliments pour le bétail. Afin de remédier à cette situation, différentes mesures ont été prises par le Gouvernement, dont la principale consiste dans la réduction ou l'exonération de la taxe de transmission.

Production de céréales fourragères (1)

Cultures	Moyenne 1936-38 (a)	1949 (b)	1950 (c)
		(tonnes)	
Escourgeon	63.359	81.215	83.090
Orge d'été	19.331	165.681	178.055
Avoine	564.813	586.973	503.376
Maïs pour la graine	—	1.067	1.267
Céréales fourragères	647.503	834.936	765.788

(1) R. GROOTEN, « Aperçu de la situation de l'agriculture en 1950 », in : *Revue de l'Agriculture*, mai 1951, p. 560.

(a) Estimation des Agronomes de l'Etat.

(b) Source : *Institut National de Statistique*.

(c) Données provisoires.

Plantes industrielles

Betteraves à sucre

Dans le secteur des plantes industrielles, l'extension de la culture de la betterave à sucre constitue

certainement le phénomène le plus remarquable des années d'après-guerre. Parallèlement à cette extension, on note un développement sensible des rendements, qui ont atteint des volumes records pour l'année agricole 1949-1950.

C'est grâce à l'abri d'une barrière douanière élevée que, dans des conditions économiques normales, cette culture est rentable pour la grosse et la moyenne exploitation. A la fin de 1950 et au début de 1951, le développement de la situation politique internationale a créé sur le marché mondial un climat de prix élevés qui a largement favorisé le planteur de betteraves sucrières. Il était, en effet, convenu entre les sucreries et les planteurs, que le prix des betteraves de la campagne 1950-1951 serait partiellement calculé sur la base du prix de vente du sucre exporté. Et, en fait, les prix moyens du sucre exporté ont atteint un niveau inespéré et assez proche du prix sur le marché intérieur.

Période	Prix moyen payé au producteur (en francs par 100 kg.)
1950 Octobre	22,5
Novembre	23,7
Décembre	18,9
1951 Janvier	32,1
Février	22,3
Mars	18,2
Avril	19,6
Mai	12,9
Juin	18

Lin

Au cours des années agricoles 1948-1949 et 1949-1950, la culture du lin avait enregistré des contractions successives. Au terme de celles-ci, les superficies ensemencées en lin étaient restreintes de 20 p. c. par rapport aux années de l'immédiat avant-guerre.

Ces diminutions en cascade s'expliquaient par le fait qu'avant les semailles, le niveau des prix pratiqués sur le marché du lin incitait les agriculteurs à consacrer leurs terres à des cultures plus rémunératrices.

Période	Prix moyen payé au producteur (en francs par 100 kg.)
1950 Août	283
Septembre	313
Octobre	324
Novembre	367
Décembre	415
1951 Janvier	487
Février	540
Mars	540
Avril	507
Mai	528
Juin	509

Cette situation s'est modifiée à la fin de l'année 1950. Sous l'influence d'une demande en expansion, l'industrie textile s'est portée acquéreuse de volumes plus importants de lin, et les prix ont haussé. C'est

dans ce fait qu'il faut trouver la cause de l'extension des emblavements de lin pendant l'année agricole 1950-1951.

Parmi les autres plantes industrielles, le tabac et la chicorée à café souffrent toujours d'une mévente prolongée qui ne leur permet pas, en tant qu'objet de culture en Belgique, de reprendre la place qu'ils occupaient avant-guerre.

Plantes racines et tuberculifères

Pommes de terre

La culture de la pomme de terre accuse, par rapport à 1950, une diminution considérable qui est, en partie, compensée par un accroissement des rendements. Cette évolution va de pair avec une importance croissante de la plantation de pommes de terre semi-hâtives, et n'est pas étrangère à l'ample succès dont jouit en Belgique la variété Bintje. A des rendements intéressants, cette variété joint l'avantage d'une très bonne qualité et d'une conservation aisée. Dans son plan de cultures, M. Mullie prône une extension de cette activité, en s'appuyant sur le fait que ce tubercule constituerait le moyen principal d'alimentation du cheptel si des circonstances politiques graves venaient à couper la Belgique de ses fournisseurs de céréales fourragères.

Au cours de l'année agricole 1950-1951, les prix moyens payés aux producteurs de pommes de terre ont relativement peu varié. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce produit est protégé par le calendrier des importations agricoles et horticoles et que, d'autre part, sa consommation est constante ou presque, tant pour l'alimentation humaine qu'animale. De ce fait, la spéculation ne jouit pas d'un terrain favorable et peut difficilement déterminer des mouvements de prix de grande amplitude.

Période	Prix moyen payé au producteur (en francs par 100 kg.)
1950 Août	117
Septembre	121
Octobre	119
Novembre	121
Décembre	124
1951 Janvier	131
Février	132
Mars	126
Avril	127
Mai	126
Juin	128

Betteraves fourragères

Par rapport à l'avant-guerre, la culture de la betterave fourragère témoigne d'un certain recul, qui se traduit dans la diminution des superficies emblavées; celles-ci sont toutefois restées, en 1951, au même niveau qu'en 1950. Cependant, grâce à un accroissement considérable des rendements, la production

totale de betteraves fourragères par l'agriculture belge a largement dépassé, en 1950, les volumes produits en 1936-1938.

Prairies

L'extension continue des prairies paraît s'être réalisée en partie au détriment des superficies consacrées à la production de fourrage vert. La courbe d'évolution de cette activité traduit, en effet, une récession persistante.

L'importance des prairies et des pâturages, dont l'étendue représentait, au 15 mai 1951, environ 45 p. c. de l'étendue totale des cultures, situe mieux que tout commentaire, la place importante que détient l'élevage dans le cadre de l'agriculture belge.

Cheptel

Chevaux

L'influence de la mécanisation des travaux agricoles et de la motorisation dans le commerce de distribution a continué à se faire sentir en 1951. Au cours de ces derniers temps, d'aucuns ont émis l'avis que, dans les conditions présentes d'exportation, le recours aux engins mécaniques pour l'exploitation des terres était près d'atteindre un plafond au delà duquel leur utilisation n'est plus rentable. Quoi qu'il en soit, une désaffection certaine se manifeste actuellement à l'égard de l'élevage chevalin. Ce phénomène se révèle d'ailleurs d'une manière de plus en plus significative à chaque recensement, par l'importance croissante, dans l'ensemble du cheptel chevalin, du nombre de bêtes âgées de trois ans et plus.

Recensement du cheptel au 15 mai 1950 et 1951

Source : Institut National de Statistique.

Catégorie d'animaux	Nombre 1950	Nombre (1) 1951
Chevaux :		
à usage agricole	243.795	229.481
à usage non agricole	22.129	19.570
Total des chevaux	265.924	249.051
Bovidés :		
dont vaches exclusivement laitières et de trait	935.944	919.049
autres bovidés	1.176.416	1.238.064
Total des bovidés	2.112.360	2.157.113
Porcs	1.343.842	1.262.630
Moutons	193.783	162.216
Chèvres	89.187	73.157
Volaille	12.040.889	10.318.895

(1) Chiffres provisoires.

Bovidés

Bien que l'on ne possède pas de renseignements précis sur le nombre de bovidés existant en Belgique en 1938, les techniciens des questions agricoles paraissent unanimement d'accord pour affirmer que le cheptel bovin est actuellement complètement reconstitué et que, pour certaines catégories d'animaux y inclus, les effectifs d'avant-guerre sont maintenant dépassés.

La comparaison des données du recensement au 15 mai 1951 et au 15 mai 1950 fait apparaître que le nombre de vaches laitières a diminué de 17.000 têtes ou 1,8 p. c., tandis que l'ensemble des bovidés a augmenté de 45.000 têtes environ, ou près de 2 p. c.

Selon les estimations de M. Jurion, la production indigène de viande de bovidé a été, en 1950, quasi suffisante pour couvrir les besoins de la consommation intérieure. Etant donné que le nombre de bovidés a augmenté de 45.000 têtes en l'espace d'un an, il semble que, toutes conditions égales d'ailleurs, on puisse s'attendre à un nouvel essor de la production de viande bovine et même à une surproduction, lors de la sortie des pâtures.

Porcs

La production indigène de porcs a dépassé assez fortement, en 1950 et 1951, la consommation. Il en est résulté une chute importante du prix, à laquelle le Gouvernement s'est efforcé de remédier par l'ouverture des frontières qui a permis des exportations importantes, notamment à destination de l'Allemagne.

Sur la base de la comparaison des données du recensement du cheptel au 15 mai 1950 et au 15 mai 1951, il semble que l'on puisse raisonnablement soutenir qu'un assainissement du marché du porc est probable à bref délai. Cette affirmation s'étaye, entre autres, sur une diminution du nombre de truies d'élevage de six mois à moins d'un an, et des porcs à l'engrais.

Poules pondeuses

L'arrêt des exportations d'œufs à la fin de 1950 a entraîné une surproduction qui a déterminé une chute importante des prix payés aux éleveurs. La réaction des éleveurs en déficit ou en difficulté s'est traduite par l'élimination d'un million (1) de poules pondeuses, la plupart âgées de moins d'un an.

Conclusion

Du bref exposé de la situation de l'élevage auquel nous nous sommes bornés, il résulte que la reconstitution du cheptel bovin est chose faite et qu'en dépit d'une certaine réduction, l'effectif porcin est encore plus vaste qu'en 1936-1938. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que la consommation de viande est quasi constante, et qu'il est indispensable d'assurer aux éleveurs une rémunération décente, on peut s'attendre à voir se poser prochainement, et tout particulièrement dans le secteur des bovidés, le problème des exportations de quantités marginales.

(1) Ce chiffre est extrait d'une étude publiée par M. R. GROOTEN, ingénieur agronome, dans la *Revue de l'Agriculture*, mai 1951, p. 560.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle publiée dans notre *Bulletin* de septembre 1951. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE.

AMEYE, L.-C. La réforme bancaire au Congo belge. (*La Revue coloniale belge, Bruxelles, VI, n° 144, 1^{er} octobre 1951, pp. 707-710.*)

CORNIL, L. Le drame de l'Union européenne des Paiements. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 39, 26 septembre 1951, pp. 1944-1944.*)

CRIJNS, L.-H.-J. De credietcontrôle in België. (*Economie, tijdschrift voor algemeen economische, bedrijfs-economische en sociale vraagstukken, Tilburg, XV, août-septembre 1951, pp. 561-583.*)

GUENSER, G. L'évolution bancaire en Belgique. (*Banque, Paris, XX, n° 63, septembre 1951, pp. 531-535.*)

Le crédit agricole en 1950. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXVII, nos 7-8, juillet-août 1951, pp. 1474-1478.*)

LISON, F. Crédits documentaires : Quelques cas de documents non conformes. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XV, nos 9-10, pp. 455-459.*)

Standpunt van het V.E.V. inzake de positie van België in de E.B.U. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVI, n° 17, 30 septembre 1951, pp. 803-805.*)

The Belgian ascendancy. (*The Statist, Londres, CLIV, n° 3840, 13 octobre 1951, pp. 462-463.*)

van ROMPUY, V. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Augustus 1951. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1793, 26 septembre 1951, pp. 725-727.*)

VAUTRAVERS, M.-J. La Belgique sur le marché monétaire et financier suisse. (*Chambre de Commerce suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, Bruxelles, LIII, n° 9, septembre 1951, pp. 3-7.*)

WOITRIN, M. La conjoncture économique de la Belgique. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales, Université catholique de Louvain, XVII, n° 6, septembre 1951, pp. 569-598.*)

2. BOURSE — EPARGNE.

Le financement du logement familial. (*D'Habitation, revue d'étude et d'information de l'Institut national pour la Promotion de l'Habitation, Bruxelles, IV, n° 7, août-septembre 1951, pp. 3-16.*)

Le rendement des sociétés anonymes belges exploitant en Belgique. (*La Vie économique et sociale, publication de l'Institut supérieur Saint-Ignace et U.L.S.I., Anvers, XXII, n° 4, juillet-septembre 1951, pp. 223-225.*)

Les investissements publics en 1951. (*Chronique du Conseil économique wallon, Liège, n° 19, septembre 1951, pp. 11-25.*)

Rendement des sociétés par actions belges et congolaises en 1950. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVII, nos 7-8, juillet-août 1951, pp. 1462-1473.*)

van ROMPUY, V. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Augustus 1951. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1793, 26 septembre 1951, pp. 725-727.*)

3. PRIX — SALAIRES.

MARECHAL, L. Dépenses de logement et pouvoir d'achat des familles. (*L'Habitation, revue d'étude et d'information de l'Institut national pour la Promotion de l'Habitation, Bruxelles, IX, n° 7, août-septembre 1951, pp. 17-28.*)

Salaires, charges sociales et fiscalité dans la concurrence internationale. (*Perspectives, Paris, VII, n° 31, 15 septembre 1951, pp. 1-19.*)

4. — BUDGET — FINANCES PUBLIQUES.

Elaboration des projets de budgets communaux de l'exercice 1952. (*Bulletin de la Fédération des*

Industries belges, Bruxelles, VI, n° 40, 3 octobre 1951, pp. 2024-2032.

Les investissements publics en 1951. (*Chronique du Conseil économique wallon, Liège, n° 19, septembre 1951, pp. 11-25.*)

Salaires, charges sociales et fiscalité dans la concurrence internationale. (*Perspectives, Paris, VII, n° 31, 15 septembre 1951, pp. 1-19.*)

6. RECONSTRUCTION — REEQUIPEMENT.

LEEMAN, A. Steeds de werkloosheid in Vlaanderen. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, uitgegeven door het A.C.W., Bruxelles, XLII, n° 8, août 1951, pp. 945-949.*)

Le financement du logement familial. (*L'Habitation, revue d'étude et d'information de l'Institut national pour la Promotion de l'Habitation, Bruxelles, IV, n° 7, août-septembre 1951, pp. 3-16.*)

MARECHAL, J. A propos du rapport Robinson. (*Communisme, revue mensuelle du Parti communiste de Belgique, Bruxelles, n° 8, septembre 1951, pp. 38-49.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.

België en de E.B.U. (*Economische Voorlichting, orgaan van de Economische Voorlichtingsdienst, Den Haag, XLV, n° 37, 14 septembre 1951, pp. 6-7.*)

Benelux et l'Union européenne des Paiements. (*Revue commerciale Pays-Bas-Belgique-Luxembourg, revue de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 10, octobre 1951, pp. 14-16.*)

CLAESSENS, H.-M. Un an de fonctionnement de l'Union européenne des Paiements. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, V, n° 9, septembre 1951, pp. 563-568.*)

CORNIL, L. Le drame de l'Union européenne des Paiements. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 39, 26 septembre 1951, pp. 1941-1944.*)

Has the Fund failed? (*The Banker, Londres, XCVII, n° 309, octobre 1951, pp. 218-223.*)

JAMES, E. L'Union européenne des Paiements. (*Revue économique, Paris, n° 5, septembre 1951, pp. 560-577.*)

KINDLEBERGER, C.-P. European economic integration (in : *Money, trade and economic growth, New-York, The Macmillan Company, 1951, pp. 58-75.*)

Standpunt van het V.E.V. inzake de positie van België in de E.B.U. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVI, n° 17, 30 septembre 1951, pp. 803-805.*)

The rôle of the World Bank. (*The Banker, Londres, XCVII, n° 309, octobre 1951, pp. 224-230.*)

THERY, R. La production et les mouvements de l'or en 1950. (*L'Economiste européen, Paris, CX, n° 2635, 9 septembre 1951, pp. 147-149.*)

TRIFFIN, R. Institutional developments in the intra-european monetary system (in : *Money, trade and economic growth, New-York, The Macmillan Company, 1951, pp. 33-57.*)

TRIFFIN, R. L'Union Européenne des Paiements. (*Comptes rendus des travaux de la Société d'Economie politique de Belgique, n° 204, Bruxelles, mai 1951, 29 p.*)

U.E.P. (*Fabrimétal, bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison, Bruxelles, n° 276, 8 octobre 1951, pp. 800-801.*)

VAUTRAVERS, M.-J. La Belgique sur le marché monétaire et financier suisse. (*Chambre de Commerce suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, Bruxelles, LIII, n° 9, septembre 1951, pp. 3-7.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX.

Benelux et l'Union européenne des Paiements. (*Revue commerciale Pays-Bas-Belgique-Luxembourg, revue de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 10, octobre 1951, pp. 14-16.*)

Développements récents de Benelux. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, IV, n° 5, septembre 1951, pp. 557-567.*)

Economische toestand van Nederland. Tweede kwartaal 1951. (*Economisch Kwartaaloverzicht, Amsterdamsche Bank/Incasso Bank, Amsterdam, n° 93, deuxième trimestre de 1951, pp. 8-46.*)

Internationale betalingsbalans van Nederland 1950. (*Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek, La Haye, XLVI, n° 9, septembre 1951, pp. 788-802.*)

Le problème Benelux dans l'Union Européenne des Paiements. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VI, n° 41, 14 octobre 1951, pp. 323-324, 330.*)

9. LE PLAN SCHUMAN.

MARTENS, J. Evolution du droit minier et certains aspects de l'avenir de l'industrie charbonnière belge. (*Annales des Mines de Belgique, Institut national de l'Industrie charbonnière, Liège, septembre 1951, pp. 638-673.*)

MAUPAS, J. La communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Revue de la Navigation intérieure et rhénane, Strasbourg, XXIII, n° 16, 25 septembre 1951, pp. 528-531.*)

- SAUVY, A. La population de l'Europe occidentale et le plan Schuman. (*Population, revue de l'Institut national d'Etudes démographiques, Paris, VI, n° 3, juillet-septembre 1951, pp. 381-396.*)
10. **GENERALITES.**
- LARCIER, R. Où allons-nous? (*Synthèses, revue mensuelle internationale, Bruxelles, VI, n° 64, septembre 1951, pp. 404-411.*)
- L'économie du Congo belge. (*Perspectives, Paris, VII, n° 32, 22 septembre 1951, pp. 1-8.*)
- MEADE, J.-E. Some economic problems of atlantic union rearmament. (*Lloyds Bank Review, Londres, n° 22, octobre 1951, pp. 35-51.*)
- WOITRIN, M. La conjoncture économique de la Belgique. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales, Université catholique de Louvain, XVII, n° 6, septembre 1951, pp. 569-598.*)
-

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 14 juillet 1951

relative au séquestre et à la liquidation des biens, droits et intérêts allemands (*Moniteur*, 2 septembre 1951, p. 6812).

Arrêté royal du 26 septembre 1951

modifiant l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949, relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations des polders ou de wateringues (*Moniteur*, 30 septembre 1951, p. 7745).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 13 avril 1951

portant approbation des actes internationaux suivants : 1) accord de paiements et de compensations entre les pays européens et annexes A, B et C, signés à Paris, le 16 octobre 1948; 2) accord de paiements et de compensations entre les pays européens pour 1949-1950 et annexes A, B, C, D, signés à Paris, le 7 septembre 1949; 3) convention de prêt entre la Belgique et la France et annexes, signées à

Paris, le 7 septembre 1949; 4) convention de prêt entre la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, annexes et protocole, signés à Paris, le 7 septembre 1949; 5) convention de prêt entre la Belgique et les Pays-Bas, annexes et protocole, signés à Paris, le 7 septembre 1949 (*Moniteur*, 7 septembre 1951, p. 6972).

Arrêté royal du 6 août 1951

réglant le service de la dette publique (Moniteur, 6 septembre 1951, p. 6947).

Arrêté royal du 23 août 1951

Approbation de modifications aux statuts de l'Institut de Réescompte et de Garantie (Moniteur, 7 septembre 1951, p. 7048).

Article unique. — Sont approuvées les modifications apportées aux articles 7 et 8 des statuts de l'Institut de Réescompte et de Garantie qui sont désormais libellés comme suit :

« Art. 7. — Le total des engagements de l'Institut, en ce compris tous endos d'effets, avals et garanties quelconques, ne peut à aucun moment dépasser huit milliards de francs.

» Art. 8. — La durée de l'Institut est fixée à cinquante années, à dater du 22 juin 1935.

» L'Institut peut prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée. »

Arrêté ministériel du 12 septembre 1951

modifiant le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs fabriqués (Moniteur, 17-18 septembre 1951, p. 7444).

Arrêté royal du 15 septembre 1951

relatif au contrôle des changes (Moniteur, 16 septembre 1951, p. 7432).

Vu l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif au contrôle des changes, modifié par les arrêtés-lois du 11 mars 1945 et du 4 juin 1946;

Vu l'arrêté du Régent du 6 octobre 1944 relatif au contrôle des changes, modifié par les arrêtés du Régent du 16 mars 1945 et du 4 juin 1946 et par l'arrêté royal du 27 juillet 1951;

Vu l'article 2 de la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat;

Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Article 1^{er}. — Aucun régnicole, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du Régent du 6 octobre 1944 relatif au contrôle des changes, ne peut recevoir d'une personne établie dans un des pays membres de l'Union européenne de Paiements ou dans la zone monétaire d'un de ces pays un paiement en francs, en règlement de ventes de marchandises et des frais accessoires, et ne peut céder à une banque des avoirs en monnaies des dits pays, reçus en règlement des opérations susdites, qu'à condition que soient versés, dans un compte spécial ouvert en son nom par la banque intervenante, cinq pour cent du montant du paiement ou de la cession.

Art. 2. — La disposition des sommes versées en compte spécial est provisoirement suspendue. Elles sont transférables d'une banque agréée à une autre. Elles sont improductives d'intérêts, incessibles et ne peuvent être données en gage.

Art. 3. — La banque qui exécute un paiement ou accepte une cession visés à l'article 1^{er} retient le montant qui doit être versé en compte spécial.

Elle verse un montant égal au montant retenu par elle à un compte spécial ouvert à son nom chez la Banque Nationale de Belgique. Les avoirs portés à ce compte sont soumis au régime décrit à l'article 2.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent ni aux paiements en francs reçus d'une personne établie au Grand-Duché de Luxembourg ou au

Congo belge ou dans les territoires du Ruanda-Urundi, ni aux cessions de francs luxembourgeois ou de francs congolais.

Art. 5. — L'Institut belgo-luxembourgeois du Change est chargé, dans la limite de ses attributions, des modalités d'application du présent arrêté.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 7. — Le Ministre des Finances est autorisé à fixer le montant des paiements ou des cessions en dessous duquel les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables.

Il fixe la durée d'indisponibilité des sommes versées en compte spécial dans les banques et à la Banque Nationale de Belgique.

Art. 8. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté ministériel du 15 septembre 1951

relatif au contrôle des changes (Moniteur, 16 septembre 1951, p. 7433).

Vu l'arrêté royal du 15 septembre 1951;

Vu l'article 2 de la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat;

Vu l'urgence,

Article 1^{er}. — La disposition des sommes portées au crédit de comptes spéciaux ouverts par les banques, en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 15 septembre 1951, est suspendue pendant une période de six mois, à compter d'une date de départ fixée comme suit :

a) pour les sommes portées en compte entre le 25 d'un mois et le 9 du mois suivant, la date de départ se situe le 25 du premier mois;

b) pour les sommes portées en compte entre le 10 d'un mois et le 24 du même mois, la date de départ se situe le 10 du mois.

La même règle est d'application en ce qui concerne la période de suspension des sommes transférées à la Banque Nationale de Belgique par les banques.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté royal du 15 septembre 1951 ne sont pas applicables aux paiements en francs et aux cessions de monnaies étrangères visés par l'article 1^{er} du dit arrêté, inférieurs à 20.000 francs.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté royal du 17 septembre 1951

autorisant la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de septante-cinq millions de francs (Moniteur, 28 septembre 1951, p. 7700).

Arrêté royal du 20 septembre 1951

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 23 septembre 1951, p. 7588).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 10 septembre 1951

portant fixation de la rémunération à payer pour l'obtention de licences pour la recherche et la cueillette du naissain de moules pendant la période allant du 1^{er} octobre 1951 au 30 avril 1952, sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral (Moniteur, 14 septembre 1951, p. 7363).

Arrêté royal du 11 septembre 1951

concernant l'octroi de subsides pour l'achat de matériel destiné à la fabrication de boissons de fruits (Moniteur, 28 septembre 1951, p. 7703).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 19 février 1951

ordonnant une statistique annuelle de la production des fabriques de conserves de légumes. — Erratum (Moniteur, 1^{er} septembre 1951, p. 6796).

Arrêté ministériel du 16 août 1951

prescrivant l'établissement d'une statistique trimestrielle de la consommation d'eau dans certaines entreprises occupant cinq ouvriers ou plus (Moniteur, 7 septembre 1951, p. 7049).

Arrêté royal du 26 avril 1951

ordonnant une statistique annuelle de la production des distilleries d'alcool et des levureries (Moniteur, 15 septembre 1951, p. 7396).

Arrêté ministériel du 25 août 1951

prescrivant l'établissement d'une statistique trimestrielle des stocks de nickel de première fusion et d'aluminium de première fusion (Moniteur, 1^{er} septembre 1951, p. 6793).

Arrêté royal du 6 août 1951

Mines de houille. — Concessions de « Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi » et de « Beaulieusart, Leernes et Forte-Taille » (Moniteur, 6 septembre 1951, p. 6924).

Arrêté ministériel du 25 août 1951

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 5 septembre 1951, p. 6900).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 14 août 1951

accordant des vacances supplémentaire aux travailleurs âgés de moins de vingt et un ans qui entrent pour la première fois au service d'un employeur. — Erratum (Moniteur, 14 septembre 1951, p. 7332).

Arrêté royal du 24 août 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire, en date du 6 mars 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 2 septembre 1951, p. 6834).

Arrêté royal du 24 août 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles et cultures spéciales, en date du 20 mars 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 2 septembre 1951, p. 6833).

Arrêté royal du 6 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la batellerie, en date du 15 février 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 15 septembre 1951, p. 7408).

Arrêté royal du 6 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour les services de santé, en date du 12 mars 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 15 novembre 1951, p. 7410).

Arrêté royal du 6 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la coiffure, en date du 16 avril 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 15 septembre 1951, p. 7441).

Arrêté royal du 6 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, en date du 26 avril 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 15 septembre 1951, p. 7442).

Arrêté royal du 10 septembre 1951

portant modification du règlement général pour la protection du travail, en ce qui concerne les conditions d'agrément des organismes et agents visiteurs (Moniteur, 21 septembre 1951, p. 7544).

Arrêté ministériel du 12 septembre 1951

modifiant l'arrêté ministériel du 6 mai 1949 organisant la mise au travail des chômeurs par les provinces, les communes et les établissements publics (Moniteur, 14 septembre 1951, p. 7364).

Arrêté royal du 12 septembre 1951

modifiant l'article 504 du Règlement général pour la protection du travail (Moniteur, 23 septembre 1951, p. 7594).

Arrêté royal du 17 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie des producteurs de métaux non ferreux, en date du 31 janvier 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 23 septembre 1951, p. 7597).

Arrêté royal du 17 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil, en date du 28 mars 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 23 septembre 1951, p. 7598).

Arrêté royal du 17 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale des tramways et autobus urbains, en date du 5 avril 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 24-25 septembre 1951, p. 7629).

Arrêté royal du 17 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de la pêche maritime, prise en exécution de la loi du 19 août 1948, relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (Moniteur, 26 septembre 1951, p. 7655).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 6 juin 1951

approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à terme des laines d'Anvers. — Erratum (Moniteur, 19 septembre 1951, p. 7479).

Arrêté ministériel du 20 août 1951

modifiant l'arrêté ministériel du 24 janvier 1946 relatif au commerce des céréales, produits de céréales, légumes secs et aliments du bétail (Moniteur, 12 septembre 1951, p. 7190).

Arrêté ministériel du 12 septembre 1951

imposant la déclaration des stocks de diamants ainsi que la déclaration de certaines opérations relatives à la circulation des diamants (Moniteur, 14 septembre 1951, p. 7332).

Arrêté ministériel du 20 septembre 1951

modifiant l'arrêté ministériel du 25 juin 1951 relatif à l'emploi des dénominations : beurre, crème, lait et fromage (Moniteur, 27 septembre 1951, p. 7679).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Loi du 30 juin 1951

concernant les douanes et les accises (Moniteur, 21 septembre 1951, p. 7524).

Arrêté ministériel du 10 septembre 1951

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 15 septembre 1951, p. 7396).

Arrêté ministériel du 20 septembre 1951

régulant l'application des franchises en matière de douane (Moniteur, 29 septembre 1951, p. 7715).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 22 août 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 18 décembre 1950, de la Commission paritaire nationale des services de santé (Moniteur, 3-4 septembre 1951, p. 6868).

Arrêté royal du 22 août 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 14 mars 1951, de la Commission paritaire nationale des entreprises de chargement et de déchargement de marchandises sur les rivières et dans les gares, concernant l'octroi d'une prime compensatoire aux travailleurs des entreprises de chargement et de déchargement des marchandises sur les rivières et dans les gares (Moniteur, 10-11 septembre 1951, p. 7168).

Arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1951

réglementant les prix du pain (Moniteur, 2 septembre 1951, p. 6827).

Arrêté royal du 6 septembre 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 29 mars 1951, de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles, concernant la fixation du salaire pour le binage des betteraves sucrières de 1951 (Moniteur, 16 septembre 1951, p. 7429).

Arrêté royal du 6 septembre 1951

rendant obligatoires les décisions, en date du 5 avril 1951, de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles-et-cultures spéciales, concer-

nant la fixation du salaire minimum dans l'horticulture, une augmentation de salaire, et l'octroi d'une prime compensatoire aux travailleurs occupés dans les entreprises agricoles (Moniteur, 16 septembre 1951, p. 7430).

Arrêté royal du 10 septembre 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie des briques, du 20 octobre 1950, fixant les salaires minima des ouvriers et ouvrières dans l'industrie briquetière de la région du Rupel (Moniteur, 26 septembre 1951, p. 7650).

Arrêté royal du 21 septembre 1951

rendant obligatoires les décisions, en date du 13 avril 1951, de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire, concernant la fixation des salaires minima dans la meunerie, ainsi que le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 29 septembre 1951, p. 7724).

Arrêté royal du 21 septembre 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 18 avril 1951, de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, concernant une majoration des salaires dans les exploitations forestières et l'industrie du bois de mine (Moniteur, 29 septembre 1951, p. 7726).

X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

**Accord en matière
d'assurance vieillesse-décès prématuré**

visant l'exécution de la Convention du 29 août 1947 entre la Belgique et les Pays-Bas, relative à l'application de la législation des deux pays en ce qui concerne les assurances sociales, signé à La Haye, le 21 avril 1951 (Moniteur, 8 septembre 1951, p. 7068).

Arrêté royal du 14 août 1951

accordant des vacances supplémentaires aux travailleurs âgés de moins de vingt et un ans qui entrent pour la première fois au service d'un employeur (Moniteur, 14 septembre 1951, p. 7332).

Arrêté ministériel du 23 août 1951

complétant l'arrêté ministériel du 15 janvier 1940 déterminant, par commune, le revenu cadastral moyen des terres pour l'application de l'arrêté royal du 22 décembre 1938 relatif aux allocations familiales pour non-salariés (Moniteur, 3-4 septembre 1951, p. 6845).

Arrêté royal du 10 septembre 1951

fixant les coefficients servant à calculer la subvention à allouer aux caisses de compensation pour allocations familiales pour l'octroi de suppléments aux allocations et avantages d'ordre familial légalement obligatoires ou d'avantages autorisés (Moniteur, 22 septembre 1951, p. 7565).

Arrêté royal du 10 septembre 1951

fixant le coefficient du prélèvement à opérer par les caisses de compensation pour allocations familiales en vue de couvrir leurs frais d'administration (Moniteur, 22 septembre 1951, p. 7566).

Arrêté royal du 21 septembre 1951

portant de dix-huit à vingt et un ans pour certaines catégories d'étudiants et d'adolescents liés par un contrat d'apprentissage, la limite d'âge requise pour bénéficier des allocations familiales (Moniteur, 26 septembre 1951, p. 7657).

Arrêté royal du 21 septembre 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 30 avril 1951, de la Commission paritaire régionale du port de Gand (Moniteur, 27 septembre 1951, p. 7678).

Arrêté royal du 25 septembre 1951

modifiant l'arrêté du Régent du 12 juillet 1947 complétant et modifiant les arrêtés du Régent des 19 octobre 1944 et 16 octobre 1945 concernant l'octroi d'allocations à certaines catégories de victimes d'accidents du travail (Moniteur, 30 septembre 1951, p. 7753).

XI — LEGISLATION EN MATIÈRE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté royal du 17 août 1951

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1^{er} juillet 1951 au 30 septembre 1951 (arrêté n° 12) (Moniteur, 2 septembre 1951, p. 6836).

Arrêté royal du 23 août 1951

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre (immeubles d'habitation), des coefficients d'indemnisation intégrale applicables pour la période du 1^{er} juillet 1951 au 30 septembre 1951 (arrêté n° 16) (Moniteur, 23 septembre 1951, p. 7600).

Arrêté royal du 24 août 1951

prorogeant le délai d'introduction des demandes de réparation des dommages de guerre aux biens nécessaires à un service public ou à la poursuite d'une fin d'intérêt général (Moniteur, 3-4 septembre 1951, p. 6844).

Arrêté royal du 28 août 1951

fixant le délai d'introduction des demandes d'intervention de l'État en matière de réparation des dommages aux biens privés causés par l'explosion survenue le 29 avril 1942 à Tessenderloo (Moniteur, 19 septembre 1951, p. 7484).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

Deux tableaux, relatifs, l'un à la situation comptable de l'Union Européenne de Paiements, l'autre à ses opérations (règlement des positions de pays membres), sont publiés régulièrement dans ce *Bulletin*, sous le n° 88, depuis le mois de mai 1951. Pour rendre la lecture de ces tableaux plus aisée, nous donnons ci-après quelques explications de l'Union Européenne de Paiements concernant les en-têtes de colonne.

Le tableau 88.1 donne, au début des opérations (1^{er} juillet 1950) et à la fin de chacun des mois mentionnés, le résumé de la situation financière.

Le tableau 88.2 indique dans la colonne (a) (position brute) le total des déficits et le total des excédents enregistrés depuis le 1^{er} juillet 1950 pour chaque pays à l'égard de l'ensemble de tous les autres pays membres.

La colonne (b) donne la position nette de chaque pays membre une fois effectuées automatiquement par l'Union Européenne de Paiements ces deux séries de compensations.

Les colonnes (c) et (e) indiquent respectivement le montant des ressources bilatérales existantes et, le cas échéant, le montant du solde initial utilisé par le pays considéré pour régler sa position nette avant utilisation de son quota. Le reste de la position nette, appelé déficit ou excédent comptable, est réglé par utilisation du quota en partie sous forme de crédit et en partie sous forme de versements d'or, dans des proportions déterminées.

On appelle « ressources existantes » les montants des soldes bilatéraux existant au moment de l'entrée en vigueur de l'U.E.P. et qui, aux termes d'accords entre les pays intéressés, peuvent être utilisés par le créateur, à sa demande, pour couvrir son déficit net dans l'U.E.P.

Les « soldes initiaux » ont été attribués à certains pays pour servir d'amortisseurs à des déséquilibres que l'on avait considérés comme « structurels » : ils doivent être utilisés avant le quota — un créateur employant son solde initial débiteur, s'il en a un, pour régler son excédent net et un débiteur son solde initial créateur, s'il en a un, pour régler son déficit net.

Les chiffres sont exprimés en millions d'unités de compte (chaque unité de compte ayant, à l'heure actuelle, la même valeur or que le dollar des Etats-Unis, soit 0,88867088 gr. d'or fin).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY		
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						En chambre de compensation	Hors compensation	
	Acceptations de banques et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traites acceptées		Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) (3)	Autres effets publics			
	représentatives d'export. de marchandises (1)	représentatives d'import. de marchandises (2)	domiciliées en banque	non domiciliées en banque								Traites non acceptées		
1949 Moyen. annuelle	2,88	3,44	3,44	3,69	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,23	1,25
1950 Moyen. annuelle	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(4)5,—	5,17	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :														
1950 Juillet	2,50	3,25	3,25	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25	1,25
Août	2,50	3,25	3,25	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	—	5,—	1,25	1,25
Sept. (à partir du 11)	3,—	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Octobre	3,—	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Novembre	3,—	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Déc. (à partir du 7)	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
1951 Janvier	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Février	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mars	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juin	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juill. (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Août	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traites acceptées domiciliées en banque.

(1) Avant le 31 décembre 1949, cette colonne était intitulée : « Acceptations de banques préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique et représentatives d'exportations de marchandises ».

(2) Avant le 31 décembre 1949, cette colonne était intitulée : « Traités acceptés domiciliés en banques; traités acceptés ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises; acceptations de banques visées par la Banque Nationale de Belgique et représentatives d'importations de marchandises; warrants ».

(3) Ce taux s'appliquait jusqu'au 31 décembre 1949 aux certificats émis en règlement des créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 février 1942).

(4) Moyenne des sept premiers mois.

(*) Quotité de l'avance en septembre 1951 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %	Autres effets publics	80 %

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 50.000 fr.	50.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
1949 Moyenne annuelle ..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1950 Moyenne annuelle ..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1950 Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1949 30 décembre	248/0	35	113. 4	453/0	64,00	73,25	171. 2	82
1950 30 décembre	248/0	35	112. 11	450/9	70,00	80,00	187. 2	90
Moyennes mensuelles :								
1950 Juillet	248/0	35	114. 9	458/3	63,50	72,75	179. 7	86
Août	248/0	35	113. 14	456/6	63,50	72,75	178. 13	86
Septembre	248/0	35	112. 15	451/9	63,50	72,75	181. 10	87
Octobre	248/0	35	110. 1	440/3	64,88	74,95	181. 4	87
Novembre	248/0	35	108. 1	432/3	70,00	80,00	178. 15	86
Décembre	248/0	35	109. 13	439/3	70,00	80,00	184. 6	89
1951 Janvier	248/0	35	112. 12	451/0	76,18	88,31	189. 2	91
Février	248/0	35	113. 5	453/3	73,50	90,16	191. 10	92
Mars	248/0	35	113. 4	453/0	78,50	90,16	193. 1	93
Avril	248/0	35	116. 14	467/6	78,50	90,16	199. 11	96
Mai	248/0	35	116. 1	464/3	78,50	90,16	203. 7	98
Juin	248/0	35	116. 3	464/9	77,07	88,44	203. 4	98
Juillet	248/0	35	113. 3	452/9	78,50	90,16	194. 9	93
Août	248/0	35	113. 13	455/3	78,50	90,16	188. 12	91
Septembre	248/0	35	111. 2	444/6	78,50	90,16	187. 7	90

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 30 SEPTEMBRE 1951

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	140,—	139,90	140,10
100 florins Pays-Bas	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise	9,6652	9,64	9,69
1 deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02
100 escudos	173,913	173,—	174,80
100 couronnes tchéco-slovaques	100,—	99,70	100,30

COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien
1950 Moyenne annuelle	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)
Moyennes mensuelles :				
1950 Juillet	1.161,91	50,40	14,32	45,82
Août	1.160,24	50,40	14,35	45,82
Septembre	1.157,74	50,40	14,37	45,82
Octobre	1.154,53	50,29	14,37	47,64 (3)
Novembre	1.153,58	50,25	14,36	47,98
Décembre	1.159,61	50,—	14,35	47,41
1951 Janvier	1.187,91	50,12	14,31	47,56
Février	1.169,90	50,27	14,29	47,85
Mars	1.168,26	50,39	14,30	48,16
Avril	1.166,08	50,40	14,29	47,56
Mai	1.162,13	50,40	14,26	47,23
Juin	1.147,11	50,38	14,24	46,97
Juillet	1.145,72	50,34	14,24	47,35
Août	1.146,85	50,28	14,22	47,50
Septembre	1.147,23	50,32	14,21	47,61

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 16 octobre au 31 octobre 1950. Le dollar canadien n'a pas été coté du 2 octobre au 13 octobre 1950.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

DÉSIGNATIONS DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} juin 1951	2 juillet 1951	1 ^{er} août 1951	3 septemb. 1951	1 ^{er} octobre 1951
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 1/2 %	100,—	52,30	52,40	52,40	52,50	53,85
Dette 3 % 2 ^e série (1) (2)	100,—	88,45	88,15	88,20	88,15	88,10
Dette 3 1/2 %, 1937	100,—	78,35	78,50	78,55	78,55	78,60
Dette 3 1/2 %, 1943 (1) (2)	100,—	75,70	75,50	76,—	76,15	76,35
Dette unifiée 4 %	100,—	86,—	85,60	86,15	86,65	87,—
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	84,25	83,70	84,25	84,45	84,70
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série	100,—	105,10	105,65	105,70	103,25	108,50
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	100,75	100,50	101,50	102,—	102,70
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	95,60	95,65	96,60	97,—	97,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	98,75	99,10	99,35	99,60	99,35
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	98,65	98,75	99,45	99,—	100,20
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	94,30	94,—	96,10	96,55	97,—
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	957,—	958,—	963,—	968,—	968,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	451,—	448,—	449,—	451,—	455,—
Emprunts à lots 1941 (3 %) jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	853,—	860,—	857,—	865,—	871,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	453,—	458,—	461,—	462,—	468,—
Emprunt de la Reconstr. 1 ^{re} tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	946,—	944,—	945,—	954,—	967,—
Emprunt de la Reconstr. 2 ^e tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	959,—	950,—	958,—	970,—	985,—
Emprunt de la Reconstr. 3 ^e tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	968,—	967,—	973,—	983,—	988,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	538,—	532,—	535,—	537,—	546,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	536,—	529,—	531,—	537,—	541,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	432,—	427,—	425,—	427,—	427,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	65,30	64,95	64,65	64,25	64,25
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 %, 1943	100,—	79,—	78,60	78,25	78,—	77,20
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 1/2 %, 1949 (2)	100,—	97,20	97,30	97,70	97,85	97,75
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	95,05	94,80	94,90	95,30	95,85
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4,5 %, 1951 (2)	100,—	—	—	98,—	98,—	98,10
III. — Dette directe de la colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt</i> : Congo belge, emprunt à lots 1888						
	100,—	212,—	212,—	209,—	209,—	209,—
<i>Intérêts à bonifier</i> :						
Dette coloniale 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,75	70,75	70,65	70,60	70,50
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	91,70	91,70	91,45	91,40	91,55
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	80,10	80,30	80,55	80,55	80,75
Dette coloniale 1950-60, 4 % (2)	100,—	100,—	98,90	99,75	99,50	98,65
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	100,50	100,20	99,60	99,45	98,90

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.
 (1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.
 (2) Titres créés après le 6 octobre 1944.
 (3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.
 (4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portof.	Entr. immobili., hypothécaires et hôtelières	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1951 3 septembre	104	106	101	118	106	103	103	112	104	104	101	100	100	100	105	105	102
1 ^{er} octobre	104	105	100	101	101	103	103	105	103	109	103	96	107	106	104	97	106
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1950 1 ^{er} août	171	154	102	62	78	143	165	141	140	161	89	131	188	200	324	139	158
1 ^{er} septembre	176	152	102	61	79	145	177	148	148	184	89	134	192	217	330	140	157
2 octobre	179	157	108	61	83	153	174	157	150	191	88	134	191	207	332	142	163
3 novembre	183	159	108	64	83	156	175	163	155	191	97	135	196	213	342	146	168
1 ^{er} décembre	178	155	104	63	78	149	168	158	151	178	90	129	190	212	341	142	161
1951 2 janvier	185	163	100	60	76	147	167	158	149	180	84	120	184	211	378	139	158
1 ^{er} février	196	171	114	62	84	159	185	181	158	205	96	132	194	242	388	146	167
1 ^{er} mars	197	169	112	62	83	162	184	189	155	204	90	129	195	241	390	149	177
2 avril	199	174	111	63	86	170	190	189	157	193	90	130	198	240	407	150	176
2 mai	204	170	108	61	85	167	188	195	158	188	91	133	201	230	423	150	169
1 ^{er} juin	200	173	102	60	84	166	187	209	156	193	90	127	191	223	404	152	168
2 juillet	197	170	98	58	81	163	184	206	155	210	87	120	183	209	394	149	170
1 ^{er} août	205	168	107	60	84	176	193	227	169	230	89	119	191	212	401	151	182
3 septembre	214	178	108	71	89	182	198	254	175	240	90	119	191	212	422	158	185
1 ^{er} octobre	223	187	108	72	90	187	204	260	181	262	93	114	204	225	440	153	197

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1949.....	244	189	173	9.629	8.119	9.818	8.292
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1950 Juillet.....	20	15	14	938	819	953	833
Août.....	21	15	14	1.062	983	1.077	997
Septembre.....	21	21	19	1.510	1.336	1.631	1.355
Octobre.....	22	17	16	1.504	1.168	1.521	1.184
Novembre.....	19	15	13	1.477	1.108	1.492	1.121
Décembre.....	20	14	13	1.188	1.047	1.202	1.060
1951 Janvier.....	22	18	17	1.701	1.644	1.719	1.661
Février.....	20	21	19	2.156	1.771	2.177	1.790
Mars.....	20	19	18	1.847	1.531	1.866	1.549
Avril.....	21	18	17	1.731	1.618	1.749	1.535
Mai.....	20	15	14	1.407	1.435	1.422	1.449
Juin.....	21	14	13	1.042	1.071	1.056	1.084
Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.019	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (ou égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1950 1 ^{er} août.....	91,05	92,30	95,50	88,70	96,55	4,39	4,33	4,18	4,51	4,67	94,01	4,65
1 ^{er} septembre..	91,45	92,60	95,55	89,08	96,33	4,37	4,32	4,18	4,49	4,68	94,33	4,63
2 ^e octobre.....	89,20	93,—	94,19	89,01	95,46	4,48	4,30	4,25	4,49	4,72	93,56	4,67
3 ^e novembre....	89,20	93,—	93,89	89,42	96,06	4,48	4,30	4,26	4,47	4,69	94,08	4,64
1 ^{er} décembre....	89,20	93,50	93,53	89,02	95,07	4,48	4,28	4,28	4,49	4,74	93,41	4,68
1951 2 ^e janvier.....	89,—	93,20	92,91	88,11	95,24	4,49	4,29	4,31	4,54	4,73	93,24	4,68
1 ^{er} février.....	87,35	93,10	p 89,36	p 88,73	p 96,22	4,58	4,30	p 4,48	p 4,51	p 4,68	p 95,13	p 4,67
1 ^{er} mars.....	86,50	91,95	p 87,97	p 87,27	p 95,07	4,62	4,35	p 4,55	p 4,58	p 4,73	p 93,78	p 4,74
2 ^e avril.....	86,75	91,45	p 87,23	p 87,24	p 93,99	4,61	4,37	p 4,59	p 4,59	p 4,79	p 93,—	p 4,78
2 ^e mai.....	86,55	91,50	p 86,83	p 87,11	p 93,72	4,62	4,37	p 4,61	p 4,59	p 4,80	p 92,94	p 4,78
1 ^{er} juin.....	86,—	91,70	p 86,73	p 87,73	p 93,93	4,65	4,36	p 4,61	p 4,56	p 4,79	p 93,42	p 4,76
2 ^e juillet.....	85,60	91,70	p 86,55	p 87,48	p 93,75	4,67	4,36	p 4,62	p 4,57	p 4,80	p 93,10	p 4,77
1 ^{er} août.....	86,15	91,45	p 87,87	p 86,47	p 93,61	4,64	4,37	p 4,55	p 4,63	p 4,81	p 92,90	p 4,79
3 ^e septembre....	86,65	91,40	p 86,82	p 87,35	p 94,77	4,62	4,38	p 4,61	p 4,58	p 4,75	p 93,64	p 4,75
1 ^{er} octobre.....	88,10	91,55	p 86,98	p 87,46	p 94,91	4,54	4,37	p 4,60	p 4,57	p 4,74	p 93,89	p 4,73

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1949.....	1.274	2.276.205	1.852.443	976	305.791	292.958	775	7.849.624	8.649.986	8.363.713
1950.....	1.284	2.235.507	1.953.204	1.111	434.418	402.543	851	7.090.563	9.258.665	8.342.571
6 premiers mois 1950.....	720	1.334.293	1.213.240	581	162.788	157.061	426	4.155.014	5.728.910	4.996.656
6 premiers mois 1951.....	494	1.996.395	1.275.676	543	187.375	179.008	414	4.544.652	4.100.066	3.680.157
1950 Juin.....	107	188.794	150.124	92	31.301	30.072	83	785.188	1.555.371	1.364.213
Juillet.....	103	130.580	97.502	68	25.701	24.797	53	443.394	348.017	342.592
Août.....	87	102.213	96.839	80	50.928	37.395	38	166.785	263.039	260.938
Septembre.....	92	90.898	87.388	75	36.548	35.840	47	253.931	327.088	279.877
Octobre.....	110	339.632	232.283	83	42.191	41.059	74	143.502	312.618	302.744
Novembre.....	79	134.480	121.655	73	37.980	35.460	63	556.439	420.982	408.906
Décembre.....	123	188.185	181.737	127	38.975	36.618	144	1.506.347	1.963.311	1.827.409
1951 Janvier.....	76	366.485	161.357	115	48.219	42.277	41	329.301	278.386	213.902
Février.....	73	332.601	123.555	79	41.522	33.869	47	79.689	176.298	168.164
Mars.....	93	724.700	553.817	98	41.117	39.668	73	295.787	541.090	528.250
Avril.....	73	142.730	92.214	117	79.170	73.112	90	1.695.854	1.055.399	975.688
Mai.....	75	118.472	104.227	79	34.351	32.188	76	1.130.933	904.192	685.170
Juin.....	70	218.817	164.931	89	35.586	33.441	87	1.013.138	1.144.701	1.108.983
Juillet..... ^p		130.725	124.310	74	24.259	23.934			273.381	224.907
Août..... ^p		45.421	40.606		28.817	28.487			88.169	84.619

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal			Montant nominal	Apports en nature (2)	
1949.....	(5) 73	(5) 1.908.162	(5) 13.140.144	3.839	1.658.586	7.116.851	(5) 3.845.678
1950.....	55	1.092.672	13.021.262	56.445	2.008.594	6.695.930	3.142.211
6 premiers mois 1950.....	16	325.200	7.551.191	5.938	1.080.973	4.142.625	1.474.497
6 premiers mois 1951.....	23	1.412.500	7.696.336	117.230	1.014.071	2.071.488	3.579.012
1950 Juin.....	3	55.500	1.830.966	1.653	156.593	1.116.296	328.673
Juillet.....	6	84.500	588.798	—	90.921	260.567	197.993
Août.....	—	—	416.180	—	79.848	251.004	64.320
Septembre.....	1	30.000	484.534	—	116.959	196.919	119.227
Octobre.....	5	117.000	811.441	266	229.261	209.151	254.940
Novembre.....	—	—	593.442	—	56.964	345.468	163.589
Décembre.....	3	26.500	2.216.971	10.000	240.313	1.522.465	319.466
1951 Janvier.....	3	61.000	754.090	—	132.650	112.777	233.139
Février.....	7	1.172.000	1.722.421	430	70.076	135.298	1.292.642
Mars.....	2	8.000	1.314.907	2.000	497.704	217.295	416.738
Avril.....	6	101.500	1.378.799	104.225	98.831	475.028	772.880
Mai.....	2	37.000	1.094.015	10.500	114.541	168.673	585.871
Juin.....	3	33.000	1.432.104	75	100.269	962.417	277.744
Juillet..... ^p	3	107.000	535.365	675	116.341	171.806	192.679
Août..... ^p	2	20.000	182.607	—	51.325	59.137	63.150

(1) Non comprises dans les montants libérés

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(5) Par suite de rectifications, les montants annuels ne correspondent pas aux totaux des douze montants mensuels correspondants.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Détail des émissions

(milliers de francs)

17

JUILLET 1951

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS(1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en com- mand. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés			Augmen- tations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant	Nombre
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée																
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières et immobilières.	4	4.600	3.800	1	100	100	6	25.608	15.842	13.113	—	—	—	—	—	1.000	—	—	—	—	—	—	—	
Commerce de détail	—	—	—	11	1.545	1.545	2	100	1.400	1.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Comm. de gros et commerce extérieur.	11	5.425	5.425	25	8.415	8.115	9	12.825	10.485	9.981	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Fabrications métalliques	3	1.800	1.480	2	2.600	2.600	3	4.600	7.100	7.100	1	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Métallurgie du fer	1	4.500	2.660	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Métaux non ferreux	1	750	750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie textile	2	2.250	2.250	3	1.314	1.314	7	12.764	30.912	30.912	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries alimentaires	1	300	60	3	1.900	1.900	1	16.000	12.000	12.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du bois	1	1.000	1.000	4	1.110	1.110	3	3.500	7.975	7.975	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie chimique	2	1.800	1.800	—	—	—	4	9.610	13.030	13.030	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir	—	—	—	—	—	—	3	7.200	35.300	35.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Papier et imprimerie	1	1.000	1.000	—	—	—	2	4.040	1.736	891	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Transport	2	1.300	1.300	5	875	875	5	3.400	7.224	7.224	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tourisme	1	100	100	3	180	180	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Intermédiaires	3	1.200	400	4	360	335	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupération.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Constructions	2	90.000	90.000	1	360	360	5	10.610	6.790	2.714	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite	—	—	—	1	530	530	1	1.000	4.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes	—	—	—	2	850	850	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières	1	100	100	—	—	—	1	250	750	750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du diamant	2	300	300	1	1.400	1.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Editions, librairies, presse	1	1.150	875	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Films, théâtres, attractions	1	200	200	1	1.500	1.500	2	250	1.000	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Artisanat	3	575	575	5	570	570	2	4.735	1.035	1.035	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Agric., hort., pêche, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers non dénommés	4	11.075	9.635	2	650	650	3	1.665	2.802	2.802	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX...	47	129.425	123.710	74	24.259	23.934	59	118.157	159.381	151.227	2	60.000	—	675	97.569	14.697	3.775	119.206	58	37.270	—	77	9	16.067

(1) Coopératives : 16 sociétés constituées au capital minimum de 4.333.900 francs; 6 sociétés dissoutes au capital minimum de 740.650 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

JUILLET 1951

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTION DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											
							Montant										

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	47	129.425	123.710	74	24.259	23.934	59	118.157	159.381	151.227	2	60.000	—	675	116.041	119.206	37.270	77	16.067
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	47	129.425	123.710	74	24.259	23.934	59	118.157	159.381	151.227	2	60.000	—	675	116.041	119.206	37.270	77	16.067

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ..	39	18.525	15.725	69	17.595	17.270	33	24.118	18.756	17.768	—	—	—	675	19.541	8.491	17.170	77	2.820
de 1 à 5 millions	5	10.900	8.785	5	6.664	6.664	17	34.739	38.925	31.759	—	—	—	—	10.010	19.015	20.100	—	13.247
de 5 à 10 millions	1	10.000	9.200	—	—	—	3	25.000	23.000	23.000	1	10.000	—	—	9.000	13.000	—	—	—
de 10 à 20 millions	1	15.000	15.000	—	—	—	6	34.300	78.700	78.700	—	—	—	—	2.500	78.700	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	1	75.000	75.000	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000	—	—	74.990	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	47	129.425	123.710	74	24.259	23.934	59	118.157	159.381	151.227	2	60.000	—	675	116.041	119.206	37.270	77	16.067

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger
	millions de francs	millions fr. s. 50 § U.S. 56 fr. s. 60
1949.....	14.540	—
1950.....	9.477	—
1950 Juillet.....	1.500	—
Août.....	—	—
Septembre.....	—	—
Octobre.....	—	—
Novembre.....	1 327	fr. s. 60
Décembre.....	—	—
1951 Janvier.....	—	—
Février.....	—	—
Mars.....	100	—
Avril.....	1.000	—
Mai.....	150	—
Juin.....	1.000	—
Juillet.....	500	—
Août.....	—	—
Septembre.....	—	—

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1949.....	1.818.541	782.096	1.960.000
1950.....	4.368.750	417.497	3.705.248
1950 Juin (2)	384.711	21.779	290.353
Juillet.....	326.975	22.274	358.614
Août.....	428.512	13.683	148.385
Septembre.....	317.419	17.255	307.295
Octobre.....	501.833	42.911	308.441
Novembre.....	429.546	18.586	267.688
Décembre.....	459.499	29.271	348.428
1951 Janvier.....	424.994	205.709	308.903
Février.....	487.099	38.985	316.619
Mars.....	512.792	35.555	415.610
Avril.....	306.275	56.956	375.876
Mai.....	435.149	52.974	370.641
Juin.....	498.296	906.081	293.894
Juillet.....	428.156	324.901	276.606
Août.....	421.150	43.974	303.603

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus.
	milliers de fr.
1949 Moyenne mens.	1.094.065
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1950 Juillet.....	1.313.677
Août.....	1.319.610
Septembre.....	1.426.415
Octobre.....	1.496.922
Novembre.....	1.135.242
Décembre.....	1.133.888
1951 Janvier.....	1.052.468
Février.....	941.405
Mars.....	1.063.689
Avril.....	1.005.874
Mai.....	1.030.910
Juin.....	1.078.935
Juillet.....	1.145.540
Août.....	899.345
Septembre.....	947.432

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Depuis le 1^{er} juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

18
19
20

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes-chèques postaux (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			extérieure (1) (2)	intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale									
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1950 Juillet	106.610	8.957	115.567	14.033	39.409	1.512	40.921	60.629	1.304	61.993	17.654	250.168
Août	106.263	8.956	115.219	13.992	39.051	1.512	40.563	59.323	1.364	60.687	18.274	248.735
Septembre	105.973	8.949	114.922	13.985	39.654	1.260	40.914	58.993	1.303	60.356	17.517	247.694
Octobre	105.271	8.939	114.210	14.054	40.049	1.255	41.304	58.593	1.993	60.586	17.951	248.105
Novembre	104.942	8.932	113.874	13.986	39.571	1.248	40.819	60.335	1.981	62.316	17.560	248.555
Décembre	104.549	8.924	113.473	13.982	38.824	1.250	40.074	60.229	1.995	62.224	18.009	248.362
1951 Janvier	104.311	8.902	113.213	13.965	39.204	1.258	40.462	59.251	2.012	61.263	18.015	249.918
Février	103.939	8.895	112.834	13.992	39.061	1.267	40.318	59.505	2.010	61.515	18.056	246.715
Mars	103.557	8.888	112.445	13.993	39.420	2.648	42.068	57.945	1.758	59.703	18.380	246.589
Avril	103.228	8.879	112.107	13.936	39.550	2.538	42.088	57.396	1.642	59.038	18.720	245.889
Mai	102.947	8.873	111.820	13.913	38.962	2.402	41.364	59.046	1.373	60.419	18.417	245.933
Juin	102.675	8.861	111.536	13.813	38.989	2.296	41.285	59.253	1.273	60.526	18.625	245.785
Juillet	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.060	246.970
Septembre	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Créance consolidée sur l'État	Effets publics nationaux	Total
	Certificats de trésorerie					
		(3)	(4)	(5)	(6)	
1940 Mars	3.338 (1)	152	931	—	—	4.421
1947 Décembre	50.193	550	1.137	—	—	51.880
1948 Mars	50.219	550	1.137	—	—	51.906
Juin	49.541	550	1.137	—	—	51.227
Septembre	3.239 (2)	—	—	35.000	742	38.981
Décembre	4.840	—	—	35.000	865	40.705
1949 Mars	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars	5.852 (2)	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016 (2)	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881 (2)	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre	4.136 (2)	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555 (2)	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222 (2)	—	—	34.860	1.172	37.254

(1) Dont 263 millions de francs de titres assimilés

(2) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique

(3) Sauf au 31 mars 1940, titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932.

(4) Sauf au 31 mars 1940, y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

(5) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(6) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

26

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1949.....	24.098	11.459	19.791	55.348	—
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1950 Juillet.....	2.691	930	1.658	5.279	34.378
Août.....	1.625	954	1.613	4.192	38.570
Septembre.....	1.493	1.097	1.750	4.340	42.910
Octobre.....	1.916	1.085	2.013	5.014	47.924
Novembre.....	2.045	1.060	1.885	4.990	52.914
Décembre.....	2.255	986	1.943	5.184	58.098
1951 Janvier.....	3.722	1.015	1.875	6.612	6.612
Février.....	2.615	982	1.861	5.458	12.070
Mars.....	5.111 (2)	1.140	1.977	8.228 (2)	20.298 (3)
Avril.....	3.621 (2)	1.089	2.105	6.815 (2)	27.113 (3)
Mai.....	2.925 (2)	1.069	1.984	5.978 (2)	33.091 (3)
Juin.....	2.919 (2)	1.031	1.913	5.863 (2)	37.531 (3)
Juillet.....	4.814 (2)	1.006	1.851	7.671 (2)	45.201 (3)
Août.....	1.925 (2)	1.008	1.767	4.700 (2)	49.901 (3)
Septembre.....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.834 (3)

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 septembre 1951 pour les exercices 1950 et 1951

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1950		EXERCICE 1951		SEPTEMBRE 1951
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1951
I. Contributions directes	23.652	24.949	22.564 (1) (3)	14.741	2.056 (1) (2)
II. Douanes et accises	11.807	11.238	9.214	8.499	954
dont douanes.....	3.975	3.000	3.296	2.763	334
accises.....	7.040	8.121	5.338	5.665	575
taxes spéciales de consommat.	682		484		30
III. Enregistrement	19.924	19.486	17.250	14.807	1.923
dont enregistrement.....	1.928	1.800	1.471	1.474	147
successions.....	877	975	754	648	92
timbres et taxes assimilées...	16.920	16.500	14.875	12.524	1.671
TOTAL	55.383	55.873	49.028 (1) (3)	38.047	4.933 (1) (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 290		+ 10.981		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952, soit 24 millions de francs en septembre 1951.

(3) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952, soit respectivement 3.718 millions de francs et 2.464 millions de francs à fin août 1951.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1950, commencé le 1^{er} janvier 1950, s'est clôturé le 31 mars 1951.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1949.....	9.929	6.952	2.977	86.319.526	85.095.717	13.222.364	1.062.170	7.493.830	(2)20.216.654	821.978
1950.....	10.949	7.509	3.440	97.400.406	84.895.220	13.768.637	1.383.190	8.422.531	(2)20.162.032	977.418
1950 Mars.....	1.838	1.262	576	7.885.609	8.332.687	1.326.143	176.901	783.355	1.560.054	69.668
Avril.....	2.876	1.941	935	20.934.861	15.604.703	2.136.673	431.746	1.208.053	1.948.487	87.619
Mai.....	2.417	1.675	742	20.839.159	21.031.802	2.869.689	232.935	1.655.755	1.535.829	70.246
Juin.....	1.091	795	296	15.773.015	12.162.527	2.897.529	165.555	1.796.997	1.746.823	76.444
Juillet.....	578	418	160	8.007.980	7.200.000	1.586.011	49.944	886.294	2.042.301	91.118
Août.....	209	137	72	562.620	461.331	93.433	27.953	43.795	1.632.779	71.036
Septembre.....	383	243	135	1.645.403	1.635.639	204.977	35.044	80.302	1.716.112	75.632
Octobre.....	662	434	228	9.709.089	9.162.230	1.023.328	125.095	729.439	1.826.988	81.577
Novembre.....	329	229	100	6.566.112	5.426.432	637.960	36.478	474.957	1.468.232	65.643
Décembre.....	321	207	114	3.307.061	2.490.965	476.512	59.398	310.175	1.891.096	85.458
1951 Janvier.....	94	71	23	1.943.143	642.076	183.683	5.882	111.445	2.809.357	128.101
Février.....	157	129	28	529.065	836.108	403.008	10.652	148.244	1.922.426	87.209
Mars.....	1.419	1.119	300	8.068.684	8.881.388	1.589.892	62.034	973.060	1.652.030	75.559
Avril.....	2.442	1.897	545	23.544.608	15.863.293	3.116.139	235.286	1.817.398	1.969.516	88.393
Mai.....	2.067	1.608	459	21.583.962	17.482.651	3.563.969	146.631	1.945.125	1.575.893	72.340

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Au 31 décembre.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1949.....	8.850.226	6.572.012	2.278.214	30.626.051 (1)	6.953.986 (2)
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	
1950 Juillet.....	633.267	702.417	— 69.150	31.850.407	
Août.....	593.197	586.548	6.649	31.857.056	
Septembre.....	536.424	779.743	—243.319	31.613.737	
Octobre.....	670.417	579.376	91.041	31.704.778	
Novembre.....	665.834	498.557	167.277	31.872.055	
Décembre.....	683.608 (3)	692.698	— 9.090	32.765.216 (1)	
1951 Janvier.....p	888.868	582.572	326.296	33.091.512	
Février.....p	622.507	727.999	—105.492	32.986.020	
Mars.....p	849.839 (4)	815.782	34.057	33.020.077	
Avril.....p	636.827	815.191	—178.364	32.841.713	
Mai.....p	664.272	661.033	3.239	32.844.952	
Juin.....p	710.667	710.991	— 324	32.844.628	
Juillet.....p	805.943	620.486	185.457	33.030.085	
Août.....p	756.087	590.889	165.198	33.195.283	
Septembre.....p	703.231	571.592	131.639	33.326.922	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 71,4 millions de francs. — (4) Y compris 254,1 millions de francs à la disposition des prisonniers de guerre.

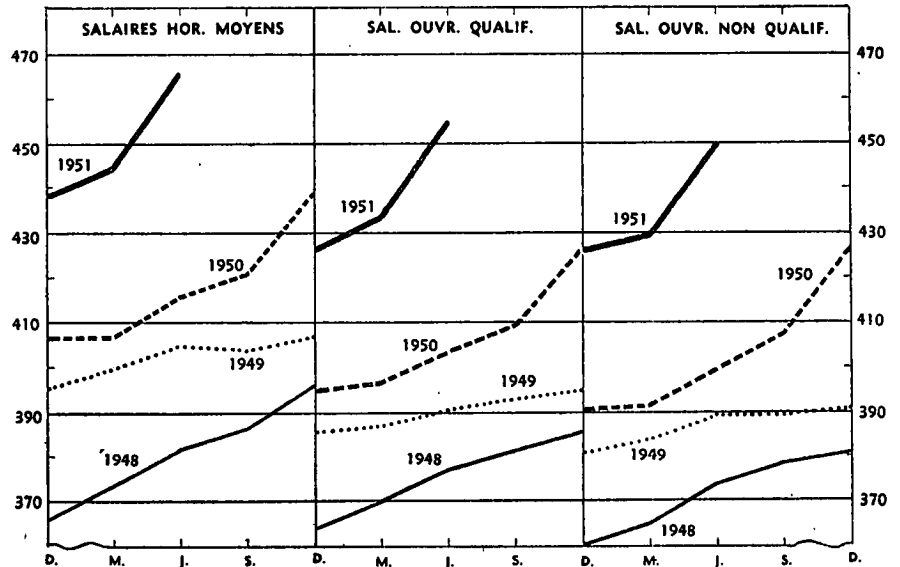
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (*)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 18 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1949.....	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	766.376
1949 Décembre.....	2.320	34.321	6.355	21.377	64.373
1950 Janvier.....	2.498	34.088	7.227	20.070	63.883
Février.....	3.113	32.055	7.169	19.335	61.672
Mars.....	2.673	33.471	7.442	20.787	64.373
Avril.....	2.062	33.595	7.139	20.755	63.551
Mai.....	1.723	32.344	7.207	20.129	61.403
Juin.....	2.501	29.408	6:803	20.820	59.532
Juillet.....	2.792	32.315	6.863	19.983	61.953
Août.....	2.654	32.444	6.926	20.954	62.978
Septembre.....	3.712	33.353	7.372	20.967	65.404
Octobre.....	2.639	33.115	7.155	21.665	64.574
Novembre.....	3.005	30.844	7.066	20.326	61.241
Décembre.....	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811
1951 Janvier.....	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130
Février.....	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531

(*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 146,1 millions de francs en 1947, 195,5 millions de francs en 1948 et 208,3 millions de francs (montant provisoire) en 1949. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

PÉRIODES	1948	1949	1950	1951
Salaire horaires moyens.				
Mars	373	400	407	444
Juin	382	405	416	466
Septembre	387	404	421	
Décembre	396	407	439	
Salaire ouvriers qualifiés.				
Mars	370	388	397	433
Juin	377	391	403	455
Septembre	382	393	409	
Décembre	386	395	427	
Salaire ouvriers non qualifiés.				
Mars	365	384	392	429
Juin	374	390	402	450
Septembre	378	390	408	
Décembre	381	391	427	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1949 Moyenne mensuelle	38 (1)	136	198.476	146	43.700	282	242.176
1950 Moyenne mensuelle	38 (1)	148	195.102	158	45.361	306	240.463
1950 Septembre	38	148	203.843	161	51.239	309	255.082
Octobre	38	158	200.788	173	50.687	331	251.475
Novembre	38	149	193.081	161	45.123	310	238.204
Décembre	38	154	220.077	170	55.367	324	275.444
1951 Janvier	38	158	213.396	171	51.754	329	265.150
Février	38	150	204.387	167	52.036	317	250.423
Mars	38	163	240.439	184	60.502	347	300.941
Avril	38	164	207.213	175	57.132	339	264.345
Mai	38	161	212.741	172	51.973	333	264.714
Juin	38	166	228.672	175	53.951	341	282.623
Juillet	38	160	198.864	161	54.556	321	253.420
Août	38	152	233.175	161	56.572	313	289.747
Septembre	38	160	233.259	158	58.377	308	291.636

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1949 Moyenne mensuelle	3.813	131.062	1.518	7.356	128.756	57.274	2.158	2.784	136.245	198.476
1950 Moyenne mensuelle	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.524	195.102
1950 Septembre	3.610	130.511	1.776	6.835	139.525	61.169	2.895	5.328	147.806	203.843
Octobre	4.078	122.169	1.604	8.530	148.765	65.150	3.176	4.930	157.623	200.788
Novembre	3.020	115.897	1.407	5.591	141.468	67.364	2.772	4.229	148.667	193.081
Décembre	2.312	136.902	1.639	6.246	147.529	71.852	3.008	5.077	154.488	220.077
1951 Janvier	2.295	134.924	1.580	8.523	151.777	65.324	2.753	4.625	158.405	213.396
Février	2.217	123.174	1.498	6.556	143.440	70.837	2.445	3.820	149.600	204.387
Mars	2.311	147.215	1.582	9.077	156.976	79.520	2.613	4.627	163.482	240.439
Avril	2.567	123.012	1.604	7.707	157.222	72.406	2.579	4.088	163.872	207.213
Mai	2.284	128.205	2.492	5.616	153.579	75.189	2.393	3.731	160.748	212.741
Juin	2.418	142.860	1.873	7.380	158.795	74.697	2.536	3.735	165.622	228.672
Juillet	2.391	114.161	1.891	6.512	152.958	74.708	2.366	3.483	159.606	198.864
Août	2.367	141.407	1.612	8.870	146.081	78.968	2.268	3.930	152.328	233.175
Septembre	2.280	149.103	1.312	9.052	143.604	71.033	2.336	4.071	149.532	233.259

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1949 Moyenne mens.	95	94	100	104	105	101	95
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	108	94
1950 Juillet	97	99	106	115	119	105	92
Août	102	101	107	117	120	105	94
Septembre	107	103	112	120	124	106	96
Octobre	109	103	113	122	127	107	98
Novembre	110	104	117	125	132	114	99
Décembre	113	106	121	128	133	118	101
1951 Janvier	117	109	123	135	137	124	104
Février	121	111	130	139	139	128	106
Mars	123	112	134	144	143	134	107
Avril	123	111	140	145	145	139	106
Mai	122	111	141	146	146	141	107
Juin	122	110	138	145	146	143	105
Juillet	121	p 109	135	142	146	143	103
Août	120		p 134	142	148	142	103
Septembre	119				p 148		

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

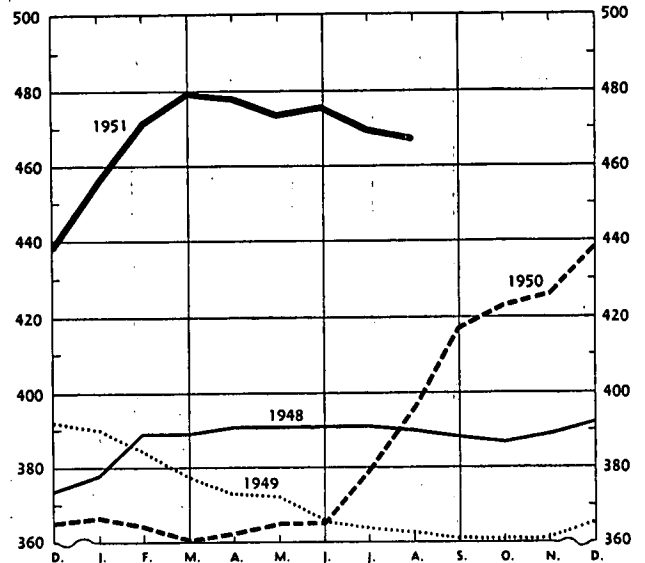
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits	56	34	22
1949 Moyenne mensuelle	381	304	408
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1950 Juillet	369	341	411
Août	376	353	413
Septembre	392	371	422
Octobre	395	373	428
Novembre	388	365	424
Décembre	384	359	423
1951 Janvier	389	364	428
Février	399	370	444
Mars	410	376	467
Avril	414	376	476
Mai	415	374	479
Juin	416	375	480
Juillet	416	377	476
Août	415	378	475
Septembre	417	382	472

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

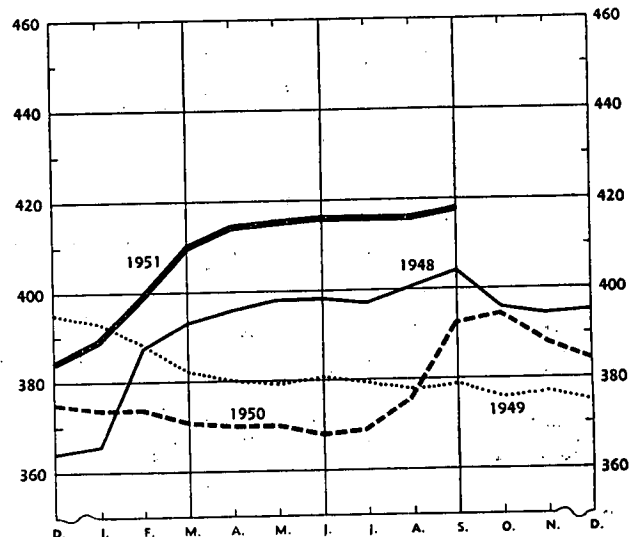
PÉRIODES	1948	1949	1950	1951
Janvier	378	390	366	456
Février	389	384	364	471
Mars	389	378	360	479
Avril	391	373	362	478
Mai	391	372	365	473
Juin	391	366	365	475
Juillet	391	364	379	469
Août	390	363	396	467
Septembre	388	361	417	
Octobre	387	361	423	
Novembre	389	361	426	
Décembre	392	365	438	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1948	1949	1950	1951
Janvier	366	393	373	389
Février	387	388	373	399
Mars	393	382	371	410
Avril	396	380	370	414
Mai	398	379	370	415
Juin	397	381	368	416
Juillet	396	379	369	416
Août	400	378	376	415
Septembre	403	379	392	417
Octobre	395	376	395	
Novembre	394	377	388	
Décembre	395	375	384	



III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier (tonnes)	Cartons (tonnes)	Briques ordinaires (milliers de pièces)	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1949 Moyenne mensuelle	243.750	128.794	114.883	14.205	12.619	4.956	20.101	1.545	158.079	15.095
1950 Moyenne mensuelle	296.436	105.219	139.799	13.113	12.235	4.860	23.458	1.641	152.641	14.341
1950 Juin	325.789	100.599	186.873	12.356	11.993	935	24.633	1.469	172.169	17.453
Juillet	286.149	90.133	133.032	10.397	9.361	1.105	18.837	1.307	178.159	17.790
Août	328.280	115.488	166.558	11.475	10.667	2.645	22.875	1.595	195.122	17.179
Septembre	346.577	131.629	160.986	12.233	11.572	6.106	25.805	1.993	186.916	15.368
Octobre	375.665	95.721	168.523	13.416	12.243	4.317	26.278	2.035	190.932	14.632
Novembre	322.976	85.451	144.478	12.063	11.482	5.793	24.869	2.075	165.269	13.487
Décembre	266.588	104.767	83.858	14.395	13.807	6.120	25.925	1.967	156.081	15.475
1951 Janvier	240.587	150.630	129.606	15.182	13.330	9.431	27.512	2.175	143.776	16.746
Février	322.928	155.135	160.251	13.769	12.565	10.940	23.667	4.398	103.231	16.146
Mars	390.363	131.638	171.775	16.325	14.628	10.629	25.995	4.541	104.505	12.891
Avril	377.316	127.082	187.971	14.555	12.920	6.042	22.740	4.778	122.461	14.565
Mai	384.899	85.706	187.308	16.687	15.218	3.313	22.809	3.870	216.406	12.141
Juin	393.648	128.809	236.090	16.307	15.342	222	23.742	4.743	256.532	13.827
Juillet	380.805	p 133.187	p 213.114	16.697	15.855	1.137	18.993	4.123	269.675	13.781
Août	p 395.901			16.951	15.802	3.471	21.887	3.476	p 254.904	p 14.748

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Actises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois (tonnes)	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberg	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-38 Moyenne mensuelle	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1949 Moyenne mensuelle	26.403	13.741	111.882	20.276	11.132	26.640	4.237	3.438	31.717			
1950 Moyenne mensuelle	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489			
1950 Juin	—	10.549	107.013	22.669	14.987	19.838	5.070	2.454	19.216			
Juillet	—	14.153	80.287	37.094	12.817	14.829	4.573	2.789	21.159			
Août	—	16.054	43.586	27.766	13.208	30.715	4.040	2.735	23.012			
Septembre	2.043	18.090	12.288	26.244	11.801	24.738	5.579	2.332	25.828			
Octobre	142.794	20.037	89.249	24.096	9.637	34.460	6.000	3.600	33.260			
Novembre	161.110	18.412	185.125	15.753	9.909	25.209	5.351	3.015	31.370			
Décembre	104.355	16.375	238.059	21.482	9.824	25.489	5.655	2.895	31.531			
1951 Janvier	5.048	13.321	203.630	20.702	8.990	28.224	5.809	3.893	41.086			
Février	—	13.507	156.048	20.567	10.760	21.439	5.718	3.577	37.711			
Mars	—	18.893	126.879	18.852	12.760	27.761	5.896	3.891	35.281			
Avril	—	13.627	111.573	17.543	12.237	26.256	6.019	3.182	33.452			
Mai	—	16.359	119.634	16.330	13.691	18.270	5.873	3.822	27.041			
Juin	—	14.315	118.446	17.688	14.690	21.691	6.499	—	—			
Juillet	—	12.300	99.834	18.731	12.923	18.391	4.392	—	—			
Août	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.122	4.028	—	—			

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Énergie.

58

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]			
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1949 Moyenne mensuelle	31.143	359.975	289.140	680.258	8.755	3.902	685.111
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1950 Juin	17.469	339.123	266.699	623.291	21.616	2.163	642.744
Juillet	20.153	325.298	227.045	572.496	13.124	1.666	583.954
Août	25.664	367.643	255.601	648.908	18.901	1.328	666.481
Septembre	30.677	398.631	295.156	724.464	12.989	1.468	735.985
Octobre	35.580	436.109	327.129	798.818	6.459	7.437	797.840
Novembre	36.661	438.863	320.521	796.045	8.652	11.400	793.297
Décembre	40.907	475.393	323.180	839.480	12.513	13.821	838.172
1951 Janvier	39.553	479.532	326.059	845.144	14.067	13.219	845.992
Février	34.893	422.925	291.024	748.842	23.182	11.962	760.062
Mars	36.824	453.303	326.762	816.889	20.728	5.441	832.176
Avril	32.532	419.314	315.104	766.950	16.847	2.504	781.293
Mai	29.423	402.867	310.924	743.214	29.974	4.354	768.834
Juin	28.903	399.319	303.486	731.708	30.801	7.707	754.802
Juillet	24.094	377.596	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1948 : 268; au début de l'année 1949 : 258; au début de l'année 1950 : 247.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

r : Chiffres rectifiés.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Énergie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Total de gaz produit en Belgique [6] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5]	Imports	Exports	Solde : importations moins exportations [9] = [7] - [8]	Total de gaz disponible en Belgique [10] = [6] + [9]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées						
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]					
1949 Moyenne mensuelle	156	3.691	6.348	56.586	69.197	135.978	95	1.862	- 1.767	134.211
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.661	51.577	60.692	120.475	119	1.770	- 1.651	118.824
1950 Juin	244	1.529	5.093	50.022	58.171	115.059	149	1.647	- 1.498	113.561
Juillet	216	2.796	4.861	46.192	43.640	97.705	484	1.541	- 1.057	96.648
Août	219	2.458	4.832	48.791	54.348	110.648	488	1.401	- 913	109.735
Septembre	208	1.431	5.258	51.557	64.708	123.162	74	1.560	- 1.486	121.676
Octobre	174	2.174	5.821	52.848	67.189	128.206	30	1.794	- 1.764	126.442
Novembre	147	6.388	6.154	49.136	61.771	123.596	29	1.908	- 1.879	121.717
Décembre	165	3.333	6.929	61.225	67.634	139.186	31	2.207	- 2.176	137.010
1951 Janvier	161	1.519	6.515	59.594	72.050	139.839	32	2.020	- 1.988	137.851
Février	99	972	5.560	54.409	67.429	128.469	29	2.201	- 2.172	126.297
Mars	39	1.087	5.681	60.528	76.475	143.810	32	3.012	- 2.980	140.830
Avril	44	1.064	5.643	56.997	74.616	138.364	32	2.715	- 2.683	135.681
Mai	52	1.167	5.243	58.113	76.011	140.886	35	2.225	- 2.190	138.696
Juin	55	1.254	5.511	56.865	74.516	137.901	37	2.082	- 2.045	135.856
Juillet	60	132	4.865	55.810	72.271	133.138	41	1.633	- 1.592	131.546
Août	59	1.294	5.028	56.953	77.055	140.389	45	1.642	- 1.597	138.792

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgas des synthèses chimiques et du gaz des hauts fourneaux. Elle ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgas ou gaz de hauts fourneaux, qui sont mélangés en dehors de l'usine de production au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries (gaz de houille ou autres) et utilisé pour leurs besoins propres (chauffage de fours, etc.).

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1949 Moyenne mensuelle	7.073	21.753	701.157	832
1950 Moyenne mensuelle	6.927	21.776	699.935	819
1950 Juin	6.375	22.985	805.529	913
Juillet	5.928	21.461	725.378	787
Août	6.486	20.969	797.205	891
Septembre	8.356	25.011	800.677	1.004
Octobre	8.113	26.580	648.850	776
Novembre	8.853	22.493	585.614	721
Décembre	7.937	27.363	692.595	774
1951 Janvier	6.520	21.188	741.111	803
Février	3.317	11.952	693.708	647
Mars	2.120	5.557	843.069	665
Avril	2.575	45.602	838.294	1.179
Mai	5.806	32.572	576.610	786
Juin	5.610	24.267	523.280	783
Juillet	4.886	18.831	722.835	818
Août	6.030	25.343	692.163	893

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1949 Moyenne mensuelle	17.261	3.533	11.386	35.794	4.815
1950 Moyenne mensuelle	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1950 Juin	16.548	2.678	13.963	40.218	1.385
Juillet	16.266	3.242	11.865	40.020	1.206
Août	18.469	4.145	11.840	37.988	1.779
Septembre	17.450	4.467	9.562	36.555	5.936
Octobre	18.118	4.258	9.435	40.208	9.945
Novembre	18.734	4.324	10.438	41.801	12.025
Décembre	16.501	4.464	8.669	34.993	14.557
1951 Janvier	20.887	5.415	11.951	40.415	9.597
Février	15.845	4.547	11.308	28.851	5.435
Mars	16.191	4.294	12.647	28.740	4.402
Avril	17.778	3.598	14.080	32.628	2.463
Mai	18.491	3.442	14.713	36.086	2.417
Juin	15.655	2.812	11.510	30.536	1.586
Juillet	15.551	2.691	9.866	28.512	1.371
Août	20.072	3.753	12.431	34.298	2.247

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mens. (1) ..	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1940 Moyenne mensuelle ..	199,9	421,8	34,9	656,6	216,7	873,3	881,5	— 8,2	100,9
1950 Moyenne mensuelle .p	245,1	459,4	32,5	737,0	129,9	866,9	840,9	26,0	97,0
1950 Juin	235,2	428,6	38,0	701,8	121,0	822,8	834,7	— 11,9	101,4
Juillet	302,6	368,0	23,2	693,8	121,0	814,8	820,1	— 5,3	100,7
Août	294,3	399,0	25,1	718,4	121,0	839,4	832,6	6,8	99,2
Septembre	254,8	531,3	27,5	813,6	234,0	1.047,6	835,0	212,6	79,7
Octobre	235,8	577,0	46,2	859,0	123,0	982,0	852,2	129,8	86,8
Novembre	211,5	541,2	48,6	801,3	113,0	914,3	814,2	100,1	89,1
Décembre	239,7	494,1	52,7	786,5	113,0	899,5	853,2	46,3	94,9
1951 Janvier	233,9	532,4	40,4	806,7	91,7	898,4	883,9	14,5	98,4
Février	202,1	505,8	30,3	738,2	91,7	829,9	846,9	— 17,0	102,1
Mars	239,3	568,5	31,2	839,0	91,7	930,7	899,6	31,1	96,7
Avril	231,9	534,2	29,8	795,9	91,6	887,5	859,2	28,3	96,8
Mai	248,6	585,0	30,0	863,6	91,7	955,3	885,8	67,7	92,9
Juin	233,2	590,6	44,3	873,1	91,7	964,8	945,8	19,0	98,0
Juillet	326,0	620,8	30,0	976,8	91,6	1.068,4	924,8	143,6	95,5
Août	303,2	559,9	32,4	895,5	91,7	987,2	910,7	76,5	92,2

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1 ^o Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge	Service internat.	Transit									
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1949 Moyen. mens.	300.931	95.949	45.426	346.357	18.451	593	5.011	195	178	90	472
1950 Moyen. mens.	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455
1950 Juin	285.812	81.210	46.706	332.518	17.040	577	4.794	176	163	87	426
Juillet	231.065	65.552	41.494	272.559	16.087	609	3.856	157	130	77	364
Août	276.562	87.435	41.236	317.798	17.231	643	4.319	209	109	45	363
Septembre	343.036	110.922	52.945	395.981	17.959	584	5.839	241	180	92	513
Octobre	376.617	112.717	61.030	437.647	18.214	582	6.637	265	198	116	579
Novembre	344.850	107.997	62.084	406.934	20.078	582	6.296	230	193	134	557
Décembre	308.037	104.694	61.399	369.436	19.178	575	5.605	203	191	121	515
1951 Janvier	323.645	117.570	60.170	393.815	20.025	600	5.846	227	211	111	549
Février	304.620	95.943	57.941	362.561	18.162	545	5.464	213	194	103	510
Mars	348.816	116.465	62.461	411.277	19.168	609	6.198	244	206	126	576
Avril	335.978	111.869	58.862	394.840	17.840	570	5.774	236	170	100	506
Mai	327.282	107.306	62.316	389.598	19.199	629	5.808	235	190	113	538
Juin	345.236	110.951	63.307	408.543	17.491	588	5.970	248	198	89	535
Juillet	304.493	90.312	56.223	360.716	17.462	654	5.594	216	203	118	542
Août	336.495	101.595	55.493	391.998	17.560	651	6.032	235	214	125	574

- A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.
 B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.
 C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

- (1) Wagons chemins de fer et particuliers.
 (2) Non compris les transports militaires.
 (3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)
 2^o Transport des principales grosses marchandises
 A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, bruns et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1949 Moyenne mensuelle	472	5.011	289	1.796	583	632	428	568	38	209	70	398
1950 Moyenne mensuelle	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1950 Juin	426	4.794	112	1.670	386	657	461	861	26	210	74	337
Juillet	364	3.856	113	1.392	315	476	383	636	20	176	73	272
Août	363	4.319	117	1.779	275	367	400	709	71	181	82	338
Septembre	513	5.839	191	2.219	444	768	484	892	62	282	88	409
Octobre	579	6.637	758	2.299	522	821	479	875	36	311	97	439
Novembre	557	6.296	860	2.205	504	852	433	641	30	259	93	419
Décembre	515	5.605	565	2.147	549	845	345	392	37	264	90	371
1951 Janvier	549	5.846	221	2.379	617	846	409	511	40	289	109	425
Février	510	5.464	204	1.982	609	736	437	634	39	278	84	461
Mars	576	6.198	187	2.378	589	863	491	711	36	332	92	519
Avril	506	5.774	162	2.279	483	785	465	740	24	265	87	484
Mai	538	5.868	191	2.206	567	816	494	795	22	241	89	447
Juin	535	5.970	122	2.231	631	767	534	875	22	254	90	454
Juillet	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août	574	6.032		2.095	684	839						

- (1) Non compris les transports militaires.
 (2) Y compris le Nord-Belge.

B — Service interne belge

Soc. Nat.
des
Chemins
de fer
vicinaux

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. transportées
1938 Moyen. mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1949 Moyen. mens. . .	3.188	162	1.606	12	194	308	458	12	104	26	306	3.633
1950 Moyen. mens. . .	3.266	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1950 Août	3.242	54	1.583	10	193	320	614	51	120	28	269	3.097
Septembre	3.862	121	1.912	11	224	329	745	20	144	37	319	3.893
Octobre	4.366	625	1.925	13	228	329	712	6	139	37	352	6.586
Novembre	4.009	685	1.811	9	219	280	522	4	117	30	332	6.211
Décembre	3.431	419	1.814	22	216	198	311	5	128	28	290	3.952
1951 Janvier	3.562	74	2.074	17	243	226	406	6	135	36	345	2.217
Février	3.361	51	1.705	17	219	286	528	5	141	29	380	2.469
Mars	3.902	51	2.058	20	234	332	588	5	150	32	432	2.632
Avril	3.806	46	1.988	18	254	331	607	4	122	33	403	2.669
Mai	3.735	41	1.900	20	233	349	652	4	118	36	382	2.924
Juin	3.909	32	1.935	20	266	364	728	4	126	40	394	2.997
Juillet	3.354	44	1.573	20	195	336	664	3	118	33	368	2.805
Août	3.709	36	1.753	17	229	365	694	32	142	34	407	

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires chargés	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)
1936-1938											
Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317		3.762	1.268
1949 Moy. m.	795	1.817	942	655	140	707	2.803	1.095	401	2.794	1.095
1950 Moy. m.	807	1.884	870	689	135	900	2.978	1.228	568	2.937	1.207
1950 Sept.	775	1.885	792	685	132	429	3.485	1.416	647	3.414	1.403
Octobre	992	2.415	1.140	840	128	969	3.630	1.500	689	3.492	1.462
Novem.	906	2.238	1.121	773	125	1.036	3.019	1.282	617	3.222	1.351
Décem.	933	2.370	1.085	756	155	1.544	3.215	1.371	693	3.041	1.272
1951 Janvier	909	2.106	1.087	795	156	1.188	3.360	1.439	672	3.587	1.553
Février	873	1.944	1.133	724	127	1.208	3.352	1.427	660	3.422	1.440
Mars	996	2.265	1.245	855	138	1.215	3.792	1.631	758	3.830	1.636
Avril	971	2.297	1.269	839	126	1.243	3.546	1.547	752	3.668	1.605
Mai	978	2.182	1.204	854	133	1.074	3.439	1.482	737	3.610	1.549
Juin	946	2.092	1.269	813	139	1.276	3.605	1.488	709	3.461	1.514
Juillet	1.004	2.212	1.144	832	170	1.228	3.489	1.506	697	3.495	1.444
Août	950	2.213		767	181		3.423	1.446	667	3.511	1.484
Sept.	902	2.026		732	172						849

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME : TRAFIC INTERNATIONAL.							
	Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Total (1)	
	Exportation (2)	Transit accompli	Exportation (2)	Transit accompli	Exportation (2)	Transit accompli	Exportation (2)	Transit accompli
	<i>Marchandises sorties (chargements) : milliers de tonnes métriques (poids brut).</i>							
1949 Moyen. mens. . .	6	12	259	84	258	99	524	195
1950 Moyen. mens. . .	16	10	345	112	233	184	694	306
1950 Juillet	20	7	387	106	270	192	677	305
Août	5	7	165	105	105	175	275	288
Septembre	5	2	230	35	116	41	351	78
Octobre	11	10	360	96	279	213	650	319
Novembre	33	11	382	72	323	215	738	298
Décembre	42	15	556	156	416	359	1.014	530
1951 Janvier	21	11	436	100	325	295	782	406
Février	18	15	424	186	304	261	746	462
Mars	20	10	386	99	378	322	784	431
Avril	16	12	461	132	367	255	844	399
Mai	14	12	377	85	355	231	746	328
Juin	15	16	475	102	408	259	898	378
Juillet	12	17	408	172	304	315	724	504

(1) Y compris : animaux vivants, or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent, marchandises non classables.

(2) Commerce spécial.

III — MOUVEMENT DES PORTS (suite)

a) Port d'Anvers

71 Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME : TRAFIC INTERNATIONAL											
	Objets d'alimentation et boissons			Matières brutes ou simplement préparées			Produits fabriqués			Total (1)		
	Importation (2)	Entrées en entrepôt	En vue du transit	Importation (2)	Entrées en entrepôt	En vue du transit	Importation (2)	Entrées en entrepôt	En vue du transit	Importation (2)	Entrées en entrepôt	En vue du transit
	<i>Marchandises entrées (déchargements) : Milliers de tonnes métriques (poids brut).</i>											
1949 Moyenne mensuelle ..	167	7	87	461	41	131	20	3	21	651	51	240
1950 Moyenne mensuelle ..	157	6	86	423	46	109	19	3	20	600	55	215
1950 Juillet	121	2	41	380	45	114	15	2	18	516	49	174
Août	121	1	66	140	55	46	3	—	12	264	56	124
Septembre	166	3	90	383	47	59	27	3	12	576	53	162
Octobre	200	3	88	593	51	161	21	3	20	814	57	269
Novembre	138	2	122	589	53	159	23	3	30	751	58	312
Décembre	175	2	102	560	60	140	21	2	22	756	64	265
1951 Janvier	158	3	108	568	48	154	24	2	22	750	53	284
Février	193	10	103	542	19	201	25	3	37	760	32	341
Mars	239	5	127	609	59	154	25	3	24	873	67	305
Avril	195	18	136	617	51	196	24	3	27	837	72	360
Mai	183	30	116	591	62	167	24	2	29	798	94	312
Juin	183	11	118	689	27	187	20	2	31	893	40	336
Juillet	131	9	116	554	40	238	23	2	30	708	51	385

(1) Y compris : animaux vivants, or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent, marchandises non classables.
 (2) Commerce spécial.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle ..	169	177	208	170	178	92	174	152
1949 Moyenne mensuelle	105	118	132	105	119	60	82	35
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1950 Septembre	118	110	96	129	121	38	156	28
Octobre	150	135	157	133	114	63	148	35
Novembre	162	153	147	174	172	44	117	48
Décembre	154	134	127	144	119	124	104	54
1951 Janvier	170	136	142	178	146	108	83	43
Février	122	99	114	131	109	104	122	62
Mars	150	130	146	141	122	77	152	72
Avril	153	122	116	153	121	78	137	82
Mai	156	114	147	157	115	74	147	77
Juin	151	116	129	156	116	78	153	84
Juillet	146	113	66	146	109	65	137	64
Août	166	137		167	144			
Septembre	134	115		131	113			

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

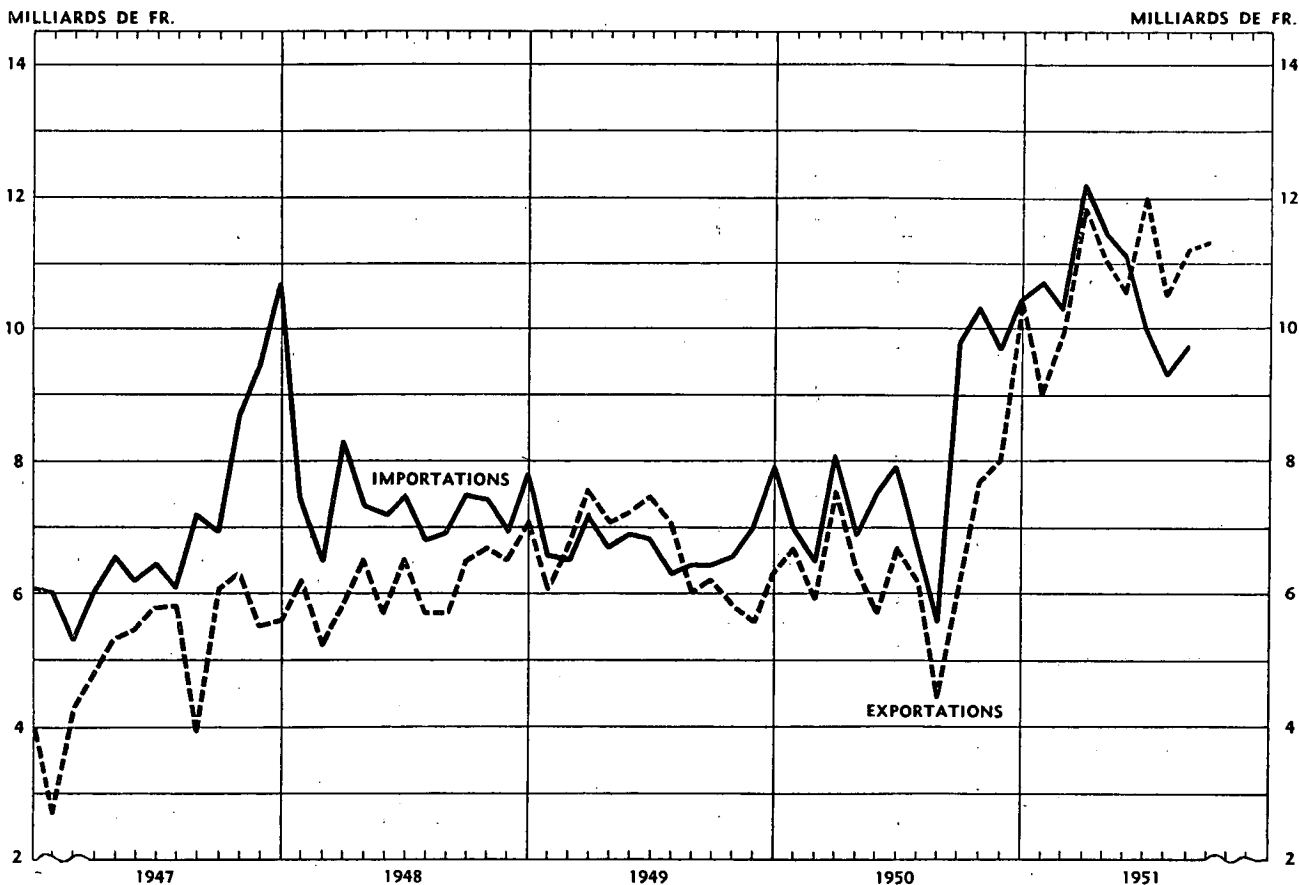
72 Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1949 Moyenne mensuelle ..	5.541	1.983	1.623	336	9.483	1.302	633	520	90	2.545	138,6	35,3	33,3	11,4	219,1
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1950 Juillet	5.923	2.592	1.802	295	10.612	1.339	950	587	68	2.944	142,9	51,4	38,0	8,8	241,1
Août	5.525	2.450	1.516	391	9.882	1.233	774	451	90	2.548	123,3	47,6	33,3	11,5	215,7
Septembre	7.116	2.767	1.840	314	12.037	1.641	979	621	71	3.312	168,2	54,4	38,0	9,1	269,7
Octobre	7.413	2.892	1.993	395	12.693	1.779	1.144	697	92	3.712	185,0	64,3	43,9	11,6	304,8
Novembre	6.302	2.484	2.011	330	11.136	1.594	918	746	79	3.337	116,0	51,9	44,0	9,8	221,7
Décembre	5.605	2.044	1.646	307	9.602	1.401	869	646	75	2.991	148,3	48,2	37,0	9,2	242,7
1951 Janvier	4.961	1.890	1.422	282	8.555	1.321	785	584	70	2.760	138,5	40,0	30,0	7,7	216,2
Février	5.766	2.451	1.695	297	10.209	1.445	966	657	72	3.140	157,5	56,1	36,0	9,2	258,8
Mars	6.477	2.853	2.138	323	11.791	1.629	1.098	796	80	3.623	179,8	64,2	46,1	9,9	300,0
Avril	6.335	2.854	2.259	360	11.808	1.627	1.119	835	87	3.668	180,7	63,5	48,9	11,1	304,2
Mai	6.146	2.789	2.283	314	11.532	1.532	1.092	768	69	3.461	174,3	62,3	51,2	9,2	297,0
Juin	6.404	2.814	2.257	304	11.779	1.645	1.105	766	66	3.582	180,5	66,5	48,9	7,9	303,8
Juillet	5.650	2.850	2.306	281	11.427	1.473	1.069	791	61	3.394	163,1	65,2	51,7	8,4	288,4

**LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS**
RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabri- qués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1949 Moy. mens...	4,3	251,4	1.974,1	65,8	2.295,6	72,9	1.603,1	2.952,8	2.129,1	52,0	6.809,9	2.966		
1950 Moy. mens...	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1950 Juillet	0,9	213,1	1.941,7	89,5	2.245,2	12,7	1.304,5	3.069,8	2.294,1	63,8	6.744,9	3.004		
Août	0,8	223,3	1.702,8	77,7	2.004,6	11,4	1.270,5	2.357,9	1.918,7	52,2	5.610,7	2.799		
Septembre	1,3	282,8	2.177,3	120,7	2.582,1	18,2	2.121,2	4.459,9	3.107,3	52,5	9.759,1	3.780		
Octobre	1,3	313,7	2.690,0	108,9	3.113,9	17,6	2.290,5	4.704,8	3.230,7	97,5	10.341,1	3.321		
Novembre	1,2	238,9	2.555,8	117,4	2.913,3	17,8	1.816,7	4.815,6	3.005,4	40,1	9.695,6	3.328		
Décembre	2,0	276,9	2.492,9	99,1	2.870,9	26,6	1.720,3	5.721,5	2.847,5	38,1	10.354,0	3.607		
1951 Janvier	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.000		
Février	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	30,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,3	3.092		
Juillet	0,5	220,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre .. p					3.191,7						8.732,9	2.736		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	- 159,4	92,1
1949 Moy. mens...	—	27,9	782,5	399,8	1.210,2	3,7	262,1	1.993,2	4.374,6	15,4	6.649,1	5.493	- 160,8	97,6
1950 Moy. mens...	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	406,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	- 1.244,4	84,7
1950 Juillet	0,2	41,2	950,2	403,1	1.394,7	5,3	387,3	2.164,5	3.688,9	19,4	6.265,4	4.492	- 479,5	92,9
Août	—	27,7	629,0	236,8	893,5	1,1	278,8	1.536,2	2.510,6	44,1	4.370,8	4.892	- 1.239,9	77,9
Septembre	0,1	26,2	768,2	323,7	1.118,2	2,7	282,3	2.427,1	3.418,5	15,7	6.146,2	5.497	- 3.612,9	63,0
Octobre	0,1	44,9	905,0	433,7	1.383,7	3,9	396,4	2.675,5	4.614,2	21,7	7.711,7	5.574	- 2.629,4	74,6
Novembre	0,1	75,1	1.005,1	471,2	1.551,5	6,1	646,6	2.643,9	4.719,8	12,9	8.029,3	5.175	- 1.666,3	82,8
Décembre	0,1	77,9	1.222,5	581,0	1.881,5	6,1	737,7	3.651,7	6.049,0	15,4	10.459,9	5.559	+ 105,9	101,0
1951 Janvier	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	- 1.635,7	84,6
Février	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.467,6	7,5	9.906,6	6.682	- 351,8	96,6
Mars	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.914,7	37,6	11.770,6	7.040	- 450,8	96,3
Avril	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	- 288,4	97,5
Mai	0,1	46,1	1.026,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	- 541,2	95,1
Juin	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+ 1.838,9	118,3
Juillet	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+ 1.050,8	111,2
Août	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+ 1.530,2	115,9
Septembre .. p					1.702,1						11.324,8	6.653	+ 2.591,9	129,7



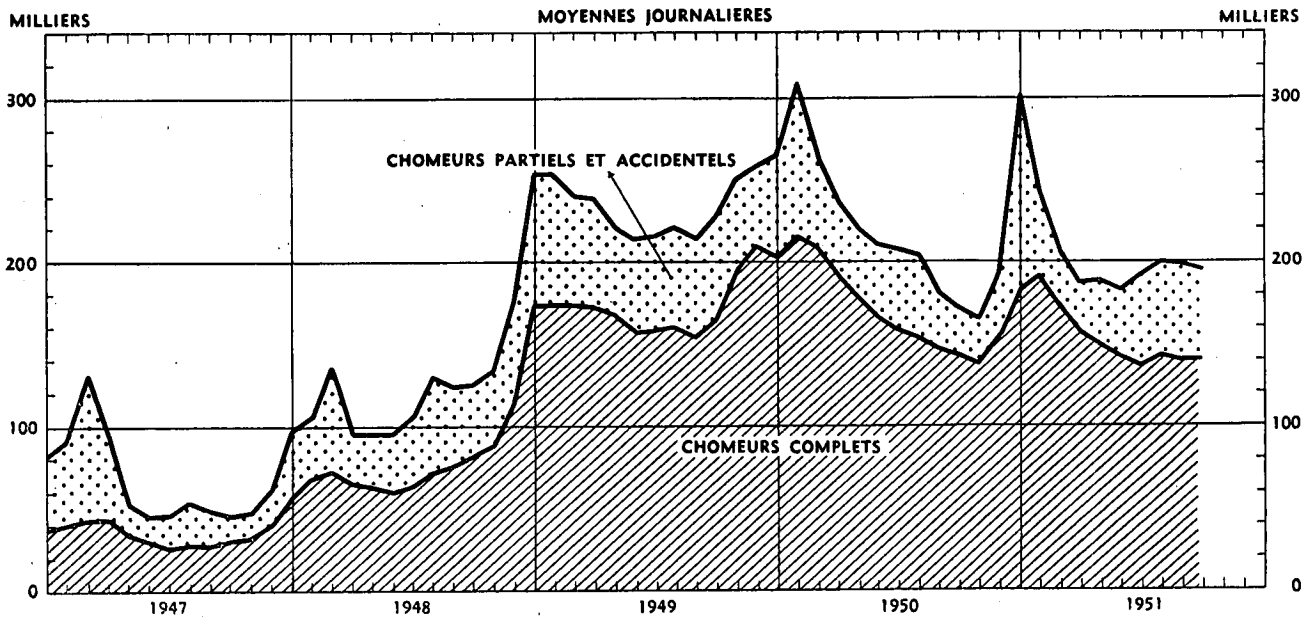
LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1950 Septembre	180.892	98.072	278.964	143.920	26.351	170.271	3.462	627	4.089
Octobre	178.835	109.471	288.306	138.000	25.994	163.994	4.014	751	4.765
Novembre	186.693	127.119	313.812	153.198	37.826	191.024	3.531	871	4.402
Décembre	222.195	296.331	518.526	181.316	120.314	301.630	5.077	3.415	8.492
1951 Janvier	231.259	151.707	382.966	189.888	50.949	240.837	4.563	1.194	5.757
Février	204.404	103.580	307.984	171.482	31.877	203.359	4.121	760	4.881
Mars	184.105	120.174	304.279	154.842	30.959	185.801	3.560	711	4.271
Avril	182.353	170.005	352.358	146.696	40.356	187.052	4.112	1.131	5.243
Mai	173.118	143.495	316.613	140.362	42.068	182.430	3.233	962	4.195
Juin	169.311	148.294	317.605	135.517	55.181	190.698	3.259	1.320	4.579
Juillet	185.333	183.043	368.376	141.242	58.947	200.189	4.095	1.702	5.797
Août	177.054	183.355	360.409	138.914	60.276	199.190	3.200	1.381	4.581
Septembre				139.800	53.728	193.528			

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière par mois													
1950 Septembre	—	—	24	170.271	50.240	31.803	26.766	32.383	14.752	6.448	4.679	595	2.605
Octobre	—	—	28	163.994	49.640	29.780	27.051	30.296	13.248	6.312	4.339	655	2.673
Novembre	—	—	23	191.024	54.518	34.371	31.842	35.445	16.508	8.246	5.273	1.455	3.366
Décembre	—	—	28	301.630	70.039	51.941	50.904	57.622	30.938	16.655	10.640	5.065	7.826
1951 Janvier	—	—	24	240.837	63.375	44.885	40.095	45.147	20.208	11.330	7.630	3.289	4.878
Février	—	—	26	203.359	55.689	38.979	35.399	37.337	16.548	8.095	6.131	1.705	3.476
Mars	—	—	23	185.801	50.206	35.637	32.850	34.744	14.342	7.457	6.012	1.448	3.105
Avril	—	—	28	187.052	50.299	34.911	33.639	37.019	14.732	7.558	5.429	788	2.777
Mai	—	—	23	182.430	48.093	34.504	31.934	37.609	14.967	7.534	4.961	354	2.474
Juin	—	—	24	190.698	47.434	36.672	31.435	42.541	16.323	9.078	4.585	353	2.277
Juillet	—	—	29	200.189	47.474	37.446	33.779	48.132	15.880	10.057	4.751	367	2.303
Août	—	—	23	199.190	45.070	36.281	34.551	48.765	16.019	11.153	4.722	333	2.296
Septembre	—	—	30	193.528									
Moyenne journalière par semaine													
1951 Août	5	11	6	198.469	44.660	36.949	32.820	49.265	16.639	10.704	4.820	347	2.265
	12	18	5	215.187	44.097	37.360	40.755	55.851	17.517	11.995	5.037	330	2.245
	19	25	6	191.324	43.707	35.635	32.693	45.874	15.167	11.025	4.589	293	2.341
	26	1	6	194.445	47.652	35.359	32.969	45.250	15.006	11.028	4.494	361	2.326
Septembre	2	8	6	194.438	47.033	34.968	33.328	46.276	15.153	10.641	4.322	361	2.356
	9	15	6	192.959	46.796	34.386	33.709	45.689	14.390	11.067	4.201	397	2.324
	16	22	6	193.268	48.117	34.123	34.748	44.640	14.139	10.710	4.120	365	2.306
	23	29	6	192.865	46.953	33.717	35.645	44.510	14.562	10.811	4.114	360	2.293
	30	6	6	194.112	47.835	33.514	36.038	43.836	14.384	10.806	4.949	418	2.332

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

85

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1) (millions de francs)

RUBRIQUES	31 mai 1951	30 juin 1951	31 juil. 1951	31 août 1951
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15 arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.455	2.693	2.093	2.099
Prêts au jour le jour	1.300	1.442	1.076	2.081
Banquiers	4.023	3.967	3.865	3.934
Maison-mère, succursales et filiales	761	811	707	701
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.128	2.923	2.761	2.737
Portefeuille-effets	36.339	36.863	36.415	37.918
a) Portefeuille commercial (2)	7.123	7.533	7.355	8.238
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique	9.952	9.675	9.820	10.611
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	19.264	19.655	19.240	19.069
Report et avances sur titres	725	731	760	735
Débiteurs par acceptations	6.954	7.157	6.684	6.364
Débiteurs divers	14.500	14.500	14.541	14.170
Portefeuille-titres	8.074	8.059	8.376	8.435
a) Valeurs de la réserve légale	192	213	213	228
b) Fonds publics belges	6.272	6.261	6.566	6.567
c) Fonds publics étrangers	79	53	42	41
d) Actions de banques	793	795	806	807
e) Autres titres	738	737	749	792
Divers	535	472	388	386
Capital non versé	3	4	4	4
Total disponible et réalisable	78.797	79.622	78.260	79.564
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	3	2	2	2
Immeubles	688	688	690	693
Participations dans les filiales immobilières	268	268	268	268
Créances sur filiales immobilières	181	189	190	194
Matériel et mobilier	80	80	85	86
Total de l'immobilisé	1.220	1.227	1.235	1.243
Total général actif	80.017	80.849	79.495	80.807
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	316	434	326	261
Emprunts au jour le jour	10	7	31	1
Banquiers	5.925	5.939	5.594	6.228
Maison-mère, succursales et filiales	1.375	1.456	1.579	1.527
Acceptations	6.954	7.158	6.685	6.364
Autres valeurs à payer à court terme	1.007	949	887	1.142
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2.225	2.240	2.122	2.129
Dépôts et comptes courants	53.977	54.550	53.838	54.439
a) A vue et à un mois au plus	48.624	49.278	48.882	48.917
b) A plus d'un mois	5.353	5.272	4.956	5.522
Obligations et bons de caisse	331	348	380	410
Montants à libérer sur titres et participations	555	551	553	580
Divers	1.931	1.718	2.004	2.231
Total de l'exigible	74.606	75.350	73.999	75.310
C. Non exigible :				
Capital	3.191	3.342	3.337	3.336
Fonds indisponible, par prime d'émission	337	187	187	187
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	199	235	235	235
Réserve disponible	1.614	1.661	1.662	1.663
Provisions	70	74	75	76
Total du non exigible	5.411	5.499	5.496	5.497
Total général passif	80.017	80.849	79.495	80.807

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) En vue de donner une idée plus exacte des variations du portefeuille commercial, il a été décidé de publier désormais l'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paracatitiques.

Cet encours, qui n'est pas compris dans le portefeuille commercial, s'élevait aux 31 mai 1951, 30 juin 1951, 31 juillet 1951 et 31 août 1951 respectivement à 8.143, 7.707, 7.025 et 6.749 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

ACTIF

	2-8-1951	9-8-1951	16-8-1951	23-8-1951	30-8-1951	6-9-1951	13-9-1951	20-9-1951	27-9-1951
Encaisse en or	29.892	29.892	30.398	30.398	30.398	30.399	31.887	31.887	31.887
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères	793	617	1.153	1.036	911	832	590	308	210
b) en francs belges	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) en devises étrangères	5.991	6.735	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	1.084	1.131	—	—	—	—	—	—	—
c) Union Européenne de Paiements	7.369	7.369	8.774	8.774	8.774	8.774	10.349	10.349	10.349
d) pays membres de l'U. E. P.	—	—	3.761	5.031	5.620	6.348	3.615	4.729	5.577
e) autres pays	—	—	1.010	1.034	1.026	1.051	1.040	1.032	1.040
Débiteurs pour change et or, à terme	627	628	605	598	599	589	681	727	870
Effets commerciaux sur la Belgique...	9.268	8.234	8.404	7.596	7.778	7.484	6.445	6.211	6.131
Avances sur fonds publics	328	333	594	288	489	287	243	361	339
Effets publics (art. 20 des statuts, Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor	1.655	1.920	1.285	2.615	2.900	2.790	3.630	2.330	2.850
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	3.116	2.917	2.567	814	805	1.295	870	939	819
c) autres effets publics	110	89	174	163	128	127	88	99	103
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	218	213	218	235	242	224	243	256	239
Avoirs à l'Office des Comptes A	2	1	2	1	2	2	2	2	1
Chèques Postaux (Compte B)	1.046	1.043	1.064	1.068	1.064	1.066	1.058	1.090	1.058
Avance spéciale à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire International	113	113	113	—	—	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173
Immeubles, matériel et mobilier	542	542	542	542	542	542	542	542	542
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	582	579	580	580	580	579	579	579	579
Divers	525	718	599	668	710	690	748	819	799
	99.295	99.108	97.877	97.475	98.602	99.113	98.644	98.294	99.427

PASSIF

	2-8-1951	9-8-1951	16-8-1951	23-8-1951	30-8-1951	6-9-1951	13-9-1951	20-9-1951	27-9-1951
Billets en circulation	90.723	90.626	89.951	89.674	90.248	91.265	90.557	90.063	90.437
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire	5	6	5	2	6	2	6	7	3
Comptes Accord de Coopération Economique	634	675	684	736	780	802	878	893	957
Compte U. E. P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International	112	112	112	—	—	—	284	284	284
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	1.028	1.008	946	1.018	687	642	626	636	558
Comptes courants divers	1.484	1.271	1.393	1.210	1.942	1.296	1.376	1.322	1.622
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Banques à l'étranger { a)	1.172	1.270	—	—	—	—	—	—	—
b)	1.046	1.043	—	—	—	—	—	—	—
Pays membres de l'U. E. P.	—	—	434	488	539	712	409	503	500
Autres pays { a)	—	—	208	201	203	183	202	165	185
b)	—	—	1.064	1.068	1.064	1.066	1.058	1.090	1.058
<i>Total des engagements à vue...</i>	96.204	96.011	94.798	94.397	95.469	95.968	95.396	94.963	95.604
Devises étrangères et or à livrer	649	650	627	620	620	626	717	764	1.160
Caisse de Pensions du Personnel	582	580	580	580	580	579	579	579	579
Divers	589	598	601	607	662	669	681	717	813
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement	871	871	871	871	871	871	871	871	871
	99.295	99.108	97.877	97.475	98.602	99.113	98.644	98.294	99.427

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

ACTIF

	31-3-1951	30-4-1951	31-5-1951	30-6-1951	31-7-1951	31-8-1951
Encaisse-or	1.203	1.223	1.237	1.515	1.529	1.560
Compte spécial de la Colonie (1)	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	39	35	37	35	31	31
Avoirs aux Offices des Chèques postaux...	18	9	15	18	19	17
Avoirs en banque { en Belgique	515	756	596	331	493	530
{ à l'étranger	2.370	2.398	2.431	2.275	2.358	2.074
Portefeuille-titres	504	501	501	505	508	508
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	12.055	13.215	13.615	13.866	13.866	14.328
Effets commerciaux	1.263	1.370	1.436	1.577	1.539	1.634
Débiteurs	472	462	507	619	822	814
Immeubles et matériel	37	39	44	48	53	56
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme	5	3	2	2	25	53
Débiteurs pour contrats de change à terme...	1.027	974	940	934	932	806
Divers	26	27	28	29	29	28
	19.639	21.117	21.494	21.859	22.309	22.544

PASSIF

	31-3-1951	30-4-1951	31-5-1951	30-6-1951	31-7-1951	31-8-1951
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	49	49	49	49	49	49
Circulation (billets et monnaies métalli- ques)	3.019	3.077	3.199	3.493	3.068	3.049
Créditeurs à vue	13.235	13.867	14.276	14.376	14.376	14.761
Créditeurs à terme	1.278	2.056	1.984	2.045	2.045	2.074
Créditeurs pour contrats de change à terme	5	3	2	2	2	53
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme	1.027	974	940	934	934	806
Transferts en route et divers	1.006	1.071	1.024	940	940	1.132
	19.639	21.117	21.494	21.859	21.859	22.544

(1) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Or affecté en garantie (conv. du 17-11-1947 et loi du 25-11-1947)	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements (6)	Bon du Trésor remboursable en or (1)	Portefeuille d'escompte (2)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
							sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (3)	Dont avances provisoires (4)		
1949 Moyenne annuelle.	52.917	10.491	22.066	(5) 2.951	282.026	126.978	5.209	13.710	759.238	583.810	1.110.129	155.294
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(7) 9.293	(8)	(9) 2.951	370.247	132.945	5.456	13.918	775.962	589.175	1.389.244	143.247
1950 10 août	52.981	9.293	162.593	2.951	367.609	153.100	5.462	20.180	787.861	591.800	1.433.913	135.463
7 septembre (*)	182.785	—	152.568	—	379.976	137.916	5.313	15.032	731.129	591.000	1.461.624	151.167
5 octobre	182.785	—	176.430	—	370.978	131.812	5.450	12.378	740.800	594.900	1.500.077	138.354
9 novembre	182.785	—	146.628	—	386.613	123.388	6.133	13.289	792.648	584.800	1.495.641	164.266
7 décembre	182.785	—	148.332	—	351.868	143.257	5.859	18.509	786.732	582.400	1.511.713	142.093
1951 4 janvier	182.785	—	157.282	—	392.995	153.092	6.265	20.579	804.902	589.800	1.581.938	152.346
8 février	182.785	—	177.617	—	397.451	139.377	5.539	15.768	802.189	591.500	1.575.842	155.845
8 mars	182.785	—	188.004	—	408.995	134.532	5.733	17.070	816.867	591.000	1.587.448	174.911
5 avril	182.785	—	193.865	—	392.100	154.502	6.241	22.071	809.155	591.500	1.609.972	169.899
10 mai	191.447	—	173.914	—	396.708	198.381	7.261	27.509	802.563	579.900	1.622.308	184.711
7 juin	191.447	—	169.772	—	356.962	203.013	6.505	24.112	812.348	579.400	1.638.367	178.577
5 juillet	191.447	—	163.218	—	388.313	255.400	7.674	22.269	807.001	581.300	1.704.578	165.799
9 août	191.447	—	155.607	—	441.561	259.659	6.255	23.095	812.260	575.500	1.739.831	161.666
6 septembre	191.447	—	142.160	—	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre	191.447	—	131.168	—	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 11 octobre 1951.
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 juin 1950.

- (1) Convention du 17 novembre 1947 et du 25 novembre 1947.
 (2) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger. Depuis le 5 janvier 1950, cette rubrique comprend également les « effets de mobilisation de crédits à moyen terme ».
 (3) La dette totale comprend : l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931) pour un montant fixe de 5.003 millions de francs; les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) pour un montant fixe de 12.000 millions de francs.
 (4) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élevaient à 426.000 millions de francs.
 (5) Moyenne des sept derniers mois.
 (6) Avant le 19 octobre 1950, ce compte s'intitulait « Disponibilités à vue à l'étranger ».
 (7) Moyenne du 5 janvier au 10 août 1950.
 (8) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.
 (9) Moyenne du 5 janvier au 10 août 1950.
 (*) Réévaluation de l'encaisse or en vertu de la loi du 4 août 1950.

Bank of England
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1949 Moyenne annuelle	0,28	4,61	354,3	19,7	25,8	399,8	1.269,0	1.314,4	12,3	28,6	296,4	94,6	431,9	11,6
1949 Moyen. du 5 janv. au 14 septembre.	0,25	4,26	334,8	20,1	25,8	380,7	1.266,7	1.314,9	12,9	17,0	295,4	89,9	415,2	12,7
Moyen. du 21 sept. au 28 décembre.	0,36	5,48	402,3	18,8	26,0	447,1	1.274,6	1.313,3	11,0	57,3	298,9	106,5	473,7	9,4
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1950 9 août	0,36	6,50	600,3	11,1	25,4	636,8	1.329,4	1.350,0	15,8	246,5	285,7	97,9	645,9	4,3
6 septembre	0,36	4,79	549,6	22,2	24,6	596,4	1.299,0	1.350,0	13,4	246,5	279,1	95,2	634,2	8,9
4 octobre	0,36	2,71	562,3	18,8	24,3	605,4	1.282,7	1.350,0	12,9	254,8	296,0	93,5	657,2	10,7
8 novembre	0,36	2,35	558,1	30,6	31,6	620,3	1.278,4	1.350,0	15,3	266,4	308,4	86,7	676,8	11,0
6 décembre	0,36	1,57	581,9	35,9	25,0	642,8	1.308,0	1.350,0	14,2	266,4	302,7	85,4	668,7	6,6
1951 10 janvier	0,36	1,07	339,0	20,4	24,7	384,1	1.314,0	1.350,0	18,7	2,4	297,4	84,8	403,3	9,3
7 février	0,36	0,62	292,7	16,6	46,4	355,7	1.286,4	1.350,0	21,6	9,3	285,3	85,8	402,0	16,1
7 mars	0,36	0,45	312,8	13,6	24,1	350,5	1.295,1	1.350,0	12,8	0,3	290,0	84,7	387,8	14,4
4 avril	0,36	0,73	371,5	15,0	24,1	410,6	1.321,7	1.350,0	14,0	14,6	302,8	89,9	421,3	7,0
9 mai	0,36	0,52	362,1	11,0	28,1	401,2	1.328,0	1.350,0	17,5	0,4	300,1	88,3	406,3	5,6
6 juin	0,36	0,55	377,5	7,5	22,9	407,9	1.337,1	1.350,0	12,9	4,4	300,0	86,3	403,6	3,4
4 juillet	0,36	0,69	349,5	17,5	22,5	389,5	1.358,4	1.400,0	15,9	9,7	300,4	88,0	414,0	10,3
8 août	0,36	0,54	348,9	4,1	30,4	383,4	1.393,9	1.425,0	15,9	0,3	287,1	93,7	397,0	8,1
5 septembre	0,36	0,28	318,6	23,0	24,3	365,9	1.353,5	1.400,0	17,3	3,2	279,0	95,1	394,6	11,9
10 octobre	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

- (1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.
 (2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances en valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances comptables sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décaissant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs						Avoirs libellés en monnaies étrangères	
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	du Trésor		Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décaissant d'accords de paiement	Autres avoirs	Avoirs de non-résidents		Avoirs bloqués
											ordinaire	spécial						
1949 Moyen. ann. .	499	1,3	469	4,1	150	1.797	1.500	254	86	2.993	316	347	47	396	407	—	3	44
1949 Moy. du 3 janv. au 19 sept. . .	437	1,9	385	4,8	150	1.800	1.500	227	91	3.001	224	279	46	377	398	—	4	58
Moy. du 26 sep. au 27 déc. . .	667	—	697	2,2	148	1.789	1.500	329	72	2.973	566	534	49	449	431	—	2	7
1950 Moyen. ann. .	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	2	55
1950 7 août	871	9,7	1.214	2,5	56	1.350	1.500	380	61	2.855	358	1.021	44	476	482	—	2	24
4 septembre	871	—	1.254	1,7	51	1.350	1.500	369	60	2.873	213	1.210	44	545	371	—	2	24
9 octobre	873	—	1.296	1,3	55	1.350	1.500	369	59	2.774	191	1.346	57	641	276	—	2	45
6 novembre	873	—	1.285	1,2	51	1.350	1.500	409	58	2.791	210	1.388	56	427	402	—	1	79
4 décembre	873	—	1.288	1,1	79	1.350	1.500	412	57	2.844	279	1.318	31	469	256	—	—	195
1951 8 janvier	1.175	2,3	893	2,1	60	1.600	1.500	282	56	2.864	171	1.348	40	410	213	104	—	284
5 février	1.175	0,4	939	3,5	91	1.500	1.500	285	55	2.831	191	1.325	29	421	185	106	—	323
5 mars	1.175	0,9	956	3,3	123	1.500	1.500	263	54	2.812	193	1.366	34	353	171	106	—	393
9 avril	1.175	1,9	924	2,1	123	1.500	1.500	278	52	2.723	104	1.455	29	434	100	108	—	484
7 mai	1.177	12,5	779	2,4	155	1.500	1.500	249	51	2.740	19	1.428	30	407	148	108	—	490
4 juin	1.177	31,2	781	1,4	185	1.500	1.500	211	50	2.750	4	1.470	30	402	174	110	—	603
9 juillet	1.177	262,1	777	2,9	197	1.500	1.500	265	49	2.749	1	1.548	46	425	219	111	—	693
6 août	1.177	311,8	764	3,8	206	1.500	1.500	296	48	2.772	28	1.626	25	404	181	114	—	705
10 septembre	1.177	282,6	812	4,3	214	1.500	1.500	265	47	2.771	32	1.685	26	289	127	114	—	767
8 octobre	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	—	724

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 17 avril 1951.
précédent : 3 % depuis le 26 septembre 1950.

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décaissant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décaissant pas d'accords de paiement.

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créanciers en monnaies étrangères ».

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1949 Moyenne annuelle	6.047	305,2	104,9	27,6	9,7	4.266	1.817	104,41
1950 Moyenne annuelle	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1950 7 août	6.179	325,6	83,2	22,6	8,3	4.210	2.270	100,39
7 septembre	6.146	344,3	91,0	26,3	8,8	4.232	2.249	100,14
7 octobre	6.101	366,9	110,1	26,0	7,0	4.276	2.196	99,93
7 novembre	6.071	328,3	113,7	27,3	10,7	4.299	2.116	99,77
7 décembre	6.020	277,3	118,3	26,5	11,9	4.380	1.943	99,59
1951 6 janvier	5.976	275,7	193,9	34,1	14,6	4.503	1.848	98,42
7 février	5.991	285,1	133,9	25,9	10,6	4.303	2.004	99,53
7 mars	6.025	270,7	152,0	31,6	11,3	4.327	2.024	99,12
7 avril	5.978	239,1	164,7	26,6	7,3	4.337	1.941	99,03
7 mai	5.977	244,5	162,9	32,9	10,4	4.359	1.932	98,89
7 juin	6.028	216,1	141,1	30,7	10,7	4.327	1.963	99,29
7 juillet	5.999	200,0	110,0	32,2	10,8	4.406	1.811	99,73
7 août	6.014	182,8	108,3	32,7	10,3	4.396	1.813	99,79
7 septembre	5.975	212,3	132,4	32,7	8,7	4.451	1.772	99,44
6 octobre	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1949 Moyenne annuelle.	22.610	584	23.194	288	19.594	23.396	19.704	53,8
1950 Moyenne annuelle.	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1950 9 août	22.264	522	22.786	255	18.349	22.859	18.465	55,1
6 septembre	21.821	518	22.339	215	18.942	23.054	18.342	54,0
4 octobre	21.739	526	22.265	214	19.375	23.012	18.763	53,3
8 novembre	21.460	534	21.994	213	19.311	23.193	18.247	53,1
6 décembre	21.183	551	21.734	232	20.239	23.488	18.809	51,4
1951 10 janvier	20.704	589	21.293	320	20.461	23.341	18.947	50,4
7 février	20.513	597	21.110	359	21.641	23.101	21.071	47,8
7 mars	20.115	595	20.710	340	22.179	23.132	20.565	47,4
4 avril	19.948	618	20.566	344	22.914	23.050	21.064	46,6
9 mai	19.891	623	20.514	323	22.544	23.179	20.795	46,6
6 juin	19.833	626	20.509	291	22.653	23.335	20.439	46,9
11 juillet	19.845	666	20.511	304	23.093	23.730	20.724	46,1
8 août	19.851	669	20.520	329	23.118	23.774	20.547	46,3
5 septembre	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7

Taux d'escompte { actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs	Billets en circulation	Comptes-courants				Tous autres passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circ.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1949 Moyenne annuelle	163	140	3.068	111	609	497	3.015	610	178	83	871	701	3.350	10,03	9,02
1949 Moyenne des 8 premiers mois	166	105	3.112	110	470	521	2.958	639	178	80	897	630	3.275	9,19	8,30
1949 Moyenne des 4 derniers mois	155	208	2.979	112	886	449	3.128	553	178	88	819	843	3.500	11,61	10,37
1950 Moyenne annuelle	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1950 Juillet	157	211	2.675	136	964	282	3.105	431	109	75	615	704	3.500	11,84	10,50
1950 Août	156	211	2.936	150	958	263	3.163	330	379	79	788	723	3.500	11,60	10,48
1950 Septembre	191	257	2.745	184	1.085	266	3.197	394	131	65	590	940	3.500	14,01	12,80
1950 Octobre	199	269	2.957	188	1.084	277	3.250	394	342	67	803	922	3.500	14,41	13,38
1950 Novembre	199	268	3.046	211	940	304	3.285	404	263	63	730	953	3.500	14,22	13,35
1950 Décembre	198	267	3.443	209	920	251	3.513	511	312	44	867	910	3.500	13,25	13,30
1951 Janvier	206	278	3.425	189	871	200	3.336	568	337	51	956	876	3.500	14,50	13,82
1951 Février	239	321	3.618	171	779	176	3.363	465	479	43	987	954	3.500	16,65	16,—
1951 Mars	250	337	3.566	178	923	168	3.355	731	263	25	1.020	1.038	3.500	17,52	16,79
1951 Avril	273	367	3.596	201	741	165	3.458	466	352	53	861	1.024	3.500	18,50	18,28
1951 Mai	285	383	3.778	241	761	167	3.407	688	351	72	1.110	1.099	3.500	19,61	19,18
1951 Juin	284	383	3.718	249	886	153	3.530	605	476	54	1.135	1.007	3.500	18,88	19,12
1951 Juillet	284	382	3.526	242	981	129	3.482	636	437	90	1.164	898	4.100	18,24	19,04
1951 Août	283	382	3.454	267	822	(4)211	3.577	459	550	72	1.081	(5)857	4.100	18,59	16,22
1951 Septembre	283	381	3.351	247	955	(4)330	3.636	822	288	55	1.165	(6)739	4.100	18,26	16,20

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} décembre 1950.
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
- (2) Le droit d'émission est fixé par la loi du 28 mai 1948 à 3.200 millions de Kr., puis à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, et à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951.
- (3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
- (4) Non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.
- (5) Non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 septembre 1951)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	27 octobre 1950	6,—	Hongrie	1 ^{er} novembre 1947	5,—
Autriche	10 juillet 1935	3,50	Irlande	23 novembre 1943	2,50
Belgique	13 septembre 1951	3,25 (1)	Italie	6 avril 1950	4,—
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	2 novembre 1950	5,—	Pologne	1 ^{er} août 1947	6,—
Espagne	22 mars 1949	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	21 août 1950	1,75	Roumanie	25 mars 1948	5,—
Finlande	3 novembre 1950	7,75	Suède	1 ^{er} décembre 1950	3,—
France	8 juin 1950	2,50 (2)	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	12 juillet 1948	12,—	Turquie	26 février 1951	3,—
Hollande	17 avril 1951	4,—	Yougoslavie	20 août 1948	1,— à 3,—

- (1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
- (2) Depuis le 11 octobre 1951, ce taux a été porté de 2,50 à 3 %.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE
Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	30 juin 1951		31 juillet 1951		31 août 1951			30 juin 1951		31 juillet 1951		31 août 1951	
	ACTIF							PASSIF					
I. Or en lingots et monnayé	462.429	46,0	475.853	42,8	437.196	40,6	I. Capital :						
II. Encaisse.							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000	
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	56.548	5,6	57.047	5,1	49.366	4,6	Actions libérées de 25 %	125.000	12,4	125.000	11,2	125.000	11,6
III. Fonds à vue placés à intérêts	4.391	0,4	4.393	0,4	10.502	1,0	II. Réserves :						
IV. Portefeuille réescomptable							1. Fonds de Réserve légale	6.813		6.813		6.813	
1. Effets de commerce et acceptations de Banque	30.284	3,0	30.399	2,7	31.434	2,9	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
2. Bons du Trésor	78.551	7,8	108.981	9,8	101.399	9,4	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
V. Effets divers remobilisables sur demande	108.835		139.380		132.833		1. Banques Centrales pour leur compte :						
VI. Fonds à terme et avances :							a) De 3 à 6 mois	—		—		—	
1. A 3 mois au maximum	19.544	1,9	16.019	1,5	15.702	1,5	b) A 3 mois au maximum	6.892	0,7	6.893	0,6	6.891	0,7
2. De 3 à 6 mois	2.526	0,3	5.829	0,5	7.655	0,7	c) A vue	229.399	22,8	285.391	25,7	289.680	26,9
3. De 6 à 9 mois	689	0,1	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
4. De 9 à 12 mois	10.689	1,1	9.175	0,8	9.186	0,9	A vue	11.098	1,1	12.002	1,1	12.002	1,1
5. A plus d'un an	11	0,0	—	—	—	—	VI. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :						
VII. Effets et placements divers :							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. Bons du Trésor.							a) De 9 à 12 mois	18.324	1,8	18.343	1,7	18.362	1,7
a) A 3 mois au maximum	30.540	3,0	39.450	8,1	74.154	6,9	b) De 6 à 9 mois	—		—		—	
b) De 3 à 6 mois	15.133	1,5	19.971	1,8	45.723	4,2	c) De 3 à 6 mois	8.639	0,9	1.607	0,1	16.872	1,6
c) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	d) A 3 mois au maximum	397.645	39,5	371.051	33,4	290.659	27,0
2. Autres effets et placements divers :							e) A vue	51.144	5,1	114.344	10,3	98.089	9,1
a) A 3 mois au maximum	92.982	9,2	77.645	7,0	73.311	6,8	2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
b) De 3 à 6 mois	—	—	542	0,0	6.559	0,6	a) A 3 mois au maximum	—		—		—	
c) De 6 à 9 mois	15.492	1,5	36.318	3,3	37.410	3,5	b) A vue	241	0,0	240	0,0	38.751	3,6
d) De 9 à 12 mois	33.162	3,3	26.646	2,4	20.523	1,9	3. Autres déposants :						
e) A plus d'un an	12.251	1,2	12.360	1,1	12.052	1,1	a) De 3 à 6 mois	—		17.580	1,6	17.582	1,6
VIII. Actifs divers	1.803	0,2	1.393	0,1	1.430	0,1	b) A 3 mois au maximum	14.538	1,4	16.721	1,5	19.675	1,8
IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)	68.291	6,8	68.291	6,2	68.291	6,4	c) A vue	2.639	0,3	3.268	0,3	2.443	0,2
Total actif	1.006.407	100,0	1.111.575	100,0	1.076.018	100,0	V. Divers	493.170	0,8	543.154	0,8	502.433	0,9
							Report à nouveau	8.103		8.904		9.781	
							VI. Compte de profits et pertes :						
							Report à nouveau	2.926	0,3	2.926	0,3	2.926	0,3
							VII. Dividende payable le 1^{er} juillet 1951	2.515	0,2	—	—	—	—
							VIII. Provision pour charges éventuelles	107.148	10,7	107.149	9,6	107.149	10,0
							Total passif	1.006.407	100,0	1.111.575	100,0	1.076.018	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1830 :

Fonds placés en Allemagne :							Dépôts à long terme :						
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank : effets de la Golddiskontbank et de l'Administration des chemins de fer et des postes (échus)	221.019		221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)	152.606		152.606		152.606	
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303	228.909	76.303	228.909	76.303	228.909
Total	297.200		297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus)	68.291		68.291		68.291	
							Total	297.200		297.200		297.200	

Note 1 : L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

Note 2 : Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

Note 3 : Des effets équivalant à francs suisses or 1.526.500,— au 30 juin 1951, au 31 juillet 1951 et au 31 août 1951 ont été réescomptés avec endos ou engagement de rachat de la Banque.

IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88.1

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1 ^{er} juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à septembre 1950	Décembre 1950	Février 1951	Mars 1951	Avril 1951	Mai 1951	Juin 1951	Juillet 1951	Août 1951
ACTIF.										
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars)	350.000	307.353	307.353	307.353	307.353	307.353	298.773	286.059	280.389	280.389
b) Or en lingots	—	—	—	—	—	—	—	—	60.362	25.773
c) Solde du compte courant (dollars)	—	30.958	47.852	43.104	58.112	37.623	41.060	65.908	27.534	22.352
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat	—	—	48.936	4.094	4.105	—	—	—	—	—
	350.000	338.311	404.141	354.551	369.570	344.976	339.833	351.967	368.285	328.514
II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise...	44.050	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21.200	15.625	21.200	21.200	21.200	21.200	21.200	21.200	—	—
Royaume-Uni	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	43.443	21.200	21.200	21.200	21.200	21.200	—	—
III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1)										
	—	—	24.455	91.378	80.119	50.072	—	—	—	—
IV. Prêts consentis à des parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Danemark	—	15.570	38.413	25.551	39.149	49.799	57.807	61.094	65.400	65.550
Allemagne	—	142.436	192.000	192.000	192.000	192.000	191.917	182.552	181.189	140.672
Italie	—	—	30.861	41.000	41.000	34.839	16.198	—	—	—
Pays-Bas	—	11.492	75.466	113.905	118.800	149.592	169.396	175.599	192.116	181.818
Norvège	—	—	—	3.415	13.847	21.904	22.008	20.009	20.065	16.370
Suède	—	—	—	42.433	30.251	49.481	62.360	44.304	44.125	35.930
Turquie	—	—	—	—	12.182	20.399	19.435	28.184	28.662	30.000
	—	169.498	336.740	418.304	447.229	518.014	539.121	511.742	531.557	470.340
V. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2)										
Norvège	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie	—	—	—	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000
VI. Divers	—	—	167	—	—	—	—	408	406	406
	565.250	637.738	810.023	895.433	928.118	944.262	935.154	920.317	935.248	834.260
PASSIF.										
I. Fonds de roulement										
	286.250	286.250	286.250	286.250	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575
II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.										
Autriche	80.000	72.049	42.561	7.862	—	—	—	—	—	—
Grèce	115.000	73.509	44.218	27.354	22.380	13.474	3.959	—	—	—
Islande	4.000	2.127	691	285	97	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	87.470	35.501	22.477	13.474	3.959	—	—	—
III. Crédits reçus de parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise...	—	—	—	37.380	61.243	87.442	106.549	147.391	175.474	201.313
France	—	144.810	158.180	174.433	187.443	171.443	164.429	149.633	134.870	121.106
Islande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33
Italie	—	2.351	—	—	—	—	—	12.087	53.614	79.424
Portugal	—	15.839	25.401	36.272	38.744	40.442	40.285	36.541	37.873	39.476
Suisse	—	—	—	21.269	26.494	13.776	15.801	11.122	30.242	52.796
Turquie	—	1.413	5.250	3.642	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	—	247.472	300.651	305.427	331.379	317.825	291.968	231.600	62.865
	—	164.413	436.303	573.647	619.351	644.482	644.889	648.742	663.673	557.013
IV. Crédit reçu de l'Union Economique en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950 et la décision n° c (51) 281 du Conseil de l'O.E.C.E.										
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.672
V. Divers										
	—	—	—	35	40	56	56	—	—	—
	565.250	637.738	810.023	895.433	928.118	944.262	935.154	920.317	935.248	834.260

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus.

(1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1^{er} novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte.

(2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88.2

1^{er} juillet 1950 au 31 août 1951 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE (2)	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE (3). NETTE. Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des « ressources existantes » par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES. Montant utilisé	Utilisation des soldes initiaux créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
	Total des excédents (+) et des déficits (-) bilatéraux							TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g (= b + c - d + e)	DONT	
	a	b							Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne	+ 492,7	- 652,0	- 159,3	+ 11,9	-	-	500	- 150,8	- 140,7	- 10,2
Autriche	+ 31,3	- 147,5	- 116,2	-	+ 22,1	+ 80,0	70 (4)	- 14,1 (5)	-	- 14,1
Belgique-Luxembourg	+ 594,8	- 239,8	+ 355,0	+ 15,8	-	- 29,4	360 (6)	+ 342,0	+ 207,0 (7)	+ 135,0 (7)
Danemark	+ 111,8	- 185,5	- 73,7	+ 2,0	-	-	195	+ 72,2	- 65,6	- 6,6
France	+ 489,7	- 352,7	+ 136,9	- 1,1	-	-	520	+ 138,2	+ 121,1	+ 17,1
Grèce	+ 7,1	- 167,4	- 160,2	+ 1,1	+ 44,1	+ 115,0	45 (4)	nul	-	-
Islande	+ 1,2	- 9,7	- 8,4	-	+ 4,5	+ 4,0	15 (4)	+ 0,0	+ 0,0	-
Italie	+ 276,5	- 200,8	+ 75,7	+ 42,5	-	-	205	+ 117,8	+ 79,4	+ 38,4
Norvège	+ 77,0	- 153,2	- 76,2	+ 0,0	-	-	200	- 16,4	- 16,4	-
Pays-Bas	+ 251,8	- 522,0	- 270,2	-	-	+ 30,0	355	- 241,5	- 181,8	- 59,7
Portugal	+ 102,5	- 38,0	+ 64,5	-	-	-	70	+ 65,0	+ 39,5	+ 25,5
Royaume-Uni	+ 1.014,9	- 719,8	+ 295,1	- 85,7	-	- 150,0	1.060	+ 62,9	+ 62,9	-
Suède	+ 200,2	- 251,1	- 51,0 (9)	+ 15,4	-	-	260	- 35,9	- 35,9	-
Suisse	+ 170,5	- 115,1	+ 55,4	-	-	-	250	+ 55,6	+ 52,8	+ 2,8
Turquie	+ 58,7	- 147,4	- 88,7	- 1,9	+ 12,5	+ 25,0 (10)	50	- 53,2	- 30,0	- 23,2 (11)
Total...	+ 3.880,7 - 3.901,9 (9)		+ 982,7 - 1.003,9 (9)	+ 88,8	+ 83,2	+ 314,0 - 179,4		+ 781,5 - 584,2	+ 562,7 - 470,3	+ 218,8 - 113,8

(1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

(2) L'Irlande et Trieste sont comprises dans les zones monétaires du Royaume-Uni et de l'Italie respectivement; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

(3) Les intérêts versés au titre de prêts accordés ou reçus devraient être compris dans la position nette (colonne b), mais, pour plus de clarté, ils n'ont été inclus que dans la position comptable (colonne g).

(4) Les quotas de l'Autriche, de la Grèce et de l'Islande sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau.

(5) Régulé intégralement en dollars conformément à l'article 13 (a).

(6) Par suite de l'attribution du solde initial débiteur à la Belgique pour 1950-1951, celle-ci ne peut utiliser son quota qu'à concurrence d'un montant de 331 millions d'unités de compte pour couvrir ses excédents au cours de cette période.

(7) Dont 5,7 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément à la décision du Conseil du 10 août 1951.

(8) Dont 10 millions d'unités de compte accordés à titre de prêt, remboursables à l'Union.

(9) Y compris 21,2 millions d'unités de compte provenant de la conversion du solde initial débiteur non utilisé de la Suède en un déficit net.

(10) Sous forme de prêt, remboursable à l'Union.

(11) Dont 3,2 millions d'unités de compte réglés en dollars conformément à l'article 13 (a).

V — STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES (1)

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE						
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établisse- ments paraséparatifs (*)	Stock de monnaie scripturale	Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
1949 Août	4.710	86.917	90.670	954	18.727	43.508	63.189	153.859	58,9	9.179
1950 Juin	4.517	87.304	90.696	689	18.615	43.709	63.013	153.709	59,0	10.080
Juillet	4.626	88.812	92.157	506	18.735	43.248	62.489	154.646	59,6	9.710
Août	4.654	88.188	91.652	516	19.253	42.651	62.420	154.072	59,5	9.225
Septembre	4.664	86.352	89.983	554	18.559	43.501	62.614	152.597	59,0	10.417
Octobre	4.668	86.496	90.023	582	18.991	43.822	63.395	153.418	58,7	10.839
Novembre	4.687	86.238	89.734	563	18.158	43.812	62.533	152.267	58,9	10.584
Décembre	4.770	88.599	92.290	988	19.201	42.752	62.941	155.231	59,5	11.112
1951 Janvier	4.950	88.069	91.761	628	18.554	43.964	63.146	154.907	59,2	11.516
Février	4.984	86.964	90.682	535	18.324	44.823	63.482	154.164	58,8	12.552
Mars	4.944	85.953	89.713	598	19.161	45.038	64.797	154.510	58,1	13.433
Avril	4.999	86.669	90.428	491	18.992	44.936	64.418	154.846	58,4	15.363
Mai	5.104	86.781	90.534	573	18.501	45.407	64.481	155.015	58,4	15.740
Juin	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892	58,8	15.547
Juillet	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360
Août	5.454	91.263	95.484	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.157

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », p. 333 et suivantes.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1950 Juin	3,27	1,51
Juillet	3,38	1,43
Août	3,30	1,37
Septembre	3,31	1,55
Octobre	3,51	1,63
Novembre	3,79	1,65
Décembre	3,55	1,85
1951 Janvier	3,59	1,76
Février	3,97	1,75
Mars	3,85	1,96
Avril	3,81	1,87
Mai	4,05	1,90
Juin	3,61	1,88
Juillet	3,78	1,86
Août	3,77	1,79

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES

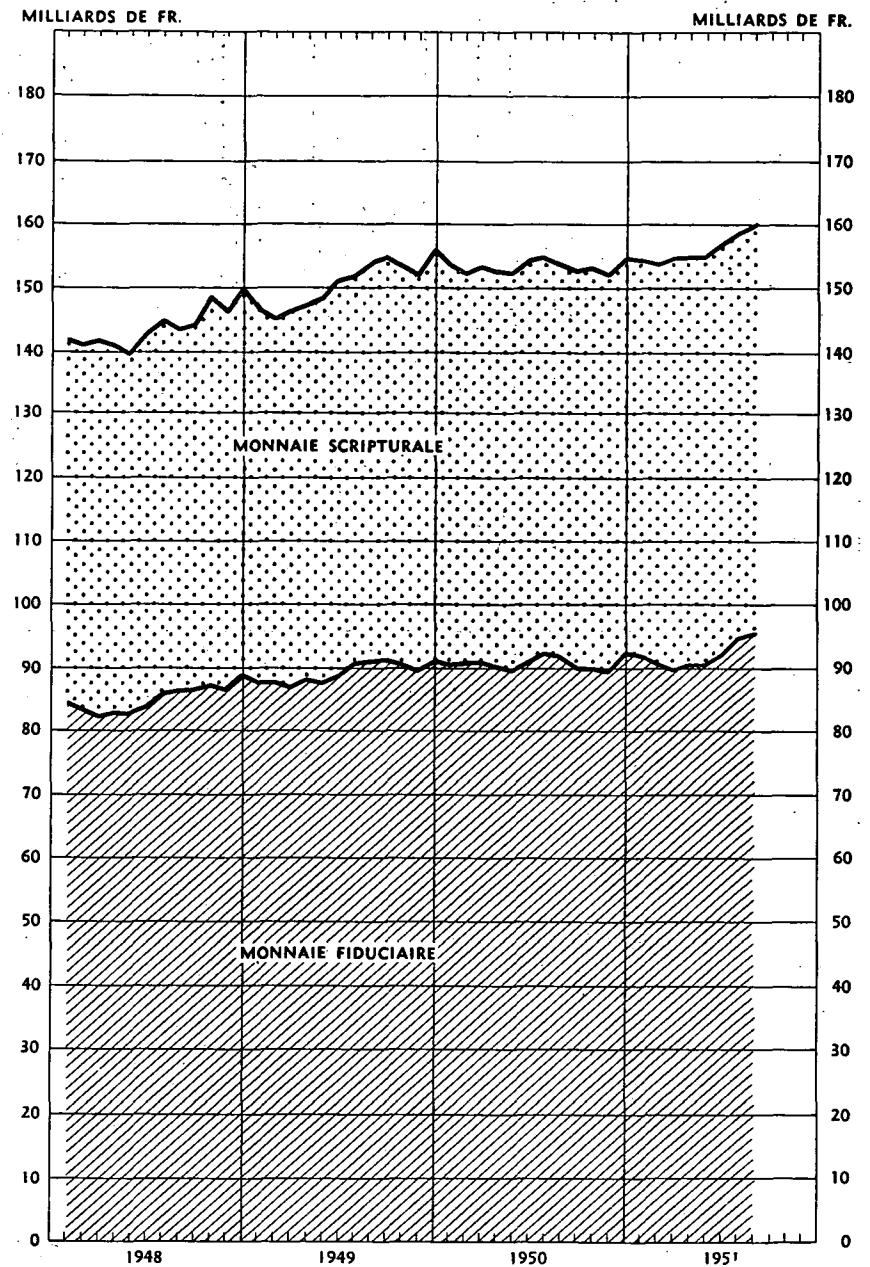


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Production charbonnière et métal-	
II — Taux des dépôts en banque et à la		lurgique	55
Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX		III — Productions diverses	56
PRÉCIEUX		IV — Énergie électrique	58
I — Cours des métaux précieux	9	V — Gaz	59
II — Cours officiels des changes	10	LA CONSOMMATION	
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		I — Indices des ventes à la consom-	
I — Cours comparés de quelques fonds		mation	65
publics	14	II — Consommation de tabac	66
II — Indices des actions aux Bourses de		III — Abatages dans les 12 principaux	
Bruxelles et d'Anvers	15	abattoirs du pays	67
III — Mouvement des opérations à la		LES TRANSPORTS	
Bourse de Bruxelles	15	I — Activité de la Société nationale des	
IV — Cours et rendements des principaux		Chemins de fer belges	70
types de valeurs à revenu fixe ..	16	a) recettes et dépenses d'explo-	
V — Émissions de capitaux en Belgique et		tation	
au Congo belge	17	b) wagons fournis à l'industrie	
Tableau rétrospectif		c) trafic :	
Émissions des sociétés congolaises en		1° trafic général	
juin 1951 :		2° grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du		B) service interne belge	
capital		II — Activité de la Société nationale des	
Émissions des sociétés belges en		Chemins de fer vicinaux	70
juillet 1951 :		III — Les ports	71
Détail des émissions		a) Anvers	
Groupement par importance du		b) Gand	
capital		IV — Mouvement général (de la navigation	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	intérieure	72
VII — Opérations bancaires du Crédit Com-		LE COMMERCE EXTERIEUR	
munal	19	Classification adoptée par la convention	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	de Bruxelles	75
LES FINANCES PUBLIQUES		LE CHOMAGE	
I — Situation de la Dette publique	25	I — Chômage complet et partiel	81
II — Situation des avoirs en effets publics		II — Répartition des chômeurs contrôlés	
de la Banque Nationale de Bel-		par province	81
gique	25	III — Répartition des chômeurs inscrits par	
III — Rendement des impôts	26	groupe de professions	81
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
I — Rendement des sociétés par actions		I — Belgique et Congo belge :	
belges et congolaises	30	Situations globales des banques ..	85
Tableau rétrospectif		Banque Nationale de Belgique :	
II — Caisse Générale d'Épargne et de		Situations hebdomadaires	85
Retraite	31	Banque du Congo belge :	
a) Dépôts sur livrets particuliers		Situations mensuelles	85
à la Caisse d'Épargne		II — Banques d'émission étrangères :	
b) Versements inscrits aux comp-		Situations	86
tes des affiliés à la Caisse		Banque de France	
de Retraite		Bank of England	
III — Indice trimestriel des salaires	32	Nederlandsche Bank	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Banque Nationale Suisse	
I — Chambres de compensation	35	Federal Reserve Banks	
a) Mouvement du débit		Sveriges Riksbank	
b) Détail du mouvement de la		Taux d'escompte	
compensation à Bruxelles		III — Banque des Règlements Internatio-	
II — Chèques postaux	36	naux, à Bâle	87
LES PRIX		IV — Union Européenne de Paiements :	
a) Indices des prix de gros en Belgique ..	45	Résumé de la situation financière	88.1
b) Indices des prix de gros en Belgique		Règlement de la position des	
et à l'étranger	45	pays membres	88.2
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	V — Stock monétaire en francs belges ..	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie	
		scripturale en Belgique	89